



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / l'honorable
Marie-Josée Hogue**

**VOLUME 7
INTERPRÉTATION FRANÇAISE**

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Thursday, March 28, 2024

Tenue à:

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le jeudi 28 mars 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi Leila Ghahhary Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la Commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

III

Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Nancy Miles
Human Rights Coalition	Hannah Taylor Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland
Jenny Kwan	Sujit Choudhry Mani Kakkar

IV Appearances / Comparutions

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka
Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando de Luca

Chinese Canadian Concern Group on
The Chinese Communist Party's
Human Rights Violations

Neil Chantler

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn
Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

V
Table of Content / Table des matières

	PAGE
MR. STÉPHANE PERRAULT, Affirmed/Sous affirmation solennelle	1
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Daniel Sheppard	1
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Me Matthew Ferguson	29
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	61
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas W. Jarmyn	69
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	74
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando de Luca	78
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Hannah Taylor	88
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Me Guillaume Sirois	94
M. YVES CÔTÉ, Sworn/Assermenté	103
MME. CAROLINE SIMARD, Affirmed/Sous affirmation solennelle	104
MME. MYLÈNE GIGOU, Affirmed/Sous affirmation solennelle	104
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Mr. Matthew Ferguson	104
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Me Gib van Ert	180
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Thomas Jarmyn	188
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	190
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Nando de Luca	202
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Ms. Sarah Teich	216
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Me Guillaume Sirois	223
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Me Luc Boucher	230

VI
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
ELC.IR.1.EN	Elections Canada Institutional Report	2
ELC.IR.1.FR	Rapport institutionnel d'Élection Canada	2
WIT 20.EN	Interview Summary: Stéphane Perrault and Serge Caron	2
WIT 20.FR	Résumé d'entrevue : Stéphane Perrault et Serge Caron	3
WIT 31.EN	Stephane Perrault Public Interview Summary v2	3
WIT 31.FR	Stephane Perrault Resume d'entrevue public v2	5
ELC 101_R	Letter to Serge Caron from CSIS: Enhancing Security of Elections	22
CAN 19456	Speaking Points for EC Brief	23
ELC 826	Election Incidence Response Playbook for 44th General Election	75
WIT 13.EN	Interview Summary: Josée Villeneuve	95
WIT 13.FR	Résumé d'entrevue: Josée Villeneuve	95
CEF.IR.1.EN	Institutional Report OCCE	105
CEF.IR.1.FR	Rapport institutionnel BCEF	105
WIT 6.EN	Stage 1 Interview Summary: Caroline Simard and Carmen Boucher	105
WIT 25	Stage 1 Interview Summary: Yves Côté, Mylène Gigou and Al Mathews	107
COM 9	Canada Elections Act S.C. 2000, c.9	120
CEF 41	Protocole d'entente entre GRC et BCEF 2019	140
CEF 42	MOU between RCMP and CCE 2019	141

VII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
CEF 43	Protocole d'entente entre SCRS et BCEF 2019	143
CEF 44	MOU between CSIS and CCE 2019	143
CAN 19300	Memorandum - CCE strategic case management meeting with CSIS	149
CAN 19301	CCE strategic case management meeting between CSIS and the CSE	150
CAN 19302	Memorandum - CCE strategic case management meeting with CSIS	151
CAN 18372	Memorandum - Engagement with OCCE	153
CEF 17_R2	Compliance or Enforcement Recommendation Report - January 8, 2020	160
CEF 157	Summary Report 2021-0825	168
CEF 156	Summary Report 2021-0439	170
CEF 159	Summary Report 2021-0553	172
CEF 161	Summary Report 2022-0925-56	176
CEF 152_R2	Summary Report 2022-0925	176
CEF 150_R2	Summary Report 2022-0925-11	177
CEF 158	Summary Report 2021-0817	183
JKW 82	Email from Jenny Kwan to CCE - Foreign Interference Investigation	191
JKW 83	Email from Jenny Kwan to CCE - Office of the Commissioner Canada Elections Report - SITE TF SITREP: 16 September 2021	192
CAN 1088	Report - SITE TF SITREP: 16 September 2021	200
CAN 1075	Report - SITE TF SITREP: 07 September 2021	200

VIII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
JKW 7	Special Report on the Government of Canada's Framework and Activities to Defend its Systems and Networks from Cyber Attack	228

Ottawa, Ontario

--- La séance débute le jeudi 28 mars 2024 à 9 h 51

LE GREFFIER: À l'ordre, s'il vous plait.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est maintenant en cours. La Commissaire Hogue préside.

Il est 9 h 51.

COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour à tous. Alors, excusez-nous pour le petit retard ce matin. Alors, il arrive que des petits enjeux nous empêchent de débiter à l'heure prévue.

Alors, je suis prête à commencer.

Me DANIEL SHEPPARD: (Non interprété) ... directeur général des élections du Canada. Et j'aimerais s'il vous plait demander au témoin de se prêter à l'assermentation.

LE GREFFIER: Pourriez-vous dire votre nom et l'épeler.

M. STÉPHANE PERRAULT: Stéphane Perrault. P-e-r-r-a-u-l-t.

--- STÉPHANE PERRAULT, Sous affirmation solennelle:

LE GREFFIER: (Non interprété).

--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me DANIEL SHEPPARD:

Me DANIEL SHEPPARD: Bonjour, M. Perrault. Premièrement, quelques observations préliminaires. Alors, pourriez-vous nous présenter le document ELC.IR.1.EN, s'il vous plait.

1 Et pendant qu'on porte cela à l'écran,
2 Élections Canada a préparé un rapport à la demande de la
3 Commission. C'est exact?

4 --- PIÈCE No. ELC.IR.1.EN:

5 Elections Canada Institutional Report

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Je pense que ça
7 va apparaître.

8 **Me DANIEL SHEPPARD:** Vous avez eu l'occasion
9 de revoir le rapport que vous avez préparé?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

11 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et vous l'adoptez comme
12 élément de preuve aux fins de l'enquête de la Commission?

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

14 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et aux fins des
15 dossiers, il y a aussi une version abrégée que l'on peut
16 trouver à ENC.ER.1.FR. Donc la version française.

17 --- PIÈCE No. ELC.IR.1.FR:

18 Rapport institutionnel d'Élection
19 Canada

20 **Me DANIEL SHEPPARD:** Maintenant, le document
21 suivant que j'aimerais qu'on porte à l'écran, WIT20.EN.

22 --- PIÈCE No. WIT 20.EN:

23 Interview Summary: Stéphane Perrault
24 and Serge Caron

25 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et pendant que ça se
26 fait, Monsieur Perrault, vous avez été interviewé par des
27 avocats le 8 mars, des avocats de la Commission. Vous vous
28 souvenez?

1 « Monsieur Perrault a expliqué que
2 pendant l'élection fédérale de 2019,
3 il a discuté avec le Service canadien
4 de renseignement de sécurité. »

5 Je crois que la première correction porte sur
6 le terme « discuté avec », « discussed with » en anglais. Et
7 ça devrait être été remplacé par « a été informé par ».
8 C'est exact?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

10 **Me DANIEL SHEPPARD:** Deuxième correction
11 maintenant. Après les caractères gras à la deuxième ligne,
12 SCRS, on dit, dans le terme anglais, c'est : « allegations of
13 irregularity », donc des allégations d'irrégularité, devrait
14 être remplacé par « une situation factuelle », « fact
15 situation », qui pourrait mettre en œuvre... c'est-à-dire, qui
16 pourrait être représenté par de l'ingérence étrangère. Donc,
17 une situation de faits, une situation factuelle, qui pourrait
18 comporter une ingérence étrangère. Est-ce aussi exact?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

20 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, maintenant que
21 nous avons apporté ces deux corrections, êtes-vous d'accord
22 pour dire que ce résumé est un résumé exact de l'entrevue que
23 vous avez tenu avec les avocats de la Commission dans un
24 contexte classifié?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété).

26 **Me DANIEL SHEPPARD:** Encore une fois, pour le
27 dossier, la version française est également disponible,
28 WIT31_FR.

1 signer les baux de façon à pouvoir orienter les électeurs
2 vers ces endroits. Ensuite, on doit recruter et former
3 quelque chose comme 230 000 en quelques jours. Encore une
4 fois, on appuie au niveau du recrutement et de la formation.
5 Voilà pour le rôle opérationnel principal.

6 Il y a aussi le mandat consistant à informer
7 les Canadiens quant au processus électoral, les exigences
8 qu'il faut satisfaire pour pouvoir voter. Ça, c'est le
9 deuxième aspect.

10 Et le troisième aspect, c'est l'aspect
11 financier en vertu de la *Loi électorale canadienne* et gérer
12 des dossiers en conséquence.

13 **Me DANIEL SHEPPARD:** Parlons donc du rôle en
14 matière de financement politique. Je crois comprendre qu'en
15 vertu de la *Loi électorale canadienne*, il y a diverses règles
16 gérant la collecte, l'utilisation et la divulgation des
17 montants qui ont été recueillis pendant donc la période
18 électorale. C'est exact?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est exact. Et
20 je crois que nous avons au Canada l'un des systèmes les plus
21 solides et les plus transparents sur la planète. Évidemment,
22 ça ne veut pas dire qu'il est parfait, parce que nous
23 cherchons tous les moyens de l'améliorer. Et j'ai fait des
24 recommandations en ce sens au Parlement. Mais, de façon
25 générale, c'est un régime très complet

26 Et il y a par exemple le financement des
27 entités publiques aux fins des élections, les limites pour
28 les candidats, les partis et les tierces parties. Dans le

1 contexte des tierces parties, il y a les limites pendant la
2 période électorale et auparavant et ça comprend aussi les
3 contributions assez limitées en ce qui concerne les montants
4 que les entités politiques peuvent en recevoir.

5 Le seuil est assez faible en ce qui concerne
6 les contributions ici au Canada, si on compare en tout cas à
7 ce qui se passe ailleurs dans le monde. Et la divulgation,
8 encore là, tout ce qui dépasse 200 \$ ou plus doit être
9 divulgué et publié. Encore une fois, c'est très transparent
10 si on compare à ce qui se passe ailleurs dans le monde.

11 Voil实现 le régime. Et, évidemment, j'ai
12 résumé. C'est un survol très bref. Mais voilà ce que nous
13 gérons comme situation. C'est un régime complexe.

14 On offre donc des conseils. Il y a des
15 manuels pour les entités politiques. Il y a des notes
16 d'interprétation très précises en ce qui concerne les aspects
17 les plus complexes ou controversés du régime. Et il y a
18 aussi de la formation pour les agents financiers, que ce soit
19 en personne ou virtuellement.

20 Et aussi, nous recevons des rapports
21 financiers dans le cas des associations de circonscription,
22 et cetera, pour les nominations, dans les partis, les courses
23 à la direction, et cetera. On fait la vérification de ces
24 documents. Et s'il y a des cas de non-respect, il se peut
25 que le Commissaire aux élections soit informé à des fins
26 d'enquête ultérieure ou d'activités d'observance.

27 Et tout est publié. Tout est rendu
28 accessible sur notre site Web et les gens peuvent venir en

1 personne examiner les documents pour se convaincre donc que
2 les règles ont été respectées.

3 **Me DANIEL SHEPPARD:** Merci. J'aimerais
4 revenir sur deux aspects dans votre réponse. Premièrement,
5 vous avez fait référence à la publication de manuels. Je
6 crois comprendre qu'il s'agit de documents qui sont préparés
7 par Élections Canada et qui ont pour but d'informer en ce qui
8 concerne les règles du financement politique qui s'appliquent
9 à divers types de participants dans le contexte électoral?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact. C'est
11 préparé par Élections Canada, mais il y a un processus de
12 consultation auprès des partis et du commissaire en ce qui
13 concerne les manuels en question.

14 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je ne vais pas demander
15 qu'on les porte à l'écran, mais Élections Canada a fourni des
16 exemplaires de ces manuels qui étaient en vigueur en 2019 et
17 en 2021 pendant les élections. Et on peut trouver ça à ELC25
18 ainsi qu'à ELC... donc, de ELC25 à ELC41.

19 Autre chose que vous avez mentionné au sujet
20 du financement politique. Vous avez parlé de renvoi au
21 Bureau du commissaire aux élections. Et peut-être que vous
22 pourriez nous expliquer de quoi il s'agit. Quel est le rôle
23 de ce bureau et quels sont les liens entre vous et ce bureau?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** La commissaire aux
25 élections du Canada est responsable du respect de la *Loi*
26 *électorale au Canada*. Elle prend des décisions en matière
27 d'enquête ou de mesure d'application en fonction des pouvoirs
28 qui lui sont conférés par la Loi. En vertu de la Loi, cette

1 personne est nommée par moi-même, le directeur général des
2 élections, avait... après consultation auprès du directeur
3 général des poursuites.

4 Et ce qui est clair, c'est que ce poste est
5 indépendant de toutes nos autres fonctions en ce qui concerne
6 par exemple les enquêtes et le respect de la Loi. Donc, il y
7 a une séparation des pouvoirs très claire entre nos deux
8 services, nos deux institutions.

9 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, soyons clair.
10 Donnez-vous des directives à la commissaire en ce qui
11 concerne ce qu'elle devrait ou pas enquêter?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non. Je ne le fais
13 pas. Deux choses, et c'est assez normal, si on reçoit des
14 plaintes qui normalement auraient du être adressées à la
15 commissaire, ben, ce qu'on fait, c'est qu'on envoie
16 immédiatement ces plaintes à la commissaire.

17 Par contre, dans le contexte de mes
18 responsabilités en vertu de la Loi, lorsqu'il y a des
19 questions de financement politique qui laissent entendre
20 qu'il y a peut-être une atteinte aux lois, à ce moment-là, je
21 fais un renvoi à la commissaire qui, elle, doit examiner et
22 prendre une décision tant qu'au suivi approprié.

23 **Me DANIEL SHEPPARD:** Plus tard, on va revenir
24 sur les liens entre... les liens d'information entre Élections
25 Canada et le Bureau de la commissaire aux élections. Et mon
26 collègue, maître Ferguson, va poursuivre l'interrogatoire à
27 ce sujet un peu plus tard, d'ailleurs.

28 Maintenant, une dernière question au sujet du

1 rôle en matière de réglementation d'Élections Canada. Est-ce
2 que Élections Canada joue un rôle en ce qui touche le
3 contrôle ou la réglementation des processus de nomination des
4 partis?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non. En ce qui
6 concerne la nomination, premièrement, il n'y a pas
7 d'exigences dans la Loi. Il se peut qu'il y ait des mesures
8 en ce genre au sein des partis dans les... au niveau des
9 associations de circonscription, si elles existent, qu'il y
10 ait donc une compétition.

11 Il y a des règles en ce qui concerne le
12 financement pour s'assurer que il n'y a pas, donc, de mesures
13 inappropriées et que cela n'a pas d'impact sur les autres
14 entités électorales politiques. Mais en ce qui concerne les
15 restrictions de financement, nous n'avons pas de rôle... il n'y
16 a pas de règle dans la Loi quant à la façon dont on participe
17 au processus de nomination.

18 **Me DANIEL SHEPPARD:** Pour les partis qui
19 décident d'avoir des nominations, des procédures de concours
20 pour les nominations, il y a quelque chose qui s'appelle les
21 rapports. Et ça doit être déposé auprès d'Élections Canada
22 s'il y a un rapport par suite du processus de nomination.

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non. Contrairement à
24 ce qui se passe pour la direction des partis, il y a des
25 rapports, c'est-à-dire, les associations de circonscription
26 où il y a des compétitions de ce genre doivent nous en
27 informer. Il y a un rapport et les concurrents qui reçoivent
28 plus d'un millier de dollars doivent déposer un rapport

1 financier en ce sens.

2 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et ces rapports
3 financiers, si je ne me trompe pas, sont vérifiés par
4 Élections Canada?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

6 **Me DANIEL SHEPPARD:** Maintenant, abordons un
7 autre sujet. Et il est question du mandat de la Commission.
8 Le mandat de la Commission demande à la commissaire, entre
9 autres, d'évaluer l'intégrité des quarante-troisième et
10 quarante-quatrième élections générales du Canada. Comme vous
11 avez passé pas mal de temps à y réfléchir, en ce qui concerne
12 l'intégrité, avez-vous des observations et des points de vue
13 tant qu'à la façon dont la Commission devrait envisager ce
14 concept d'intégrité?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Écoutez, c'est pas mal
16 complexe. Premièrement, il faut établir une distinction
17 entre l'impact sur les résultats et l'impact sur l'intégrité.
18 L'impact sur les résultats, ça c'est très, très, très
19 difficile à évaluer. Dans la plupart des cas, ce n'est même
20 pas possible.

21 Par exemple, quand il est question de
22 campagne de désinformation ou encore de financement, de
23 dépenses illégales, d'information manquante, il y a tellement
24 de facteurs en jeu dans ce contexte électoral qu'on ne peut
25 pas établir une ligne de démarcation entre les activités et
26 les résultats, contrairement à ce qui se passe par exemple
27 aux fraudes électorales.

28 Donc, je crois que la Commission doit... je

1 pense que les termes du mandat sont les bons, évaluer
2 l'intégrité des élections. Et ça, c'est un exercice
3 qualitatif plutôt que quantitatif. Donc, ça c'est le premier
4 point.

5 Deuxièmement, il n'y a pas de définition fixe
6 de ce qu'on entend par intégrité. Habituellement, on parle
7 d'intégrité au sens large dans le contexte électoral, et je
8 dirais que ce n'est pas nécessairement le sens le plus utile,
9 mais on dit respecter les règles et les procédures en ce qui
10 concerne la sécurité des élections. Ça, c'est très commun.
11 Mais comme je le disais, ce n'est pas très éclairant, parce
12 que c'est très limité quand à sa portée et ça tient pour
13 acquis que les règles sont appropriées. Or, ce n'est peut-
14 être pas le cas. Il faut peut-être améliorer les règles en
15 question. C'est pourquoi je dis que cette compréhension
16 limitée de l'intégrité électorale n'est pas nécessairement la
17 bonne façon.

18 Il y a une façon plus large d'interpréter
19 quand on parle des conditions dans lesquelles on tient des
20 élections libres et équitables. Et ça, c'est aussi la langue
21 dans le protocole d'acti... d'incident d'importance critique.

22 Et dans le contexte international, justement...
23 et j'y ai fait référence dans mon rapport institutionnel...
24 donc on parle des aspects précis pour, par exemple, le vote
25 secret, la façon dont les... la gestion se fait, dont les
26 documents sont rédigés.

27 Et aussi le fait qu'il y a liberté
28 d'association, la presse est libre, et on peut avoir des

1 élections libres par conséquent dans un tel contexte. Donc,
2 ça ne se limite pas à l'administration des élections. Il y a
3 l'écosystème dans lequel on opère. Et ça, ça fait partie
4 aussi du mandat de la Commission, à mon avis.

5 Deuxièmement, le concept d'élections libres
6 et équitables, ça ne veut pas dire que tout est parfait,
7 parce que, écoutez, la perfection n'existe pas. En ce sens
8 qu'il y a toujours des actions, des activités qui ne sont pas
9 parfaitement conformes aux règles ou aux attentes que nous
10 avons dans le contexte électoral. Alors, qu'il y ait
11 destruction de pancarte ou d'autres incidents de ce genre, il
12 y a toujours des irrégularités, des menaces par rapport au
13 processus électoral.

14 Par contre, quand il est question d'exigences
15 pour le contexte, il faut qu'il y aille des mécanismes pour
16 déceler et régler le problème causé par les irrégularités et
17 les menaces. Par exemple, comment traiter les plaintes,
18 comment mener des enquêtes, y a-t-il des fonctions d'enquête
19 appropriées. Et, justement, dans le cadre d'une élection
20 contestée, est-ce qu'il y a des révisions devant les
21 tribunaux?

22 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, on me demande
23 d'interrompre. Et on vous demanderait s'il vous plaît de
24 ralentir un tout petit peu. Les interprètes vous
25 demanderaient de ralentir.

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Donc, ce qui concerne
27 la nécessité d'avoir des mécanismes appropriés pour traiter
28 des menaces ou des irrégularités au processus électoral, donc

1 mener des enquêtes quand il y a une élection contestée, il
2 existe au Canada une exigence réglementaire pour qu'il y ait
3 une vérification indépendante quant au rendement des
4 travailleurs dans les bureaux de scrutin en vertu de ce qui
5 est prescrit par la Loi. Et ça, c'est un autre mécanisme
6 pour déceler la non... le non-respect et pour assurer une
7 intégrité du processus.

8 Par suite d'une élection, j'écris toute une
9 série de rapports pour le Parlement. Je publie des données
10 aussi sur notre site Web au sujet des élections, de leur
11 gestion, des perceptions des enjeux pendant l'élection. Ce
12 qui permet aux parlementaires et au public d'évaluer
13 justement l'intégrité du processus électoral. Il y a des
14 protocoles d'incidents aussi, incident électoral.

15 Et quand on parle d'évaluation de l'intégrité
16 des élections, à mon avis, c'est une question systémique. Il
17 faut se pencher sur les mécanismes permettant d'évaluer les
18 menaces potentielles pesant sur cette intégrité des
19 élections.

20 Et j'ajouterais quelque chose qui ne fait pas
21 partie de mon rapport, et je n'en ai pas parlé non plus lors
22 des entrevues. Cette question de contexte pour des élections
23 libres et équitables, habituellement, on ne parle pas d'une
24 menace unique quand il est question d'ingérence étrangère.
25 Parce que quand on lit quoi que ce soit à ce sujet, il n'est
26 pas question d'ingérence étrangère comme tel.

27 Or, je crois qu'il est d'importance critique
28 de bien comprendre la nature unique de la menace que présente

1 l'ingérence. Surtout au niveau des mécanismes. Et, de bien
2 des façons, je pense que c'est une menace unique pour
3 l'intégrité électorale.

4 Premièrement, en raison de la nature de
5 l'ingérence étrangère, parce que ça porte non seulement sur
6 l'intégrité du processus, mais même sur la souveraineté de
7 l'état du pays. Ça, c'est une différence importante.

8 Le sérieux de la menace aussi. Les états ont
9 des capacités que les acteurs indépendants, que le simple
10 citoyen n'a pas. Par exemple, en matière de cybersécurité,
11 on peut, au niveau étatique, avoir des moyens importants et
12 on peut avoir des stratégies à long terme. Et ça, aussi,
13 c'est unique. Ça ne s'applique pas au simple citoyen, cette
14 stratégie à long terme.

15 Et la complexité de ce qu'on entend par
16 l'ingérence étrangère, c'est que ce n'est pas une question
17 précise. On parle d'une série de stratégies, d'actions, dans
18 certains cas, des actes illégaux en vertu de la *Loi*
19 *électorale* ou en vertu d'autres lois. Ou encore, quand il
20 est question de propagande ou de campagne d'influence, ça
21 peut être légal. Mais, il s'agit quand même d'ingérence
22 étrangère si cela se fait de manière clandestine ou dépend de
23 l'intérêt du pays.

24 Donc, ce sont des enjeux très complexes qui
25 nécessitent la collaboration de toute une série
26 d'institutions, y compris Élections Canada, y compris bien
27 sûr nos partenaires en matière de sécurité nationale.

28 **Me DANIEL SHEPPARD:** Compte tenu du caractère

1 unique de phénomène qu'est l'ingérence étrangère, comme vous
2 venez de nous dire, compte tenu de cela, quel est le rôle
3 d'Élections Canada pour protéger le pays contre ces
4 activités?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Nous ne sommes pas
6 responsables de la sécurité. Nous ne sommes pas une
7 institution en ce sens, mais nous avons quand même des
8 responsabilités importantes. Par exemple, pour voir si la
9 menace est interne ou étrangère, donc il s'agit de protéger
10 contre les cyberattaques notre infrastructure informatique.

11 Et bien sûr, on travaille avec le Centre sur
12 la cybersécurité qui a l'expertise. Bien sûr, il y a des
13 mesures que nous prenons pour protéger l'infrastructure,
14 ainsi que pour protéger la sécurité des bureaux de scrutin et
15 des directeurs de scrutin. Voilà pour la sécurité.

16 Nous avons également un rôle que je décrirais
17 comme étant la sécurité de l'information pour assurer que les
18 Canadiens ont la bonne information au sujet du processus
19 électoral qui sont ainsi équipés lors d'élections, de
20 comprendre où et quand ils peuvent voter et d'aborder des
21 problèmes de mésinformation par rapport au vote. Deuxième
22 aspect.

23 Un troisième aspect qu'on a mentionné plus
24 tôt, c'est en rapport avec le financement politique. Savoir
25 administrer ce régime, ce qui comprend les mesures pour
26 protéger contre l'influence indue de l'argent.

27 Le dernier point que je mentionnerais, c'est
28 que j'ai un rôle de faire des recommandations au Parlement

1 quant à les améliorations à la *Loi électorale*. Et j'en ai
2 fait, dont certaines pertinentes à l'ingérence étrangère,
3 soit directement ou indirectement.

4 **Me DANIEL SHEPPARD:** j'aimerais donc donner
5 suite à un des commentaires au sujet du rôle joué par
6 d'autres entités gouvernementales en matière d'ingérence
7 étrangère. Et cela m'amène à parler de la relation
8 d'Élections Canada avec le gouvernement.

9 J'aimerais débiter en notant que dans votre
10 entrevue, vous avez mis l'accent sur l'importance de
11 l'indépendance d'Élections Canada. Pourriez-vous nous
12 expliquer pourquoi cette indépendance par rapport au
13 gouvernement est importante?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Élections Canada a été
15 créé il y a une centaine d'années précisément pour être
16 indépendante pour avoir un organe indépendant du gouvernement
17 qui administres les élections, ce qui est important pour la
18 confiance que les Canadiens ont dans le processus électoral,
19 savoir que c'est neutre et non-partisan.

20 J'ai également dit lors de mon entrevue,
21 point critique d'ailleurs, que l'indépendance ne signifie pas
22 qu'on travaille isolément. Nous collaborons avec le
23 gouvernement, mais tout en maintenant notre statut
24 indépendant.

25 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, c'est cette
26 collaboration avec le gouvernement que j'aimerais discuter
27 maintenant.

28 Lors de votre entrevue, vous avez décrit une

1 évolution qui débute avec l'élection américaine de 2016 et
2 les leçons qu'on en a tirées qui a mené à la création
3 d'organes qu'on appelle un comité de coordination de la
4 sécurité électorale, au pluriel. Pouvez-vous me dire comment
5 ces groupes ont été créés?

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Certainement. Je peux
7 pas parler du côté du gouvernement, mais suivant l'élection
8 américaine de 2016 ainsi que notre expérience avec Brexit et
9 l'ingérence étrangère qui s'est manifestée alors, je me suis
10 dit qu'il nous fallait avoir une collaboration plus forte
11 avec les agents de sécurité pour protéger le processus
12 électoral.

13 Donc, en janvier de 2017, après l'élection
14 américaine, j'ai rencontré tout d'abord les responsables du
15 Bureau du conseil privé en exprimant l'opinion que si par le
16 passé on avait des réunions avec la GRC et la Sécurité avant
17 les élections, c'était des réunions simplement pour vérifier
18 que les choses étaient en ordre. Et il nous fallait, à mon
19 avis, travailler de façon beaucoup plus étroitement avec les
20 agences de sécurité. J'ai donc rencontré le... l'établissement
21 de sécurité de communication pour me dire que j'étais ouvert
22 à leur soutien de protéger notre infrastructure de la TI.

23 Suite à ces réunions, à ce moment-là... et je
24 me rappelle pas toutes les dates, et cetera, il y a eu des
25 discussions qui ont mené à la création d'un bloc de travail
26 plus ou moins formel qui est devenu finalement les Comités de
27 coordination à la sécurité électorale.

28 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et je crois comprendre

1 que ces comités existent à différents niveaux au sein du
2 gouvernement. Il y en a un qui rassemble les directeurs
3 généraux, un autre qui rassemble les sous-ministres adjoints.
4 Et ensuite, un autre qui rassemble les sous-ministres, comité
5 où vous siègeriez pour représenter Élections Canada?

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

7 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et Élections Canada est
8 coprésident de ces comités.

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Avec le Bureau
10 du Conseil privé.

11 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et quel est le but de
12 ces organes et que font ces Comités de coordination à la
13 sécurité électorale?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Le but fondamental est
15 d'avoir une... être sensible aux menaces générales, de
16 comprendre les rôles et responsabilités de chacun des
17 partenaires autour de la table, et de tirer au clair... bon, et
18 de créer des points de contact... et de tirer au clair en
19 utilisant des exercices de table face à des scénarios plus ou
20 moins complexes. Qui devrait intervenir quand, et dans quel
21 ordre, et qui serait invité à intervenir avec... auprès du
22 public au besoin. Il s'agissait de répandre les rôles et la
23 responsabilité de façon claire.

24 Bon, dans la fonction publique comme
25 ailleurs, les gens passent à d'autres postes et il n'y a pas
26 de constance. Donc, le fait d'avoir des réunions régulières
27 aide à accueillir les nouveaux participants et nous assurer
28 que, dans le passage du temps, il y a toujours une

1 compréhension claire des rôles d'intervention en cas de
2 besoin.

3 **Me DANIEL SHEPPARD:** Est-ce que ces comités
4 de coordination allaient pouvoir... est-ce qu'ils avaient
5 pouvoir décisionnel?

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non.

7 **Me DANIEL SHEPPARD:** Quelle est la
8 distinction entre un organe de coordination et un organe
9 décisionnel?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Un organe décisionnel
11 prend des décisions quant aux mesures à prendre. Ces comités
12 ne faisaient pas cela. Il s'agissait simplement de
13 comprendre ce que chacun faisait dans son domaine de
14 responsabilité, de sorte qu'il y avait une compréhension
15 commune du travail à faire pour rendre l'élection sûre.

16 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je crois également
17 comprendre que, de temps en temps, ces Comités de
18 coordination de sécurité électorale étaient une tribune où
19 des séances d'information de renseignement ou autre façon de
20 présenter des renseignements de sécurité étaient présentés
21 aux membres de ces comités?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact. Un des buts,
23 c'était de partager une compréhension commune de
24 l'environnement de menace.

25 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je reviendrai à ce sujet
26 dans un instant. Mais avant de se faire, j'aimerais vous
27 parler d'une autre institution. Et vous avez fait référence
28 à le Protocole public des incidents critiques. Et l'organe

1 qu'on connaît comme le panel de cinq, notamment. Pouvez-vous
2 nous décrire la relation entre ce panel de cinq et votre
3 poste

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne suis pas un des
5 cinq membres de ce panel de cinq. Le mandat de ce panel est
6 d'examiner des questions pertinentes à la sécurité du
7 processus électoral, mais qui ne sont pas en rapport à des
8 questions qui tombent sous mon égide. Donc, je ne parle pas
9 de l'administration directe des élections. Ça, c'est des
10 questions qui relèvent de moi. Il y a donc une division très
11 claire des rôles et responsabilités qui est enlignée avec les
12 responsabilités telles que définies par la Loi.

13 Donc, ça maintient l'indépendance de mon
14 bureau. Mais il y a une compréhension avec nos partenaires,
15 c'est que nous partageons l'information au sujet de
16 l'environnement de menace. Et, encore une fois, le panel
17 peut être appelé à faire des énoncés publics, ou si moi j'en
18 fais par rapport à une question importante de sécurité, alors
19 on se renseigne l'un l'autre.

20 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, que ce soit dans
21 l'élection de 2019 ou l'élection générale 2021, il y a-t-il
22 eu de telles communications entre vous et le panel de cinq
23 par rapport à la possibilité de faire une annonce?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, il n'y en a pas
25 eu.

26 **Me DANIEL SHEPPARD:** Passons maintenant au
27 sujet du renseignement et des mouvements d'information vers
28 Élections Canada.

1 Je crois comprendre que Élections Canada a
2 reçu des renseignements dans le contexte des comités de
3 coordination de la sécurité électorale, mais aussi de temps
4 en temps directement des partenaires de la sécurité du
5 renseignement sur une base bilatérale?

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

7 **Me DANIEL SHEPPARD:** Est-ce que l'opérateur
8 du conseil ici peut afficher le document ELC101_R? Défilons
9 plus bas pour qu'on voit le texte un peu, s'il vous plait.
10 Merci beaucoup.

11 **--- PIÈCE No. ELC 101 R:**

12 Letter to Serge Caron from CSIS:
13 Enhancing Security of Elections

14 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, Monsieur
15 Perrault, vous avez ici une lettre reçue par Serge Carron, un
16 de vos adjoints, en juillet 2021, qui semble provenir du
17 SCRS. Vous avez déjà vu ce document?

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

19 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, ce document est
20 essentiellement une invitation du SCRS à examiner des
21 renseignements délicats qui peuvent être pertinents à la
22 prestation sûre d'un événement électoral futur et demande,
23 qu'idéalement, une réunion établira une opération régulière
24 qui sera exécutée pendant l'élection générale de la 44e? Y
25 a-t-il eu une telle opération régulière établie pour le
26 partage de renseignements avec le SCRS à cet égard?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** En dehors des Comités
28 de coordination de sécurité électorale, il y a eu une réunion

1 donnant suite à cette lettre, mais je ne pense pas qu'il y
2 ait eu des réunions récurrentes et certainement pas autour de
3 l'élection générale, la 44^e.

4 **Me DANIEL SHEPPARD:** Bon, il s'agit de...
5 précisément de la 44^e élection générale. Mais par rapport à
6 le 43^e élection générale, y a-t-il eu des séances
7 d'information ou des routines régulières établies entre le
8 SCRS et Élections Canada pour le partage d'information?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je me souviens qu'il y
10 a eu une réunion bilatérale avec le représentant du SCRS qui
11 est venu nous rencontrer, nous, plusieurs de nos cadres, à
12 Élections Canada, mais je ne suis pas au courant de
13 rencontres régulières, routinières, de façon bilatérale avec
14 le SCRS. Il y a eu des réunions régulières avec le Comité de
15 sécurité de la sécurité électorale où le SCRS siège.

16 **Me DANIEL SHEPPARD:** On peut enlever le
17 document de l'écran. Merci.

18 Dans votre résumé d'entrevue, vous avez
19 indiqué que les séances d'information que vous avez reçues,
20 que ce soit de façon bilatérale ou de par les Comités de
21 coordination étaient de nature générale. Donc, la
22 sensibilisation générale et les menaces générales à la
23 sécurité des élections. Est-ce exact?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact..

25 **Me DANIEL SHEPPARD:** Pouvez-vous s'il vous
26 plaît afficher le document CAN019456?

27 **--- PIÈCE No. CAN 19456:**

28 Speaking Points for EC Brief

1 **Me DANIEL SHEPPARD:** Vous avez ici un
2 document qui a été déclassé, donc rendu public. Et il semble
3 être des notes de breffage sur un breffage donné à Élections
4 Canada du groupe de travail.

5 Est-ce que vous pouvez passer à travers le
6 document pour que le témoin voit une partie du contenu de ce
7 document. Il semble que ce que nous voyons là, c'est de
8 l'information générale de fond au sujet de la compréhension
9 des menaces dues à l'ingérence étrangère, au sujet de
10 l'environnement informationnel en général. Et à mesure que
11 nous baissons, il y a de l'information plus directe, bon, au
12 sujet de certains acteurs menaçants, quant à leur
13 sophistication, règles générales, leurs intérêts et certaines
14 des stratégies qu'ils peuvent employer.

15 Et si nous continuons à descendre, on arrive
16 ici à la discussion de choses autres que l'ingérence
17 étrangère, d'autres sujets comme l'extrémisme violent motivé
18 par l'idéologie traités là.

19 Je ne vous poserai pas de question au sujet
20 du contenu spécifique du document qu'on vient de voir
21 dérouler. Ma seule question pour vous, c'est est-ce là le
22 genre d'information que vous avez reçu quand on parle des
23 réunions avec des évaluations générales de menace et la
24 sensibilisation informationnelle?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est tout à fait
26 exactement le genre d'information que nous recevons. Je ne
27 sais pas si ces notes étaient pour un breffage à Élections
28 Canada, c'était pas évident de premier... à première vue. Mais

1 en réponse à votre question, c'est là tout à fait en accord
2 avec le genre d'information que nous recevons sur
3 l'environnement de menace.

4 **Me DANIEL SHEPPARD:** Merci beaucoup. On peut
5 enlever le document de l'écran.

6 Parlez-moi un peu de savoir et à quel point
7 ce genre d'information vous a été utile à vous et à Élections
8 Canada dans la réalisation de votre mandat quant à
9 l'intégrité du processus électoral.

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il n'y a rien de ce
11 document qui donne lieu à des mesures directes, mais c'est
12 utile dans ce que ça dit et ce que ça ne dit pas. Ça parle
13 d'enjeux comme la désinformation, la cybersécurité, et
14 réaffirme la nécessité d'être prêt à faire face à ces enjeux,
15 y compris par exemple la désinformation sur les mesures COVID
16 pendant l'élection. Nous étions prêts à intervenir à ce
17 sens. Ça parle de menaces à la cybersécurité et nous
18 travaillons avec le Centre de cybersécurité pour nous
19 protéger contre ces problèmes-là. Donc utile à cet égard.

20 C'est également utile à ce que ça ne dit pas
21 dans le sens que ça... quand vous voyez le document comme
22 celui-là ou d'autres informations du genre, on l'examine pour
23 savoir s'il y a d'autres choses qu'il nous faudrait faire que
24 nous ne faisons pas. Et il n'y a rien dans ce document qui
25 suggère qu'il y a d'autres telles choses.

26 **L'INTERPRÈTE:** Vous avez échappé.

27 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, voilà le genre de
28 séance d'information générale qu'élections Canada recevait

1 autour des 43^e et 44^e élections générales du Canada.

2 Je crois comprendre que par rapport à la 44^e
3 telle élection générale, c'était à peu près ça. Ça, c'est le
4 genre de séance d'information de renseignement reçu par
5 Élections Canada.

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

7 **Me DANIEL SHEPPARD:** Il y a plus d'autres
8 séances d'information portant sur des faits spécifiques
9 autour de l'élection générale, la 44^e?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

11 **Me DANIEL SHEPPARD:** j'aimerais maintenant
12 vous parler du 43^e élection générale.

13 Je crois comprendre qu'en rapport avec cette
14 43^e élection générale, le SCRS vous a fait savoir des faits
15 spécifiques... un fait spécifique... un cas d'espace.

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété).

17 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je crois comprendre que
18 le SCRS vous a informé d'une situation de fait qui pourrait
19 impliquer de l'ingérence étrangère en rapport avec le vote
20 dans une candidature dans... les candidats dans la
21 circonscription de Don Valley North. Est-ce exact?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

23 **Me DANIEL SHEPPARD:** Je crois comprendre qu'à
24 ce moment-là, quand vous avez reçu cette information, vous
25 avez tiré la conclusion qu'aucune mesure ne pouvait être
26 prise à l'époque en partie parce que la participation dans un
27 débat de candidature n'est pas règlementé par vous de la même
28 façon que l'élection? Est-ce exact?

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

2 **Me DANIEL SHEPPARD:** Et, si je comprends
3 bien, tout enjeu d'irrégularité, telle que définie par la *Loi*
4 *électorale du Canada*, avait été examiné pendant la
5 vérification, l'audit du concours... du rapport sur le concours
6 de candidature qui, au moment du breffage d'information en
7 question, n'avait pas été soumis à Élections Canada.

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact, parce que
9 le seul aspect qui est règlementé, c'est l'aspect financier
10 du concours de mise en candidature. L'aspect financier
11 seulement.

12 **Me DANIEL SHEPPARD:** Alors, on a déjà parlé
13 du fait que ces rapports sont reçus et audités par vous de
14 façon tout à fait régulière. Et je crois comprendre donc que
15 par rapport à cette situation de fait, c'est qu'un audit du
16 rapport sur la mise en candidature a été mené par la suite de
17 façon tout à fait normale?

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Quel est le délai typique
20 entre la réception du rapport et l'audit de ce rapport?

21 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Nous voulons faire
22 tous les audits dans les 12 mois. Ça, c'est pour les
23 concours de nomination. Dans le cas de candidats à la... de
24 nominations, nous n'avons pas une telle cible. Ça, c'est
25 pour les candidats aux élections seulement que c'est 12 mois.

26 La priorité sera donnée à l'audit des
27 rapports des candidats, parce qu'il y a des remboursements
28 financiers qui sont liés à ça et il y des règles plus

1 élargies. Donc, de façon typique, nous consentons les
2 efforts à ceux qui ont mené campagne électorale.

3 Mais ça dépend. Par exemple, dans le cas des
4 nominations, ça peut se faire n'importe quand. Donc, il n'y
5 a pas nécessairement un conflit de priorité pour ce qui est
6 de l'audit des concours à la nomination des candidats. Donc,
7 ça varie plus pour... que l'audit des candidats aux élections
8 qui suit un calendrier, 12 mois après la soumission de
9 rapports.

10 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, il y a un audit du
11 rapport par rapport à ce concours de... pour choisir un
12 candidat. Et je crois comprendre que suite à de
13 l'information reçue par Élections Canada dans le cadre de cet
14 audit, vous avez référé la question au Bureau de la
15 Commissaire des élections du Canada?

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

17 Permettez-moi de rajouter à la réponse
18 antérieure. C'est que nous faisons des liens entre les
19 concours de nomination, les rapports, et le rapport du
20 candidat pour nous assurer que le mouvement d'argent entre
21 les deux est correct. Donc, quand nous examinons le rapport
22 du candidat, nous examinons également le rapport de sa
23 candidature.

24 **Me DANIEL SHEPPARD:** Donc, quand l'ensemble
25 du processus de vérification s'est fait, un renvoi a été fait
26 au Bureau de la Commissaire des élections du Canada?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété.)

28 **Me DANIEL SHEPPARD:** Est-ce que le sujet de

1 ce renvoi touchait d'une façon ou d'une autre des allégations
2 touchant... par rapport à l'ingérence étrangère?

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Pas du tout.

4 **Me DANIEL SHEPPARD:** Y a-t-il autre chose que
5 vous pouvez nous dire ici publiquement au sujet de
6 l'information que vous avez reçue du SCRS et que nous venons
7 de discuter?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non.

9 **Me DANIEL SHEPPARD:** Merci, Monsieur
10 Perrault, j'ai terminé mes questions.

11 Toutefois, mon collègue monsieur Ferguson va
12 poursuivre votre interrogatoire avec quelques questions.

13 **--- INTERROGATOIRE EN CHEF PAR Me MATTHEW FERGUSON:**

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame la Commissaire,
15 bonjour.

16 Alors, bonjour, Monsieur Perrault.

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Bonjour.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, je m'appelle
19 Matthew Ferguson, comme vous le savez. Je vais m'adresser à
20 vous pour la deuxième partie de votre interrogatoire en
21 français.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** D'abord, j'aimerais,
23 dans un premier temps, aborder avec vous certaines règles de
24 la *Loi électorale du Canada* relative à l'ingérence étrangère.

25 Vous notez d'abord dans votre... vous notez
26 dans votre rapport institutionnel que la Loi ne contient
27 aucune définition de ce que constitue l'ingérence étrangère,
28 mais interdit plutôt la participation sous certaines formes

1 de personnes et d'entités étrangères à nos élections.

2 Pourriez-vous commencer par décrire les
3 règles relatives aux contributions étrangères. D'abord, qui
4 peut... en fait, je vais prendre la question d'une autre façon.
5 Qui peut apporter un don ou faire une contribution à un
6 candidat ou à un parti politique, et cetera?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Dans le cas des
8 candidats et partis, c'était très clair : seul un citoyen
9 canadien ou un résident permanent, donc il y a des non-
10 citoyens qui peuvent contribuer à condition qu'ils soient
11 résidents permanents. On parle de particuliers, donc il n'y a
12 pas de don au niveau corporatif ou syndical, pas
13 d'associations, seulement des particuliers peuvent donner.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Je note aussi que
15 vous avez accéléré un peu le débit, donc je vais juste vous
16 demander de ralentir aussi, donc juste pour le bénéfice des
17 interprètes.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** On se fait tous dire la
19 même chose.

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** J'imagine. Merci.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, et même chose,
22 est-ce que c'est les mêmes règles qui s'appliquent pour un
23 candidat à l'investiture ou associations de circonscription
24 enregistrées?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et ça, est-ce que
27 ça implique à la fois des contributions monétaires et non
28 monétaires?

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, si je comprends
3 bien, il est interdit de faire à quiconque qui n'est pas
4 citoyen canadien ou un résident permanent d'apporter des
5 contributions à ces entités-là, que ce soit un candidat, un
6 parti politique ou une association de circonscription
7 enregistrée.

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ou un candidat à
9 l'investiture ou à la direction.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Qu'en est-il maintenant
11 pour les tiers?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, les règles des
13 tiers sont un petit peu différentes parce que les tiers, pour
14 les tiers, il n'y a pas de limite au montant des
15 contributions qui peuvent être faites à un tiers. Il faut
16 comprendre qu'un tiers, c'est n'importe quelle entité autre
17 qu'une des entités règlementées qu'on vient de mentionner. Ça
18 inclut monsieur et madame Tout-le-Monde, ça inclut des
19 associations, des syndicats, des entités corporatives. Donc,
20 c'est vraiment par exclusion.

21 Il n'y a pas de règle de plafond de
22 contribution. Ce qu'il y a comme règle, c'est que les tiers
23 ne peuvent pas utiliser des fonds provenant de l'étranger
24 pour des activités règlementées en vertu de la Loi, c'est-à-
25 dire quant aux dépenses d'activités partisanes des tiers, à
26 la publicité électorale ou la publicité partisane, c'est des
27 concepts qui se jouent en période préélectorale et pendant
28 l'élection. Il y a aussi des règles sur les dépenses liées

1 aux sondages.

2 Mais de façon générale, donc, les tiers ne
3 peuvent pas utiliser les fonds provenant de l'étranger pour
4 défrayer ces dépenses-là.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que ça, cette
6 règle-là s'applique en dehors d'une période électorale?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, en dehors d'une
8 période électorale, les seules dépenses qui sont
9 règlementées, c'est pendant la période préélectorale qui
10 commence le 30 juin. Donc, un tiers, en dehors de ces
11 périodes-là, n'est pas une entité règlementée autrement
12 qu'ils doivent tenir compte des contributions que le tiers
13 reçoit parce que venant le temps de l'élection, si le tiers
14 est actif, il devra divulguer la source. Mais autrement, il
15 n'est pas règlementé.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pouvez-vous, Monsieur
17 Perrault, pour le bénéfice de tous, nous donner des exemples
18 de tiers qui seraient susceptibles de recevoir certaines
19 contributions dans un contexte pré ou électoral?

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, si on regarde
21 dans les dernières élections, il y a une grande diversité des
22 tiers. Il y a des grands syndicats parfois qui sont des
23 tiers, il y a des groupes qui s'organisent de façon
24 récurrente pour une élection, Canada Proud en est un, il y a
25 des groupes qui sont très étroitement liés avec certains
26 partis ou certains candidats, il y a des groupes liés à
27 l'environnement, liés à des thèmes particuliers. Alors, tous
28 ces groupes-là doivent s'enregistrer s'ils dépensent plus de

1 500 \$ dans une élection ou s'ils encourent... s'ils... pardon,
2 s'ils dépensent effectivement des dépenses pendant une
3 élection ou pendant la période préélectorale.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je remarque également
6 que la Loi électorale n'interdit pas « l'ingérence
7 étrangère » – entre guillemets –, mais elle interdit plutôt
8 l'influence étrangère indue.

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Que signifie le terme
11 « influence étrangère indue »?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, c'est une
13 disposition qui a été adoptée en tout début 2019 et reçu la
14 sanction royale en début 2019. Ça prévoit que des entités
15 étrangères, des États étrangers en particulier, ne peuvent
16 pas encourir de dépenses pour directement favoriser ou
17 contrer l'élection d'un candidat ou d'un parti politique ou
18 encore d'encourager des Canadiens à voter ou à ne pas voter.
19 C'est une interdiction qui est limitée dans le temps à la
20 période électorale et c'est une interdiction qui compose des
21 exceptions importantes, notamment l'expression d'opinion
22 personnelle et des articles dans les médias, des éditoriaux,
23 ne sont pas couverts par cette interdiction-là.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et donc, c'est peut-
25 être une question évidente, mais cette interdiction-là
26 s'applique à qui au juste?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, il y a la... bon,
28 j'ai pas la définition devant moi, mais ce sont des acteurs

1 étatiques étrangers et des gens qui agissent au nom des
2 acteurs étatiques étrangers. Si vous sortez la Loi 282.4, on
3 pourra regarder la liste là, mais...

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Non mais, ça
5 ne s'applique pas aux Canadiens ni aux résidents permanents.

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Donc... et je
8 comprends qu'il y a le concept aussi d'engager des dépenses
9 pour des activités visant à favoriser ou contrecarrer un
10 candidat. Qu'est-ce que ça signifie « engager des dépenses »?

11 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ça veut dire
12 essentiellement encourir des frais liés à des activités de
13 promotion, mais ça peut vouloir... c'est pas nécessairement de
14 la publicité, c'est toute activité qui représente une dépense
15 qui entraîne directement ou indirectement l'opposition ou la
16 promotion d'un candidat.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, en l'absence de
18 dépenses ou une violation à une loi provinciale ou fédérale,
19 la Loi électorale n'interdit pas à un étranger de promouvoir
20 ou de s'opposer à un parti politique au cours d'une période
21 électorale. Est-ce exact?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, non, vous avez
23 référé... vous avez raison, vous avez ramené une deuxième
24 facette à la disposition. Donc, c'est encourir une dépense ou
25 faire la promotion d'une manière qui est contraire à une loi
26 provinciale ou fédérale.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et donc, si je
28 reprends ma question, la Loi n'interdit pas à un étranger,

1 que ce soit une entité étant un acteur étranger de promouvoir
2 ou de s'opposer à un parti politique au cours d'une période
3 électorale en l'absence de dépenses... d'engager une dépense.

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est ça. En l'absence
5 de dépenses, c'est le cas.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Quand vous dites « en
7 l'absence de dépenses », est-ce que – c'est un cas de figure
8 là – des articles seraient publiés dans certains médias, mais
9 à la demande ou à l'incitation d'un État étranger ou d'un
10 organe quelconque client d'un État étranger sans qu'il n'y
11 ait nécessairement de déboursés?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce qu'à ce moment-là,
14 selon vous, ça serait quelque chose de permis?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est très clairement
16 permis, c'est nommément permis par la...

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est nommément permis.

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Donc...

20 Excusez-moi, je ne sais pas si vous avez
21 terminé.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, ça va. Tout à fait.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

24 Donc, ça n'interdit pas à un acteur étranger
25 d'exprimer son opinion sur le résultat souhaité même d'une
26 élection.

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Que ce soit le

1 président, un ancien président des États-Unis ou un
2 ambassadeur de la Chine.

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Par exemple.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce qu'il y a
5 d'autres dispositions ou règles du régime législatif
6 électoral qui peuvent être utiles pour la protection du
7 processus électoral canadien et pour contrer l'ingérence
8 étrangère?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, je dirais qu'il
10 y a deux catégories. Il y a quelques règles spécifiques, vous
11 avez mentionné les principales qui sont liées au financement
12 politique, et il y a évidemment le fait que seul un citoyen
13 canadien peut voter à une élection – là, on revient à la
14 base. Mais évidemment, un acteur étranger peut intervenir
15 d'une manière qui viole un autre aspect de la Loi électorale.
16 Alors, ça va être repris par 282.4 parce qu'il y a une clause
17 là-dedans qui le raccroche, mais, par exemple, ça peut être
18 de l'intimidation.

19 Donc, il y a différentes violations qui ne
20 sont pas spécifiquement créées pour protéger contre des
21 acteurs étrangers, mais qui ont leur rôle à jouer dans la
22 protection du régime électoral canadien.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** J'aimerais maintenant
24 aborder avec vous les plaintes contenant des allégations
25 d'ingérence étrangère qu'élections Canada a reçues pour les
26 élections en général en 2019 et en 2021.

27 Je souligne également que la Commission... en
28 fait, les avocats de la Commission ont interviewé l'une de

1 vos adjointes, madame Josée Villeneuve, à ce sujet et qu'elle
2 a produit un résumé de témoignage plus détaillé. Pour le
3 bénéficiaire de tous, c'est identifié selon le doc ID WIT-
4 0000013.

5 D'abord, je comprends qu'Élections Canada
6 reçoit un grand nombre et une grande variété de plaintes
7 touchant l'ensemble de votre mandat. Et vous recevez un
8 certain nombre de plaintes qui ne relèvent pas de votre
9 mandat. Est-ce exact?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, on a une
11 définition très, très large de ce qui est une plainte. Je
12 pense que c'est important de le dire. Tu sais, quand on dit
13 qu'on reçoit quelques 17, 18 000 plaintes dans une élection,
14 c'est parce qu'on inclut là-dedans, essentiellement, toutes
15 expressions d'insatisfaction. Mais ça peut être à l'égard
16 d'un candidat, d'un parti, d'un tiers. Ça peut être à l'égard
17 de la loi électorale, par rapport au régime en place.

18 Ça peut être, évidemment, à l'égard
19 d'Élections Canada, des lieux qui ne sont pas accessibles,
20 des enjeux de respect des langues officielles dans un lieu de
21 scrutin. Donc, toute expression d'insatisfaction en relation
22 avec le processus électoral, on les reçoit et on les
23 classifie comme étant des plaintes.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous avez justement
25 touché aux chiffres dans les dizaines de milliers. On parle
26 de, pour l'élection générale 2019, vous avez reçu
27 18 889 plaintes, et 16 984 plaintes à l'élection générale de
28 2021. Ce sont des chiffres qui sont dans votre rapport

1 institutionnel, donc, je ne vous demande pas de...

2 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne les questionne
3 pas. (Rires)

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, parmi ces
5 plaintes, on parle dans votre rapport institutionnel de
6 122 plaintes reliées aux... Qui font allusion à des
7 allégations de... Des préoccupations d'ingérence étrangère
8 pour 2019. Et 27 plaintes relativement à de l'ingérence
9 étrangère à l'élection de 2021. J'ai cru comprendre que bon
10 nombre de ces plaintes portent sur des questions qui ne sont
11 pas interdites par la *Loi électorale*, c'est exact ? Par
12 exemple que monsieur Barak Obama ait tweeté son soutien au
13 premier ministre ?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact, ou que madame
15 Thunberg, Greta Thunberg soit au Canada pendant une période
16 électorale pour parler d'environnement. Ou des choses comme
17 ça, qui sont perçues par les Canadiens comme des injustices à
18 notre système électoral. Et je ne commenterai pas là-dessus.
19 Mais qui ne sont pas des illégalités en vertu de la Loi.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Comment avez-vous
21 déterminé ce qui était relié à de l'ingérence étrangère et ce
22 qui ne l'était pas ? Dans le cadre de l'ensemble de ces
23 plaintes-là.

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est-à-dire que,
25 essentiellement, ce sont des gens qui, dans la plainte,
26 identifie souvent nommément comme tel, ou encore, très, très
27 implicitement, là, mais qu'est-ce que fait monsieur Obama,
28 Président américain, donc, sans utiliser les mots *ingérence*

1 étrangère, qui, à la face même de la plainte, est de cette
2 nature-là.

3 Ça ne veut pas dire que ça se rattache à une
4 infraction dans la *Loi électorale* du Canada, liée à
5 l'influence indue des étrangers, par exemple. C'est vraiment
6 la perception de la personne qui exprime sa plainte.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et donc, par la suite,
9 Élection Canada a transmis des plaintes relatives à des cas
10 présumés d'ingérence étrangère lors des 2 élections sous
11 étude. Donc, 52 plaintes en 2019 et 8 plaintes en 2021.
12 Pouvez-vous nous aider à comprendre c'est quoi le seuil pour
13 qu'élections Canada envoie des plaintes au Bureau de la
14 commissaire aux élections fédérales ?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ah! Le seuil est très
16 bas. Quand on parle de plainte, on ne parle pas de renvois
17 qui viennent de nos analyses, mais des plaintes qu'on reçoit
18 et qu'on redirige. Essentiellement, on ne souhaite pas
19 exercer le mandat de la commissaire, qui est de déterminer
20 quant à elle, si un enjeu mérite une intervention, ou une
21 enquête, ou une mesure de conformité.

22 Donc, dès lors que les faits allégués, à leur
23 face même, suggèrent la possibilité d'une infraction, et le
24 seuil est très, très faible, là. Et en cas de doute, donc, on
25 va envoyer à la commissaire. Ça arrive qu'on les consulte, on
26 dit : On a reçu ça, voulez-vous les avoir ?

27 Je pense que dans le cas de monsieur Obama,
28 des tweets, il y avait tellement des gros volumes, qu'on

1 avait dit : voulez-vous les voir ? Et je pense qu'il avait
2 dit non, à ce moment-là. Il en recevait autant chez lui, ou
3 davantage.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous avez fait un
5 contraste entre deux choses, les plaintes redirigées et des
6 revois. Pouvez-vous nous éclaircir là-dessus?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est-à-dire que dans
8 le renvoi, quand on parle de renvoi, on parle d'une situation
9 où, nous, dans l'exercice de notre mandat, on constate des
10 choses, qu'on considère mériter l'attention de la
11 commissaire. Parce qu'à première vue, il y a une indication,
12 on n'a pas tiré toutes les conclusions, souvent ça demande
13 une enquête. Une indication de possible violation de la loi.
14 Sans...

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Que quelqu'un ait exprimé
16 une plainte quelconque ?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exactement.
18 Principalement, c'est dans la vérification des rapports
19 financiers. Alors des fois c'est très clair, le rapport n'a
20 pas été soumis ou il est en retard, des fois c'est plus
21 nuancé que ça, et ça demande un examen plus approfondi. Dans
22 tous les cas, la commissaire exerce sa propre décision sur le
23 fait de prendre action ou pas, et quel type d'action.

24 Mais, quand il y a un renvoi, c'est qu'on
25 considère qu'il y a matière à examen. Quand on parle de
26 rediriger, c'est qu'on considère que c'est adressé à la
27 mauvaise entité. Point à la ligne.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Dans votre rapport
2 institutionnel, vous mentionnez qu'Élections Canada a reçu
3 des plaintes concernant un réseau de personnes sympathisantes
4 au régime chinois, impliquées dans le transfert d'argent du
5 Consulat chinois à des candidats ou à des campagnes
6 politiques. Je fais référence à la page 35 et 36 du rapport
7 institutionnel. Je comprends que vous avez pris connaissance
8 des allégations-là en février 2023, sur la base des
9 reportages dans les médias. Ce qui a amené Élections Canada à
10 procéder à un examen des rapports annuels... Un examen des
11 rapports annuels de 2021, des associations de
12 circonscriptions à travers le pays.

13 Pouvez-vous nous parler de ce processus-là,
14 de cet examen-là ?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, alors c'est pas
16 facile, évidemment, de détecter s'il y a du financement
17 occulte qui se passe. Si, par exemple, il y a du financement
18 qui se fait par le truchement d'individus, qui déclarent,
19 eux, une contribution, mais l'argent ne vient pas d'eux.
20 C'est pas quelque chose qui se détecte, ça, dans un audit.
21 Ça, ça prend une enquête. Mais il y avait, dans les rapports,
22 dans ce qui avait été reporté publiquement, des allégations
23 de remboursement de dépenses. Donc, un montant d'argent qui
24 rentre comme contribution à un montant qui ressort pour
25 rembourser une dépense.

26 Donc, on a fait une analyse pour essayer de
27 voir s'il n'y avait pas, par maladresse peut-être, une
28 proximité très étroite dans les montants qui rentrent et qui

1 sortent d'un individu comme donateur et comme récipiendaire
2 des frais d'une dépense. Par exemple, pour des frais de
3 service. Et on n'a pas détecté, là, quoi que ce soit qui
4 aurait mérité un renvoi à la commissaire.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et donc, (non
6 interprété).

7 Donc, Monsieur Perrault, j'attire à votre
8 attention, dans le rapport institutionnel, ici, à la page 36,
9 justement, vous parlez qu'aucun stratagème systématique n'a
10 été détecté pour démontrer le remboursement au donateur du
11 montant de la contribution, moins le crédit d'impôt, comme le
12 prétend l'article. Et là, il est toutefois important de
13 préciser que la capacité de repérer ce type de transactions
14 est limité par l'information disponible dans les rapports
15 financiers, noms et adresses, par l'absence de rapport
16 détaillé sur les dépenses des associations de
17 circonscriptions et par la difficulté d'obtenir des documents
18 justificatifs auprès de ces dernières.

19 Pourquoi ce bémol ? Vous mettez ce bémol-là
20 sur votre... Le résultat de votre examen ?

21 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est-à-dire que dans
22 le cas de certaines entités, en vertu de la loi, les
23 candidats, c'est le cas, ils doivent soumettre toutes les
24 pièces justificatives, et c'est vrai des candidats à
25 l'Investiture aussi, à l'appui des dépenses. Ils doivent
26 soumettre les chèques aussi à l'appui des contributions.

27 Dans le cas d'autres entités, comme les
28 partis politiques et les associations de circonscriptions, on

1 n'a pas accès aux pièces justificatives liées aux dépenses.
2 Alors, c'est des choses qu'on a demandées à plusieurs
3 reprises au Parlement, mais on n'a pas accès à ces documents-
4 là.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Mais pourquoi, vous
6 parlez de l'examen, du résultat, mais là, vous mettez le
7 bémol, des limites là-dessus. Est-ce que...

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est-à-dire que dans
9 le cas des dépenses, il peut y avoir un montant qui est un
10 sous-montant d'un ensemble plus large. Donc, quand on regarde
11 une facture, on pourrait peut-être revoir des fragments de
12 montants qu'on ne verrait pas nécessairement à la face même
13 du rapport financier.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Mais, est-ce que ça
15 serait juste de dire que dans ce contexte-là, votre
16 vérification est nécessairement limitée ?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est ce qu'on dit,
18 effectivement.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et le résultat auquel
20 vous parvenez est aussi limité, en termes de conclusion.
21 Parce qu'en l'absence de pièces justificatives, évidemment...

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, c'est vraiment,
23 on dit en anglais, *out of an abundance of caution*, là, par
24 acquit de conscience, je veux dire, à la face des
25 renseignements de cette nature-là, qu'est-ce qu'on peut faire
26 pour essayer de voir. Et il arrive, des fois, qu'on détecte
27 une contribution à une dépense qui est proche, à la cenne
28 près, comme on dit. Et qui suggère, là, qu'il y a eu une

1 transaction qui est irrégulière.

2 C'est pas du non vu, ça. Donc, j'ai voulu
3 voir s'il y avait des choses qui ressortiraient d'une analyse
4 comme ça, pis y en avait pas. Mais ça dit ce que ça dit,
5 c'est pas plus que ça.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** À part les limites que
7 vous décrivez ici, est-ce qu'il y a d'autres défis, dans ce
8 genre d'examens ou de vérifications ?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Mais, comme j'ai
10 indiqué, quand on parle de contributions, on ne peut pas
11 aller derrière le fait qu'un individu a donné à une entité
12 règlementée ou d'où vient l'argent de cet individu-là,
13 évidemment on n'est pas en mesure de vérifier ça. Donc, il y
14 a toujours moyen nécessairement... ou encore de l'argent peut
15 être acheminé et non déclaré, ce qu'on appelle communément
16 des « enveloppes brunes », et dépensé en marge du régime de
17 financement politique.

18 Alors, dans un système où il y a un plafond
19 de dépenses qui est assez bas, ça limite d'une certaine façon
20 l'ampleur de ce qui peut être fait sans que ça transparaisse
21 au niveau des concurrents, des entités politiques, mais
22 évidemment ce qui est fait avec de l'argent comptant en marge
23 des rapports, c'est pas quelque chose qui peut être détecté.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. J'aimerais
25 maintenant aborder avec vous ce que vous décrivez dans le
26 rapport institutionnel comme étant « l'observation de
27 l'environnement et du contenu numérique ».

28 J'ajouterais encore une fois que les avocats

1 de la Commission ont interrogé un autre de vos directeurs,
2 monsieur Nick Gamache à ce sujet et on a produit un résumé
3 plus détaillé de cet entretien, et je fais référence au
4 document WIT-0000019 – cinq zéros, donc 00000.

5 Je vous ramène à la fin de l'année 2016 et
6 les perturbations liées à l'élection présidentielle aux
7 États-Unis. Pouvez-vous nous parler de la façon dont
8 Élections Canada a réfléchi au problème de mésinformation et
9 désinformation sur les réseaux sociaux et leur lien avec
10 l'intégrité électorale à cette époque, c'est-à-dire comment
11 Élections Canada s'est-il préparé à la tempête qui
12 s'annonçait.

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Je pense
14 qu'autour de ces années-là puis avec le Brexit aussi, comme
15 je mentionnais, il y avait une prise de conscience
16 généralisée de l'ampleur des dommages qui peuvent être créés
17 par la mésinformation ou désinformation, on ne sait pas
18 toujours c'est quoi l'intention, mais dans les médias
19 sociaux.

20 Alors, on a mis sur pied une capacité de
21 veille, de monitoring là, de veille des médias sociaux et des
22 médias pour s'assurer que l'information qui circule
23 concernant le processus électoral soit telle que les
24 électeurs ne soient pas induits en erreur et surtout pas
25 empêchés de voter. Donc, c'était ça notre préoccupation.

26 Évidemment, il y a de la désinformation ou de
27 la mésinformation qui circule sur toutes sortes de sujets
28 pendant une élection. Il y a des débats partisans qui ne sont

1 pas toujours de la plus grande honnêteté ou qui sont parfois
2 simplement erronés, mais ce n'est pas le rôle d'un
3 administrateur électoral de se faire l'arbitre des débats
4 politiques partisans. Alors, c'est pas ça qu'on souhaitait
5 faire et qu'on souhaitait connaître.

6 Ce qu'on a voulu, c'est regarder
7 l'environnement public pour voir l'information qui circule
8 sur le processus électoral pour s'assurer que s'il y a des
9 informations qui ne sont pas correctes ou des préoccupations
10 des Canadiens pour qu'on soit en mesure de bien informer la
11 population sur le processus électoral de différentes
12 manières, soit par nos propres comptes de médias sociaux,
13 soit par notre site web ou par les médias plus traditionnels,
14 donc qu'on comprenne bien l'environnement d'informations et
15 qu'on puisse intervenir pour s'assurer que les électeurs
16 soient en mesure d'exercer leur droit de vote.

17 Donc, c'était ça essentiellement la stratégie
18 qu'on avait mise en place en 2016.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et là, vous parlez...
20 vous avez utilisé un terme, « monitoring », parce que peut-
21 être le terme en français « surveillance » est peut-être trop
22 fort comme mot.

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, je trouve ça un
24 peu lourd « surveillance ».

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** On fait une veille de
27 ce qui circule dans l'environnement public. Là, on ne fait
28 pas de surveillance des espaces privés numériques, mais

1 vraiment dans l'environnement public, et on ne s'intéresse
2 pas vraiment à qui fait la communication, que ça soit un
3 intérêt particularisé ou un intérêt en termes de sources
4 domestiques ou étrangères. On n'a pas les outils pour
5 déterminer véritablement si l'information provient du Canada
6 ou de l'étranger.

7 Alors, les apparences peuvent être
8 trompeuses, on en est bien conscients, et c'est pas parce
9 qu'une information circule d'un compte qui semble être
10 canadien que c'est le cas.

11 De notre point de vue, les fins pour
12 lesquelles on fait cette veille-là des médias sociaux est
13 d'assurer que la bonne information soit disponible auprès des
14 Canadiens. Donc, quelle que soit la source, ce n'est pas
15 nécessairement... ce n'est pas un critère, en fait, qui est
16 pertinent pour nous, on va prendre action quelle que soit la
17 source. Et donc, on ne cherche pas à comprendre cet aspect-
18 là, pas plus qu'on ne cherche à comprendre l'intention. On
19 veut simplement connaître l'information qui circule pour la
20 corriger, au besoin.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, vous ne vous
22 ingérez pas dans la conversation entre deux internautes qui
23 se chicanent sur internet sur pour qui voter.

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est absolument pas
25 notre but. On essaye d'être le plus discret de ce côté-là.
26 Évidemment, quand on fait une veille comme ça, on utilise des
27 mots clés comme « vote », comme « élections », qui vont faire
28 ressortir des conversations qui sont partisans et on va les

1 voir, mais on ne s'en sert pas dans notre mandat autrement
2 que pour comprendre ce qui est dit sur le processus de vote.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et si vous voyez des...
4 dans le cadre d'un forum de discussion, par exemple...

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...des informations qui
7 portent sur le processus...

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...je ne sais pas, un
10 échange qui suggère que, en fait, alors que c'est censé être
11 secret, l'information quant à savoir pour qui un membre du
12 public a voté, un citoyen a voté est dans le fond révélé.

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Comment allez-vous
15 intervenir à ce moment-là si c'est dans le cadre d'un forum
16 de discussion sur les réseaux sociaux?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, le mode
18 d'intervention va varier selon le moment dans la période
19 électorale, si on est proche du vote; la vitesse de la
20 conversation, est-ce que ça se répand comme une trainée de
21 poudre; à combien de personnes ça rejoint; et la nature de
22 l'information. Alors, il y a des choses qui sont extrêmement
23 sérieuses si, par exemple, la veille d'une élection on
24 mésinforme sur la date ou sur le fait qu'on ne peut pas voter
25 sans certaines pièces d'identité qui ne sont pas, en fait,
26 requises ou sans vaccin, par exemple, sans preuve vaccinale.
27 Là, on doit intervenir beaucoup... de façon plus musclée.

28 Mais généralement, c'est pas ça qui arrive.

1 Souvent, nos interventions se font assez tôt dans le... quand
2 on voit de l'information tôt dans le processus électoral, on
3 peut identifier la trame narrative comme étant trompeuse
4 auprès des médias sociaux, on n'a pas... des plateformes, on
5 n'a pas d'autorité pour exiger qu'elles le retirent. Et ce
6 n'est pas notre approche privilégiée, ça serait le dernier
7 recours. Je pense que les gens... il y a beaucoup de Canadiens
8 qui seraient très réfractaires à l'idée qu'élections Canada
9 se fassent le censeur d'informations sur les médias sociaux.

10 Souvent, l'information va arriver assez tôt
11 dans le processus électoral qu'on est capable d'accroître le
12 contenu sur ce sujet-là sur notre site web ou dans des
13 entrevues avec des médias, il y a des médias qui viennent
14 nous voir puis qui soulèvent des questions par rapport à ça,
15 ou sur nos comptes de médias sociaux.

16 Donc, il y a plusieurs mécanismes qu'on a de
17 communication avec le public et ça va dépendre de la nature,
18 de la portée de l'information qu'on doit corriger.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et pour faire suite à
21 cette question-là de Madame la commissaire, lorsqu'on fait
22 référence à des forums de discussion, est-ce qu'on parle bien
23 des forums de discussion publiquement accessibles?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Absolument.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, vous n'avez pas
26 accès à des forums de discussion privés.

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Et quelles

1 plateformes... justement, quelles plateformes numériques est-ce
2 que vous... sur lesquelles vous effectuez votre veille...

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors...

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** ...pour vos observations
5 de...

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Elles sont énumérées,
7 je pense, dans le rapport. Il y en a 67. Alors, ce sont les
8 principales qu'on connaît...

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** ...qu'on connaît tous.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** J'inclus là-dedans
13 WeChat, entre autres, et des plateformes qui sont peut-être
14 plus marginales et que je ne... personnellement ne connais pas,
15 n'ai jamais fréquentées, mais que mon équipe fréquente et
16 examine. Donc, il y en a 67 à la dernière élection; il y en
17 avait moins à celle de 2019, mais on a étendu notre veille à
18 67 plateformes lors de la 44^e.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous incluez WeChat.
20 Est-ce que vous avez une relation avec WeChat? Est-ce que
21 vous aviez une relation entre Élections Canada et WeChat?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** On n'en a pas. On a
23 une relation avec certaines plateformes, comme Facebook...

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Twitter ou X.

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Twitter, oui,
26 exactement. Et il y a des plateformes sur lesquelles on fait
27 de la publicité, donc il y a différents niveaux de relations.
28 Il y a des plateformes sur lesquelles on a des comptes, il y

1 en a sur lesquelles on fait de la publicité, il y en a
2 d'autres sur lesquelles on est simplement là pour observer ce
3 qui se passe.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** À la lumière des
5 paramètres que vous venez de décrire, en fait, vos... par
6 rapport à votre observation de l'environnement numérique,
7 est-ce que vous tentez de détecter des activités d'ingérence
8 étrangère?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Comme j'indiquais,
10 notre souci est de connaître l'information sur le processus.
11 On n'a pas la capacité de faire cette distinction-là, la
12 distinction peut être trompeuse. Ce n'est pas parce que... par
13 exemple, alors, on fait la veille dans une vingtaine de
14 langues là, dont le mandarin et le cantonais. C'est pas parce
15 qu'un commentaire vient dans une langue étrangère qu'on doit
16 présumer que c'est de l'ingérence étrangère. Et l'inverse est
17 aussi vrai, ça peut être en français, en anglais, et ça
18 pourrait constituer de l'ingérence étrangère.

19 On n'est pas outillés pour faire ces
20 distinctions-là. Ça, ça demande une enquête, c'est le monde
21 du renseignement qui peut faire ça, j'imagine, jusqu'à... dans
22 une certaine mesure avec une certaine facilité relative, mais
23 pas... non, c'est pas le cas d'Élections Canada. On cherche
24 simplement à s'assurer que l'information sur le processus de
25 vote est correcte.

26 On voit aussi dans l'environnement des choses
27 qui peuvent être utiles au plan opérationnel. S'il y a, par
28 exemple, une route de bloquée, typiquement on va le savoir;

1 un pont qui accède à un lieu de scrutin, on va le savoir très
2 rapidement sur les médias sociaux avant même que le directeur
3 de scrutin nous appelle. Donc, il y a des choses comme ça qui
4 peuvent nous aider dans nos opérations, mais ça a vraiment
5 trait à faciliter et assurer le processus de vote.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** J'ai compris aussi que,
7 et vous faites référence à ça dans votre rapport
8 institutionnel, que Élections Canada a eu accès à des
9 comptes-rendus du Renseignement au sujet de menaces d'acteurs
10 étrangers sur... dans l'environnement numérique par rapport à
11 entre 2018 et 2022. Qu'est-ce que vous avez appris de ces... de
12 façon générale, bien évidemment, de ces...

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je veux juste
14 m'assurer de comprendre ce à quoi vous faites spécifiquement
15 référence.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous... dans votre
17 rapport institutionnel...

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** ...vous faites référence à
20 des comptes-rendus que vous avez reçus du... des briefings que
21 vous avez reçus des services de renseignement.

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Qu'est-ce que vous avez
24 appris, évidemment de façon générale, et comment est-ce que
25 cette information vous avez appliquée pour effectuer votre
26 veille de l'environnement numérique?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, c'est de
28 l'information qui est assez générique. On en a donné des

1 exemples tout à l'heure sur l'intérêt que peuvent avoir
2 certains États ou les stratégies que peuvent avoir certains
3 États. En termes de désinformation, je pense que le seul
4 élément qui était particulièrement pertinent, mais qu'on
5 avait anticipé aussi, c'était de la désinformation possible
6 liée aux mesures sanitaires aux lieux de scrutin. Qu'elles
7 soient, encore là, d'origine étrangère ou domestique, pour
8 nous, c'est la même chose. Donc, ça, ce sont des choses qu'on
9 a vues dans une certaine mesure, pas de façon incroyable là,
10 mais il y en avait qui circulaient, mais encore là, on ne
11 peut pas confirmer l'origine de ça.

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et je comprends
13 également qu'élections Canada préparent les rapports sur –
14 encore une fois, je vais faire attention au mot – pas la
15 surveillance, mais l'observation des médias sociaux. Comment
16 ces rapports-là sont utilisés à l'interne chez Élections
17 Canada?

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** À l'interne d'abord,
19 ces rapports-là nous donnent une bonne compréhension de
20 l'environnement et des préoccupations des Canadiens par
21 rapport au processus électoral. Il y a des... donc, ça nous
22 permet d'ajuster ou de recalibrer l'information qu'on met sur
23 nos sites web pour s'assurer qu'il y a une bonne
24 compréhension.

25 Par exemple, les mesures sanitaires aux lieux
26 de scrutin, de ce qui est requis, de ce qui n'est pas requis.
27 À la dernière élection, selon les localités, on appliquait
28 les normes locales, selon les localités, il fallait porter le

1 masque, mais ailleurs, non. Donc, il y avait un peu de
2 confusion là-dessus. Il n'y avait pas de preuve vaccinale qui
3 était requise pour voter nulle part. Donc, ça, c'était un
4 élément qu'on pouvait clarifier.

5 Donc, ça, des préoccupations des Canadiens,
6 il y a... à chaque élection, c'est vrai au Canada, c'est vrai
7 au Royaume-Uni, un peu partout dans le monde, il y a des
8 narratifs sur l'idée que les stylos... pardon, les crayons de
9 plomb sont utilisés pour effacer les votes et changer les
10 résultats. Donc, on les connaît, ces narratifs-là, on les
11 voir venir d'autres pays d'ailleurs parce qu'on fait la
12 veille en dehors de la période électorale, on voit venir ces
13 histoires-là sur ce processus-là et ça nous permet de
14 clarifier et de mettre de l'information sur notre site web à
15 l'avance qui éduque la population, éduque les journaux sur
16 les règles et leurs raisons d'être.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et ces rapports-là,
18 est-ce qu'ils sont partagés ou communiqués avec des
19 partenaires externes, tels le CRS ou la GRC?

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Alors, on a des
21 rapports de façon hebdomadaire en tout temps, mais pendant la
22 période électorale, ce sont des rapports quotidiens qui sont
23 préparés et ils sont partagés avec l'ensemble de nos
24 partenaires de sécurité. Donc, je vais prendre un autre
25 acronyme en anglais, les membres du SITE Task Force, le
26 groupe qui consiste essentiellement... le CRS, la GRC, les
27 Affaires mondiales reçoivent ces informations-là, la
28 commissaire reçoit cette information-là. Donc, tous nos

1 partenaires de sécurité le reçoivent. Les Affaires mondiales
2 aussi.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et si l'information qui
4 est identifiée n'est pas relative au processus proprement
5 dit...

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** O ui.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...donc, ne relève pas de ce
8 qui vous intéresse, est-ce que vous allez relayer quand même
9 l'information ou vous allez vraiment vous limiter à ce qui
10 relève de votre mandat?

11 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, non, on relaye
12 tout, OK? L'analyse est anonymisée. On ne dit pas « telle
13 personne a dit » là, de façon générale, on anonymise. On dit,
14 « voici ce qu'on entend, voici ce qu'on voit ». Ça va inclure
15 des choses, des débats partisans, des critiques de certains
16 partis ou de certains candidats, ce sont des choses qui
17 ressortent, c'est les grandes tendances qu'on décèle dans
18 l'environnement des médias sociaux. Et tout est partagé avec
19 tous nos partenaires de sécurité, mais on ne leur dit pas
20 quoi faire avec ça, on ne leur donne pas d'indications,
21 « regardez cet aspect-là », on présume qu'ils font leur
22 travail et qu'ils tiennent compte, selon leur mandat et leurs
23 intérêts, de l'information qu'il y a là.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Maintenant, je vais
25 aborder la dernière partie de cet interrogatoire-là, c'est
26 par rapport à l'intégrité des élections des 43^e et des 44^e
27 élections générales.

28 Si j'aborde dans un premier temps l'intégrité

1 de la 43^e élection générale, est-ce que j'ai raison de dire
2 que vous êtes d'avis qu'élections Canada n'a pas rencontré de
3 problèmes d'ingérence étrangère relevant de votre mandat?

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, la nuance est
5 importante avec tout ce qu'on entend, mais dans le cadre de
6 mon mandat pour ce qui a trait à l'administration des
7 élections, je n'ai pas connaissance de situations d'ingérence
8 étrangère dans l'administration des élections.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et le choix de mot,
10 vous dites c'est important, c'est « relevant de votre
11 mandat », vous dites.

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et en vous fondant
14 sur toutes les informations dont vous disposez aujourd'hui,
15 classifiées et non classifiées, pouvez-vous exprimer votre
16 opinion sur l'intégrité globale des élections en général de
17 2019.

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, je vais
19 m'exprimer sur l'intégrité des élections en ce qui a trait à
20 mon mandat.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Et j'ai un haut niveau
23 de confiance dans l'intégrité des élections en ce qui a trait
24 à mon mandat. Pour ce qui est des enjeux plus larges dans ce
25 qu'on pourrait appeler l'écosystème électoral, je pense que
26 c'est à la Commission d'examiner ça à la lumière de
27 l'ensemble des faits dont vous aurez connaissance à ce
28 moment-là. Mais pour ce qui est de l'administration

1 électorale, absolument.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et est-ce que cette
3 réponse est la même, puisque nous avons 338 élections en même
4 temps dans une élection générale, est-ce que c'est la même...
5 votre réponse est la même pour chacune des circonscriptions
6 électorales?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si je tourne maintenant
9 aux 44^e élections générales, là, le contexte est un peu plus
10 différent que la précédente. C'est la pandémie de la COVID-
11 19, donc je pense que c'est une première pour Élections
12 Canada d'avoir tenu une élection pendant une période de
13 pandémie.

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, absolument.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Excusez-moi. Oui?
16 Merci.

17 Donc, il y a aussi une question de réduction
18 du nombre de bureaux de vote aussi.

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Alors, le
20 principal défi que je dirais pour nous d'un point de vue des
21 opérations électorales, c'était de trouver les lieux de
22 scrutin. Les écoles n'étaient pas disponibles dans la plupart
23 des cas; dans certaines provinces, il n'y avait aucune école
24 disponible. Il y avait des lieux comme les grandes tours de
25 condos, qui typiquement accueillent des bureaux de scrutin
26 pour leurs résidents, qui ont décidé de ne pas le recevoir.
27 Donc, il y avait un défi pour trouver les lieux de scrutin.
28 En fin de compte, on a eu 14 500 à peu près lieux de scrutin

1 comparé à 15 500, donc une diminution quand même des lieux de
2 scrutin. On avait des lieux plus grands parfois, mais pas le
3 même nombre, donc pas toujours la même proximité.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Est-ce que... pensez-
5 vous que la réduction du nombre de bureaux de vote est une
6 situation ou un genre de situation qui pourrait accroître la
7 vulnérabilité aux actions d'ingérence étrangère?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je n'ai pas
9 d'informations qui me permettraient de croire ça.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et je comprends
11 également qu'élections Canada n'a pas été confrontée à des
12 problèmes d'ingérence étrangère relevant de votre mandat –
13 encore une fois – relativement à la 44^e élection générale non
14 plus?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et encore une fois
17 sur la base de toutes les informations dont vous disposez
18 aujourd'hui, classifiées et non classifiées, pouvez-vous vous
19 exprimer sur l'intégrité des élections générales de 2021?

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, de la même
21 façon, je dirais que dans l'ensemble, l'élection générale,
22 j'ai un haut niveau de confiance dans l'intégrité de
23 l'élection en ce qui a trait aux questions qui relèvent de
24 mon mandat.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et encore une fois, que
26 ce soit l'élection générale *at large* ou les 338
27 circonscriptions électorales, est-ce que votre réponse est la
28 même pour chacune des circonscriptions électorales?

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est la même.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et est-ce que je
3 comprends bien que ces déclarations-là lors de votre... des
4 questions posées par mon confrère, Me Sheppard, ces
5 déclarations-là qui portent sur l'intégrité de l'élection, ça
6 porte sur l'intégrité de l'élection, mais pas sur les
7 résultats de l'élection. C'est bien ça que vous avez indiqué
8 tantôt?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Le résultat de
10 l'élection, c'est le dépouillement de l'élection et il n'y a
11 pas d'autres résultats pour moi. Je n'ai pas de moyens de
12 spéculer sur des facteurs qui auraient pu influencer ça. Ce
13 que je peux dire, c'est que dans l'administration, il y a eu
14 dans l'ensemble une conformité aux exigences de la Loi et un
15 haut niveau d'intégrité.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Puis comme dernière
17 question, parce que puisque vous l'abordez dans votre rapport
18 institutionnel et lors de l'entretien avec les avocats de la
19 Commission, vous avez eu connaissance des allégations qui ont
20 circulé dans les médias, qui découlent des médias. Comment
21 conciliez-vous ces déclarations qui caractérisent les
22 élections de 2019 et 2021, votre déclaration à l'effet que
23 vous les qualifiez par un haut degré d'intégrité, avec les
24 allégations selon lesquelles des acteurs hostiles ont tenté
25 de s'ingérer dans ces élections ou à tout le moins dans
26 certaines circonscriptions? Donc, comment vous conciliez les
27 allégations par rapport à votre déclaration?

28 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne prétendrai pas

1 que je ne suis pas préoccupé par ce qu'on entend dans la
2 sphère publique par le renseignement qui a été divulgué. Je
3 pense que, comme citoyen et comme directeur général des
4 élections, j'ai cette préoccupation-là.

5 J'ai mis deux bémols ou deux restrictions à
6 mon commentaire, j'ai dit : à la base... sur la base des faits
7 que je connais et quant aux questions qui relèvent de mon
8 administration électorale. Je pense que la Commission va
9 aller plus large pour regarder l'écosystème électoral dans
10 lequel se sont déroulées ces élections-là et va regarder à
11 mieux comprendre des choses qui seront... qui ont pu se passer
12 et se faire une opinion là-dessus. Mais moi, je n'ai pas le
13 mandat ou la capacité de faire ces déterminations-là.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Merci.

15 Madame la Commissaire, je crois que je suis à
16 la fin de mes questions. Je...

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, ça serait le temps
18 pour la pause?

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Exactement.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété.)

21 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

22 La séance est en pause jusqu'à 11 h 40.

23 --- La séance est suspendue à 11 h 19

24 --- La séance est reprise à 11 h 45

25 **--- M. STÉPHANE PERRAULT, Sous la même affirmation**
26 **solennelle:**

27 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

28 Cette séance de la Commission sur l'ingérence

1 étrangère a repris.

2 **COMMISSIONAIRE HOGUE:** Qui sera le premier?

3 Un instant, je vais le trouver. Merci, j'ai trouvé.

4 Alors, l'avocat pour Michael Chong, à vous.

5 **Me GIB van ERT:** Merci, Madame la

6 Commissaire.

7 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GIB van ERT:**

8 (NON INTERPRÉTÉ)

9 **Me GIB van ERT:** ... que on ne peut vous
10 démettre que par une résolution du Parlement entier?

11 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact. Une
12 résolution mixte de la Chambre des communes et du Sénat.

13 **Me GIB van ERT:** Merci. Je crois comprendre
14 également que vous êtes pour un mandat de 10 ans non
15 renouvelable?

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

17 **Me GIB van ERT:** Et la vertu du fait que
18 c'est non-renouvelable, du point de vue institutionnel,
19 dites-moi si je me trompe, c'est que ça leur enlève tout
20 incitatif de votre part de faire plaisir à qui que ce soit le
21 gouvernement dans l'espoir d'être renouvelé au bout de 10
22 ans?

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

24 **Me GIB van ERT:** Donc, vous pouvez leur
25 plaire ou ne pas leur plaire, et d'une façon ou d'une autre,
26 vous allez quitter après 10 ans?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

28 **Me GIB van ERT:** Donc, Monsieur Perrault,

1 question, je sais que vous en avez mentionné, mais pouvez-
2 vous élaborer pour Madame la Commissaire pourquoi le
3 directeur général des élections a besoin de cette
4 indépendance institutionnelle?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est important que
6 les Canadiens soient rassurés que l'élection n'est pas menée
7 par... sous l'influence d'un intérêt particulier, y compris
8 l'intérêt du parti au pouvoir.

9 **Me GIB van ERT:** Merci beaucoup. Je me rend
10 compte, en passant à travers le matériel, que la phrase
11 « élection générale » en est une que j'avais peut-être pas
12 apprécié l'importance du mot général dans ce cas-là. Mais je
13 commence à le saisir peut-être un peu. Vous allez me dire.

14 L'élection général, si j'ai compris, en est
15 une où il y a une élection dans toutes les circonscriptions
16 électorales simultanément. C'est ça, général, tout le monde
17 participe à l'élection? Donc, toutes les circonscriptions.

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exactement cela.

19 **Me GIB van ERT:** Donc, nous avons en ce
20 moment 338 circonscriptions, donc 338 élections le jour de
21 l'élection, élection générale?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

23 **Me GIB van ERT:** Quand nous considérons
24 l'intégrité de l'élection générale, ce à quoi il faut penser,
25 c'est l'intégrité de ces 338 élections dans les districts
26 électoraux?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact. Quand
28 une élection est contestée devant le tribunal, c'est fait sur

1 la base d'une circonscription, pas une contestation de
2 l'ensemble.

3 **Me GIB van ERT:** Donc, il y avait ingérence
4 étrangère, ou quelque ingérence que ce soit, d'ailleurs, dans
5 une pognée de circonscriptions lors de l'élection générale,
6 cela pourrait quand même remettre en cause votre évaluation
7 de l'intégrité générale de l'élection

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je veux apporter
9 quelques bémols ici. On ne m'invite pas à titre de directeur
10 de certifier les élections. Ce que je suis invité à faire,
11 c'est de tenir compte, donner des preuves par rapport à
12 l'administration de l'élection pour d'autres, y compris des
13 participants qui veulent contester les élections, y compris
14 le Parlement ou d'autre, et la Commission.

15 Formellement, mon rôle n'est pas de certifier
16 d'aucune façon une élection particulière. Quand j'ai répondu
17 plus tôt, j'ai fait une évaluation générale, mais ce n'est
18 pas un rôle formel qui m'est confié par la Loi.

19 **Me GIB van ERT:** J'ai compris cela. Je
20 voulais pas suggérer que vous êtes responsable de certifier
21 l'intégrité, mais vous êtes préoccupé bien sûr par
22 l'intégrité?

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Bien sûr.

24 **Me GIB van ERT:** Lorsque vous considérez
25 l'intégrité, est-ce que j'ai bien compris en disant que si
26 vous croyez que 330 des circonscriptions étaient intégrité,
27 mais qu'il y en a huit où il y avait pas d'intégrité, vous ne
28 direz pas : « c'est assez bon ça, on est proche de 338 »?

1 Mais vous et votre agence, vous répondez à une norme de tous
2 les 338?

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété)... je
4 connais des incidents qui impactent l'intégrité d'une
5 élection, des données factuelles. Et même si ce n'est que
6 dans un seul district électoral, je le mettrais dans mon
7 rapport au gouvernement.

8 **Me GIB van ERT:** Mais je voulais être sûr que
9 vous êtes d'accord avec moi que votre préoccupation serait
10 l'élection de tous les 338 circonscriptions?

11 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Absolument.

12 **Me GIB van ERT:** Merci. Vous avez expliqué
13 qu'élections Canada a maintenant adopté un rôle de suivi des
14 médias sociaux. Et vous avez expliqué clairement que le but
15 de ce rôle est de faire un suivi... l'un des buts... un suivi de
16 savoir s'il y a de l'info... de la désinformation,
17 désinformation, au sujet du processus électoral?

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

19 **Me GIB van ERT:** Par opposition à des
20 discours politiques?

21 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

22 **Me GIB van ERT:** Et je sais que vous avez
23 donné l'exemple à maître Ferguson de gens qui répandent de
24 fausses nouvelles au sujet du contenu des crayons pour
25 marquer les bulletins de vote. Laissez-moi vous donner un
26 autre exemple un peu folichon pour être sûr que j'ai bien
27 compris.

28 Si dans une élection générale donnée, vous

1 faites votre suivi des médias sociaux et vous constatez qu'il
2 y a une histoire qui se répand et qui commence à gagner du
3 terrain, devenir... donc, pas simplement un... une petite
4 histoire à quelque part, mais qui commence à attirer plus
5 d'attention, en disant que dans l'élection, il n'y aura pas
6 de vote anticipé pour les gens en Colombie-Britannique. Ce
7 serait faux, bien sûr.

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Bien sûr.

9 **Me GIB van ERT:** C'est la même règle pour
10 toutes les provinces, alors si vous voyez quelque chose de ce
11 genre, si j'ai bien compris, c'est le genre de chose auquel...
12 pour lequel vous avez mandat d'intervenir?

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, tout à fait. Il
14 y a différentes façons de se faire, mais cela relève de
15 m'assurer que les gens, dans votre exemple en Colombie-
16 Britannique, sont au courant de cette fausse nouvelle.

17 **Me GIB van ERT:** Ils ne sont pas informés?

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, et ne pas être
19 informé.

20 **Me GIB van ERT:** Si plutôt la désinformation
21 que vous avez détectée touchait quelque chose qui ne touchait
22 pas le contenu de l'élection ou... mais les positions d'un
23 parti ou la vue d'un candidat... le point de vue d'un candidat,
24 ce sera pas une question qu'élections Canada jugerait
25 opportun d'intervenir?

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non. Il le devrait
27 pas.

28 **Me GIB van ERT:** Y a-t-il organe

1 institutionnel au pays qui est responsable d'intervenir là où
2 une instance de désinformation grossière est détectée sur les
3 médias sociaux?

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Votre question est
5 très large. Il y a beaucoup de choses qui vont opérer même
6 pendant les élections. Il y a des instances qui pourraient
7 être utilisées pour faire face à ça.

8 Mais comme je l'ai dit plus tôt, je ne suis
9 pas en position de savoir si un contenu dans les médias
10 sociaux vient d'un pays étranger, mais je m'imaginerais, mais
11 je laisserais mes partenaires de la sécurité en parler,
12 qu'ils ont un certain intérêt à cet égard. Savoir s'ils
13 peuvent en temps réel détecter cela, ça c'est une autre paire
14 de manche que je n'aborderai pas

15 **Me GIB van ERT:** Y a-t-il un organe... vous
16 avez parlé des lois de diffamation. Bon, la difficulté c'est
17 que corriger la mésinformation par une poursuite à
18 diffamation prendrait beaucoup plus de temps que l'élection.

19 Donc, si quelqu'un a dit quelque chose qui
20 est complètement faux au sujet d'un candidat ou d'un parti
21 pendant l'élection et que vous attendez pour laisser le
22 tribunal trancher dans quelques années, ça n'aide nullement
23 le candidat ou le parti pendant les élections?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, en effet, et cela
25 fait partie des défis de vivre dans un pays avec une société
26 ouverte comme la notre que les mauvais acteurs peuvent
27 exploiter.

28 **Me GIB van ERT:** Oui, ils peuvent les

1 exploiter.

2 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

3 **Me GIB van ERT:** On veut que les citoyens
4 aient de bonnes élections.

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété)

6 **Me GIB van ERT:** Alors, outre l'intervention
7 de tribunal, vous comme directeur général des élections, pas
8 au courant... est-ce que vous connaissez une autre institution
9 qui existe qui a la capacité... parce que vous avez clairement
10 dit que ce n'est pas le cas... de répondre à une instance de
11 désinformation? Et moi, je veux dire un cas clair. Est-ce
12 qu'il y a quelqu'un qui a le pouvoir pendant la période
13 électorale pour sauvegarder l'élection et empêcher les gens
14 d'être trompés par cette fausse information? Qui a le
15 pouvoir de se faire, s'il y a quelqu'un?

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Le protocole
17 d'incident critique a été monté pour traiter de choses qui ne
18 tombent sous mon mandat et, selon l'opinion des membres de ce
19 protocole, menacent la possibilité d'une élection libre et
20 équitable. Alors, selon la qualité de l'information dans
21 leurs mains et le sérieux, ils doivent faire une évaluation
22 d'intervenir ou de ne pas intervenir dans l'élection. Voilà
23 le jugement qu'eux doivent apporter.

24 **Me GIB van ERT:** Donc, vous avez expliqué
25 plus tôt que vous n'êtes pas membre de ce panel de cinq?

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété)

27 **Me GIB van ERT:** Car vous devez demeurer,
28 encore une fois, indépendant du gouvernement?

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, dans
2 l'administration de mon mandat.

3 **Me GIB van ERT:** Et donc les membres de ce
4 panel sont tous dénommés par le gouvernement?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est un fait.

6 **Me GIB van ERT:** Est-ce qu'il y a un organe
7 qui est vraiment indépendant comme vous l'êtes et qui
8 pourrait intervenir pour contredire ou dissiper de la fausse
9 information pendant une campagne électorale?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il n'y en a pas.

11 **Me GIB van ERT:** Merci. Quelques points au
12 sujet des candidats à l'investiture. Donc, vous avez parlé...
13 vous avez dit clairement que Élections Canada administre des
14 règles financières dans... pour les candidats à l'investiture
15 dans les partis politiques. Ça, c'est couvert. Mais outre
16 cela, si j'ai bien compris de votre déclaration, Élections
17 Canada n'a pas de rôle dans les assemblées d'investiture de
18 candidats?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, nous sommes
20 informés après le fait dans le rapport.

21 **Me GIB van ERT:** Vous êtes informé dans le
22 rapport, est-ce exact?

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

24 **Me GIB van ERT:** Pour prendre un exemple qui
25 est peut-être hypothétique ou non, si des électeurs sont
26 apportés de l'extérieur de la circonscription dans une autre
27 circonscription pour voter dans un concours d'investiture
28 d'un parti en contradiction des règles de ce parti politique

1 même, cela ne serait pas question qui relève d'Élections
2 Canada?

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Nous avons aucune
4 autorité pour intervenir. Ce serait aux partis de se
5 débrouiller avec ça.

6 **Me GIB van ERT:** Mais vous vous impliquez
7 pas?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

9 **Me GIB van ERT:** Connaissez-vous une autre
10 institution, autre que le parti, qui pourrait jouer un rôle
11 là-dedans?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Pour ce qui est du
13 vote à l'investiture, de sa validité, non.

14 **Me GIB van ERT:** Merci, Monsieur Perrault.
15 Fort utile.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, maitre. Le
17 prochain c'est le conseiller de Erin O'Toole.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS JARMYN:**

19 **Me THOMAS JARMYN:** Monsieur Perrault,
20 beaucoup de questions ont été répondu avant.

21 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Excusez-moi, je suis
22 en...

23 **Me THOMAS JARMYN:** (Non interprété)

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je voyais pas. Alors,
25 je cherchais.

26 **L'INTERPRÈTE:** L'avocat apparait en virtuel.

27 **Me THOMAS JARMYN:** Pour débiter, je vais
28 débiter où monsieur Ferguson a cédé et monsieur van Ert en a

1 couvert un peu.

2 Lorsque vous parlez de l'intégrité des
3 élections, là on parle des 43^e et 44^e élections, vous avez
4 répondu à la question dans le contexte de votre mandat
5 statutaire selon la *Loi sur les élections*?

6 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

7 **Me THOMAS JARMYN:** Ce n'est pas dans le
8 contexte général que vous avez discuté avec monsieur
9 Sheppard, d'une élection libre et équitable auquel nous
10 songeons tous? Est-ce exact?

11 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

12 **Me THOMAS JARMYN:** Nous n'avons pas besoin de
13 regarder le document ELC54, votre rapport sur les 43^e et 44^e
14 élections, [*Rencontrer les*] *défis et Recommandations du*
15 *directeur général des élections [...]*, mais ce rapport fait
16 quand même un nombre de recommandations par rapport aux
17 réponses au financement venant de l'étranger, la
18 désinformation et autres activités impliquant des acteurs
19 étatiques. Est-ce exact?

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

21 **Me THOMAS JARMYN:** Est-ce que c'est fondé sur
22 vos préoccupations au sujet du concept général de
23 l'application d'une... du désir d'avoir une élection libre et
24 équitable au Canada?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, dans ce sens,
26 c'est un exemple où les lois du Canada sont, à mon avis,
27 sujet à amélioration, que je recommande d'ailleurs.

28 **Me THOMAS JARMYN:** Merci. En regardant

1 l'article 282.4 de la Loi électorale qui parle d'influence
2 étrangère indue, que vous avez discuté avec maitre Sheppard,
3 si je me souviens bien, cela ne s'applique, me semble-t-il,
4 que pendant la période électorale? Est-ce exact?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. J'ai recommandé
6 que ce soit élargi au-delà.

7 **Me THOMAS JARMYN:** Si des activités
8 semblables qui seraient peut-être en violation de 282.4 dans..
9 ont lieu pendant un concours à l'investiture, ce ne sera pas
10 une violation à la *Loi sur les élections*?

11 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, ça ne le serait
12 pas.

13 **Me THOMAS JARMYN:** Je veux vous ramener à
14 WIT31. Est-ce qu'on peut l'afficher à l'écran, s'il vous
15 plait? Je veux regarder le paragraphe 2, notamment.

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Pour revenir à la
17 question antérieure, si vous me permettez, 282.4 ne
18 s'applique pas, mais il peut y avoir d'autres règles qui
19 s'appliquent. Faire une contribution non-monnaire à un..
20 d'une investiture, ça ça s'appliquerait, les règles, là-
21 dessus.

22 Et s'il y a un bénéfice qui a valeur est
23 donné, c'est couvert par les règles de contribution. C'est
24 exclu des contributions de non-Canadiens ou non-résidents
25 permanents. Et notamment des états étatiques.

26 **Me THOMAS JARMYN:** Merci pour cela.

27 Maintenant, document WIT13, paragraphe 2.

28 Dans, là, c'est votre sommaire..

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Interruption, s'il vous
2 plait. (Non interprété)

3 **Me THOMAS JARMYN:** Oui, merci.

4 Alors, il s'agit... c'est une discussion durant
5 votre entrevue par rapport au concours d'investiture dans Don
6 Valley North. Et dans le paragraphe 2, vous dites que la
7 participation dans un concours d'investiture n'est pas
8 règlementé de la même façon que pour une élection?

9 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

10 **Me THOMAS JARMYN:** Je ne vous demande pas les
11 faits là sous-jacents aux allégations ici. Mais est-ce que
12 d'autres interventions par rapport à ces allégations auraient
13 été considérées si un concours d'investiture était règlementé
14 de la même façon qu'une élection?

15 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne pense pas que je
16 puisse répondre à une question hypothétique sans divulguer
17 au-delà des limites de ce que j'ai le droit de dire.

18 **Me THOMAS JARMYN:** Merci.

19 Et en ce qui concerne le contexte des
20 élections générales, vous avez répondu à monsieur Sheppard en
21 disant que les processus d'Élections Canada en matière de
22 préparation consistent entre autres à embaucher 230 000
23 employés pour mener des élections générales, donc tout le
24 personnel nécessaire pour gérer les bureaux de scrutin,
25 directeurs de scrutin, et cetera. C'est exact?

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Seize mille
27 (16 000) bureaux de scrutin, donc il est évident qu'il faut
28 beaucoup d'employés, les personnel de soutien pour appuyer

1 tout le processus.

2 **Me THOMAS JARMYN:** Et tous ces gens-là sont
3 embauchés pendant la période électorale au moment où les
4 brevets sont émis?

5 **Me STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

6 **Me THOMAS JARMYN:** Et qu'en est-il des
7 candidats recrutés pour occuper ces postes?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** On demande aux
9 candidats de signer une déclaration en vertu de laquelle ils
10 certifient qu'ils répondent aux conditions pour être agents.
11 Il faut être canadien... il faut être citoyen canadien, mais
12 au-delà de cela, il n'y a pas de vérification de sécurité.
13 Ce ne serait pas possible compte tenu de l'ampleur de la
14 demande pour les effectifs et les contraintes de temps pour
15 l'embauche. Alors, normalement, on fait de l'embauche même
16 la fin de semaine qui précède l'élection.

17 **Me THOMAS JARMYN:** Oui, c'est un des plus
18 gros employeurs au Canada au moment où les brevets sont émis.
19 J'en suis conscient.

20 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété)

21 **Me THOMAS JARMYN:** Donc, avez-vous la
22 possibilité de vérifier si oui ou non ces gens-là sont
23 affiliés à diverses organisations ou entités?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non.

25 **Me THOMAS JARMYN:** (Non interprété)

26 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non. Je dirais que le
27 processus électoral est un processus ouvert. Il y a des
28 représentants et des candidats. C'est transparent. Ainsi,

1 on peut assurer l'intégrité du processus. Mais les
2 représentants des candidats ne sont pas non plus sujet à une
3 vérification de sécurité.

4 **Me THOMAS JARMYN:** Ce sont les dernières
5 questions que j'ai à poser, Madame la Commissaire. Merci.

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et maintenant, l'avocat
7 pour Jenny Kwan.

8 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bonjour, Monsieur
10 Perrault. Sujit Choudhry. Je suis l'avocat qui représente
11 Jenny Kwan.

12 Monsieur Perrault, j'aimerais parler moi
13 aussi du résumé de l'entrevue qui a été divulgué hier soir et
14 qui contient des allusions aux allégations à la situation
15 factuelle qui pourrait porter sur une ingérence étrangère
16 dans la circonscription de Don Valley North.

17 Et, si j'ai bien compris ce que vous avez dit
18 ce matin en réponse aux questions des avocats de la
19 Commission, vous avez déclaré que peu importe les
20 allégations... et je sais que vous ne pouvez pas nous donner de
21 détails... vous avez dit que cela ne relevait pas du mandat
22 actuel d'Élections Canada, si je ne me trompe pas?

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il faudrait que
24 j'apporte certaines nuances à cela.

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** d'accord. Bon, ben, je
26 vais passer à autre chose. Je pars de l'hypothèse que vous
27 ne pouvez pas en traiter.

28 Et j'aimerais qu'on porte à l'écran un

1 document que vous connaissez bien. C'est-à-dire le manuel
2 que vous avez vous-même en partie rédigé, ELC, beaucoup de
3 zéros, 826. Donc, vous l'avez certainement participé à sa
4 préparation sinon à sa rédaction, de ce manuel. Ça va
5 apparaître à l'écran bientôt.

6 **--- PIÈCE No. ELC 826:**

7 Election Incidence Response Playbook
8 for 44th General Election

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je crois... non, il n'y est
10 pas.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** (Non interprété)

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pourriez-vous répéter?

13 **Me SUJIT CHOUDHRY:** ELC0000826.

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, voilà.

15 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, à la page 7, je
16 crois.

17 Je voudrais passer quelques minutes. Alors,
18 on rate le titre. Bon, voilà.

19 Le titre de ce tableau-ci, c'est
20 « Architecture de la réponse lorsqu'il y a un incident
21 électoral ». D'après ce que je crois comprendre, il y aurait
22 une douzaine de comités distincts ou d'organismes qui sont
23 ici décrits, dans ce document. Et dans le texte, on parle
24 d'au moins une douzaine de ministères, d'agences ou d'entités
25 relevant de l'appareil fédéral qui siège à ces diverses
26 instances. Est-ce exact?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

28 **Me EWA KRAJEWSKA:** Ce n'est pas un document

1 comment on pourrait réformer la pareille en ce qui concerne
2 l'intégrité électorale. Je crois que c'est au cœur... parce
3 que les processus d'investiture sont au programme.

4 Alors, si vous deviez fournir des conseils au
5 Parlement, et si on vous disait, « Quel est l'organisme qui
6 devrait recevoir pour mandat la réglementation des processus
7 d'investiture? » Est-ce que ce serait Élections Canada ou
8 alors une autre de ces institutions qui semblent avoir voie
9 au chapitre d'une façon ou d'une autre en matière d'intégrité
10 électorale? Ou alors, faudrait-il un nouveau joueur?

11 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Excellente question.
12 Et, en fait, je l'ai posée moi-même aux partis politiques.
13 J'ai dit, « Est-ce que ça vous intéresserait d'avoir des
14 procédures de réglementation dans ce cas? » Et cela pourrait
15 ne pas mettre en cause quelle autre institution que ce soit
16 ou, inversement, un autre organisme. Mais ce que je dirais,
17 c'est qu'il ne semblait pas avoir d'intérêt pour ce qui est
18 de changer les règles ou de réglementer d'avantage la
19 procédure d'investiture et des nominations dans les
20 circonscriptions.

21 Soit-dit-en-passant, il y a très peu de pays
22 qui s'occupent de réglementer ce type d'instance. C'est
23 exceptionnel, en fait. Personnellement, je n'ai pas tiré de
24 conclusion personnelle à cet égard. Il se peut que je fasse
25 des recommandations à ce comité-ci ou au Parlement, tout
26 dépend des recommandations découlant de la première phase

27 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Question supplémentaire
28 sur ce thème.

1 Si Élections Canada recevait un tel mandat,
2 en d'autres termes, si on ajoutait une responsabilité en ce
3 sens à celle d'Élections Canada par rapport à ce qui existe
4 déjà, selon vous, est-ce qu'Élections Canada posséderait la
5 capacité, l'expertise et les ressources pour assumer ce
6 mandat? Est-ce qu'on pourrait s'acquitter du mandat?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Écoutez, il faudrait
8 des changements fondamentaux quant à la façon dont nous
9 fonctionnons. Il faudrait dans chaque circonscription, 343
10 circonscriptions, on nomme des directeurs d'élection, mais
11 ils ne sont pas là en permanence. Donc, il faudrait une
12 capacité permanente si on voulait gérer les processus
13 d'investiture.

14 Évidemment, il y a des règles qui
15 s'appliquent dans le cas de chaque parti. Il y a toutes
16 sortes de façons de régler sans pour autant accroître le
17 rôle joué par Élections Canada.

18 Comme je l'ai dit aux partis, il faudrait que
19 je me penche sur cette possibilité, mais tout dépend des
20 résultats de l'enquête actuellement en cours.

21 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci, Monsieur.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

23 Donc maintenant, l'avocat représentant le
24 Parti conservateur.

25 **(COURTE PAUSE)**

26 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NANDO de LUCA:**

27 **Me NANDO de LUCA:** Bonjour, Monsieur
28 Perrault.

1 Nando de Luca. Je représente le Parti
2 conservateur du Canada ici. Alors merci d'avoir accepté de
3 répondre à nos questions ici aujourd'hui.

4 Maintenant, j'aimerais mieux comprendre les
5 enjeux pour WIT 31. Pourrions-nous afficher ce document,
6 s'il vous plait?

7 Donc, tout d'abord, vous m'entendez?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

9 **Me NANDO de LUCA:** Tout d'abord, je crois
10 vous avoir entendu dire ce matin au sujet de ce document que
11 vous avez apporté certains éclaircissements par suite de
12 votre conversation avec les avocats de la Commission.
13 J'aurais quelques questions à vous poser.

14 On pourrait peut-être passer au deuxième
15 paragraphe. Il y a peut-être eu une autre correction. Donc,
16 quand on dit : « À ce moment-là, Monsieur Perrault a
17 déterminé que aucune mesure ne pouvait être prise. » Or,
18 dans ma version, on dit quelque chose de différent.

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne me souviens pas
20 de cela.

21 **Me EWA KRAJEWSKA:** C'était à l'origine en
22 français, et la correction a été apportée à la traduction
23 anglaise.

24 **Me NANDO de LUCA:** Au sujet de ce deuxième
25 paragraphe et de la correction que vous avez apportée ce
26 matin, avez-vous... pourriez-vous nous parler du contexte dans
27 lequel les corrections en question ont été apportées?

28 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Après avoir lu le

1 document, je me suis dit que certains ajustements étaient
2 nécessaires pour mieux refléter ce que j'avais dit.

3 **Me NANDO de LUCA:** Et avez-vous fait cet
4 examen avant ou après que l'on ait fait ces corrections?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** J'ai vu certaines
6 versions de ce document.

7 **Me NANDO de LUCA:** Donc, c'est après l'avoir
8 revu et en vue de la comparution d'aujourd'hui que vous avez
9 apporté cette correction et que vous avez révisé le libellé
10 pour mieux refléter ce que vous aviez tenu comme propos?

11 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

12 **Me NANDO de LUCA:** Maintenant, en ce qui
13 concerne le premier paragraphe, vous avez apporté une ou deux
14 corrections aussi. Et, entre autres, vous avez dit tout
15 d'abord que les discussions que vous aviez eu avec le SCRS en
16 2019 vous ont amené à modifier. Le terme en anglais, c'était
17 « informed by ». C'est une question de portée générale, mais
18 comment est-ce que ces discussions... comment est-ce que cette
19 information, ça s'est déroulé? Est-ce que vous avez demandé
20 de l'information ou alors est-ce que le SCRS vous est arrivé
21 sans avoir reçu de demande?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Le SCRS est venu me
23 présenter de l'information sans que j'en demande.

24 **Me NANDO de LUCA:** Et ce matin, vous avez
25 dit : « en ce qui concerne allégations d'irrégularités » par
26 « situation de fait qui pourrait mettre en cause l'ingérence
27 étrangère ». Quelle distinction établissez-vous entre ces
28 deux libellés?

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Irrégularités, ça veut
2 dire que les règles prévues par la Loi ont été violées, alors
3 que ma version corrigée ne comprend pas nécessairement cette
4 connotation.

5 **Me NANDO de LUCA:** Donc, vous tentiez d'être
6 le plus précis possible?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

8 **Me NANDO de LUCA:** Maintenant, revenons au
9 deuxième paragraphe. Et je remercie l'avocat d'avoir apporté
10 cette correction. Mais ça s'applique peu importe que l'on
11 parle en anglais de « Ruled » ou « Determined ». Quand on
12 dit au paragraphe au paragraphe 2 qu'il y a eu une décision
13 qui a été prise, est-ce qu'il s'agissait d'un processus
14 délibératif ou encore est-ce qu'il s'agissait de ce qui s'est
15 passé avec le SCRS?

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'était une
17 information qui m'avait été transmise par le SCRS et c'est la
18 conclusion à laquelle j'en suis arrivé.

19 **Me NANDO de LUCA:** Mais, est-ce que c'est par
20 suite de délibération? Est-ce que vous avez demandé la vie
21 d'autres personnes?

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, ce n'était pas le
23 cas.

24 **Me NANDO de LUCA:** Maintenant, de façon plus
25 générale. En ce qui concerne le sujet en cause, vous avez
26 fait référence au fait que dans Don Valley Nord, au
27 paragraphe 1, donc vous parlez de cela, vous dites qu'il
28 s'agissait du processus de nomination d'investiture du Parti

1 libéral du Canada?

2 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je pense que je ne
3 suis pas autorisé à aller au-delà de ce qui a été dit dans
4 cette déclaration et je devrais consulter mes avocats avant
5 d'aller plus loin et de me prononcer à ce sujet.

6 **Me NANDO de LUCA:** Maintenant, j'aimerais
7 mieux comprendre, si c'est possible, pourquoi vous en êtes
8 arrivé à la conclusion qu'aucune action ne pouvait être
9 prise. Je crois vous avoir entendu dire que dans la mesure
10 où j'en étais capable, les détails qui vous avaient été
11 fournis et les préoccupations... je vais essayer d'être clair...
12 concernant les préoccupations relevant de votre mandat
13 principal?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Ça ne concerne
15 pas l'administration des règles prévues dans la Loi.

16 **Me NANDO de LUCA:** Donc, ai-je raison de dire
17 que l'achat de cartes de membre de partis politiques sont
18 régis par la *Loi électorale du Canada*?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Certains aspects
20 le sont, en effet.

21 **Me NANDO de LUCA:** Et, dans ce cas-ci, quand
22 on parle des évènements précis, cet élément n'était pas mis
23 en cause du point de vue règlementaire?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Encore une fois, je ne
25 peux pas aller au-delà de la déclaration publique. Il y a
26 des limites précises qui concernent cette déclaration.

27 **Me NANDO de LUCA:** En ce qui concerne les
28 gens qui veulent voter dans le cadre d'un processus

1 d'investiture à une élection fédérale, pensez-vous que ces
2 gens-là devraient utiliser un compte bancaire ou une carte de
3 crédit du Canada pour payer pour leur statut de membre?

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Pourriez-vous répéter
5 votre question?

6 **Me NANDO de LUCA:** En ce qui concerne une
7 position politique par rapport à un processus d'investiture
8 dans une circonscription, comme celui dont il s'agit ici pour
9 la circonscription de Don Valley Nord, il serait préférable
10 d'exiger que les personnes qui veulent participer à ce vote
11 achètent une carte de membre au moyen d'un paiement effectué
12 par carte de crédit ou dans un compte d'épargne au Canada?

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je serais d'accord
14 avec vous.

15 **Me NANDO de LUCA:** Donc, cela contribuerait à
16 dissuader les fonds étrangers qui pourraient être utilisés?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** J'ai fait des
18 recommandations au Parlement à cet égard.

19 **Me NANDO de LUCA:** Vous avez donc indiqué... et
20 j'attirerais votre attention au troisième paragraphe de votre
21 déclaration, si vous le voulez bien. Pardon, je vais revenir
22 au deuxième paragraphe.

23 Les raisons pour lesquelles vous avez décidé
24 de ne pas prendre de mesure par suite des renseignements qui
25 vous avaient été fournis par le SCRS, l'une de ces raisons,
26 c'était que les règles pour l'investiture étaient
27 différentes. Et vous avez parlé de votre mandat qui était
28 limité à certains aspects financiers de cette procédure.

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

2 **Me NANDO de LUCA:** Et vous avez offert comme
3 autre raison que plutôt que de faire quoi que ce soit à ce
4 moment-là, vous feriez une vérification après les faits?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Comme on le fait pour
6 tous les processus d'investissement.

7 **Me NANDO de LUCA:** Et vous l'avez fait... donc,
8 comme vous le mentionnez dans le troisième paragraphe, ça a
9 été fait dans ce cas-ci?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** (Non interprété)

11 **Me NANDO de LUCA:** Je tente moi là de
12 comprendre... on est dans une situation où on vous fournit des
13 renseignements crédibles concernant des irrégularités liées à
14 une procédure d'investissement qui relève de votre mandat. Est-
15 ce que vous nous dites qu'à ce moment-là, vous n'auriez pas
16 les pouvoirs nécessaires pour intervenir au moment exact
17 plutôt que de devoir attendre lors de la vérification après
18 coup?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est peu probable que
20 nous puissions le faire. Notre rôle consiste à voir dans les
21 vérifications s'il y a des irrégularités. Auquel cas, on
22 renvoie le dossier à la commissaire.

23 **Me NANDO de LUCA:** Et même si on vous
24 informait, par exemple, de cas évident d'irrégularité au
25 moment du processus d'investissement, vous croyez ne pas avoir
26 les outils pour vous y attaquer en temps réel?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je devrais informer la
28 commissaire, qui déterminerait les mesures à suivre qui sont

1 appropriées, mais je n'ai pas de rôle pour faire appliquer
2 quoi que ce soit au niveau de la Loi.

3 **Me NANDO de LUCA:** Je comprends. Maintenant,
4 en ce qui touche le dossier précis qui vous a été référé, ce
5 n'est pas une décision que vous avez prise en rapport avec ce
6 dossier-ci?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ce n'était pas le cas.
8 Et il y aurait beaucoup, beaucoup de réserve. Premièrement,
9 crédibilité, atteinte grave, et cetera. Alors beaucoup de
10 réserves à inclure.

11 **Me NANDO de LUCA:** Très bien. Et c'est
12 inclus d'ailleurs dans votre déclaration au quatrième
13 paragraphe. Vous dites... et là, j'essaie de bien comprendre.

14 En ce qui touche le dossier dans votre
15 témoignage précédent, donc quatrième paragraphe, vous dites
16 avoir renvoyé à la commissaire et... par suite du processus
17 d'audition après coup. C'est exact?

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

19 **Me NANDO de LUCA:** Si j'ai bien compris votre
20 témoignage, il s'agissait d'une préoccupation différente de
21 celle dont il avait été question avec le SCRS pendant la
22 période électorale?

23 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Pourriez-vous
24 reformuler votre question?

25 **Me NANDO de LUCA:** Y a-t-il un lien entre ce
26 que vous avez référé à la commissaire par suite du processus
27 de vérification après coup?

28 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Au paragraphe 3, c'est

1 clair. C'est pour d'autres raisons qu'il y a eu un renvoi,
2 une référence.

3 **Me NANDO de LUCA:** Et pouvez-vous nous dire
4 ce que... quel a été le résultat, si vous voulez, du fait que
5 vous avez eu des informations qui vous ont été partagées par
6 le SCRS? Vous dites ne pas avoir pu donner de suivi, mais
7 savez-vous s'il y a eu effectivement ailleurs un suivi?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je ne peux pas
9 partager cela avec vous.

10 **Me NANDO de LUCA:** Vous avez dit, vers la fin
11 de votre témoignage... et je crois que ça se trouve aux
12 paragraphes 4 et 5... vous avez dit que en ce qui concerne
13 votre mandat, c'est-à-dire ce dont vous êtes responsable au
14 niveau de la gestion et du contrôle prévu dans la *Loi*
15 *électorale du Canada*, vous croyez que les votes au cours des
16 43^e et 44^e élections générales, que vous n'avez pas été
17 informé de quelque incident que ce soit en matière
18 d'ingérence étrangère?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

20 **Me NANDO de LUCA:** Donc, ça veut dire que
21 dans une perspective plus large, votre point de vue, c'est
22 que dans le cas de ces deux élections générales, le niveau
23 d'intégrité était très élevé par rapport à votre mandat?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. En fonction de
25 ce que je sais aujourd'hui, c'est exact.

26 **Me NANDO de LUCA:** Et je me rends bien
27 compte... ben, je ne sais pas si vous pouvez en parler, mais je
28 vais poser ma question quand même.

1 Êtes-vous au courant... et ici je m'inspire de
2 la spécificité de ces conclusions... mais êtes-vous au courant
3 de renseignement qui pourrait remettre en question
4 l'intégrité des 43^e et 44^e élections générales? De
5 renseignements, donc, qui ne mettent pas en cause votre
6 mandat mais qui néanmoins pourrait remettre en question
7 l'intégrité de ces élections générales?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je pense que tout le
9 monde est au courant des informations qui ont été révélées au
10 public et qui sont de nature sérieuse et qui portent sur la
11 conception élargie de l'intégrité électorale. Et je crois
12 qu'il est important que la Commission rende un jugement à cet
13 égard après l'avoir examiné.

14 Par contre, je ne suis pas en mesure de me
15 prononcer à ce sujet.

16 **Me NANDO de LUCA:** Écoutez, ce que je veux
17 savoir... et je comprends bien que c'est la Commission qui aura
18 à traiter de ces enjeux au bout du compte... mais y a-t-il
19 d'autre information dont vous disposiez qui pourrait être
20 communiquée dans un contexte non public?

21 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, il n'y en a pas.

22 **Me NANDO de LUCA:** Je n'ai pas d'autres
23 questions.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

25 Et maintenant la Coalition des droits de la
26 personne.

27 **Me HANNAH TAYLOR:** Bonjour, Madame la
28 Commissaire.

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me HANNAH TAYLOR:

2 **Me HANNAH TAYLOR:** Bonjour.

3 Alors, je représente la Coalition des droits
4 de la personne.

5 Monsieur Perrault, est-ce que je crois
6 comprendre qu'Élections Canada reçoit parfois des plaintes au
7 sujet d'atteintes à la *Loi électorale du Canada* et, à ce
8 moment-là, ce que vous faites, c'est que vous renvoyez cela à
9 la commissaire?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

11 **Me HANNAH TAYLOR:** Y a-t-il des mécanismes
12 protégeant l'identité des gens qui portent plainte au moment
13 où vous recevez les plaintes en question à votre bureau?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il s'agit de
15 renseignements confidentiels, personnels, et sauf en ce qui
16 concerne, si vous voulez, l'envoi à la commissaire. Je ne
17 peux pas me prononcer quant à la façon dont les documents
18 sont conservés à mon bureau... ailleurs que mon bureau.

19 **Me HANNAH TAYLOR:** Donc, dans la
20 collectivité, c'est une question qui préoccupe Élections
21 Canada, l'intégrité électorale.

22 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

23 **Me HANNAH TAYLOR:** Et, si je comprends bien,
24 Élections Canada est ou a tenté de répondre à des
25 préoccupations de ce genre en mettant au point des messages
26 ciblés pour protéger la... l'intégrité des scrutins?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Et c'est ce
28 qu'on fait habituellement en vue d'une prochaine élection.

1 **Me HANNAH TAYLOR:** C'est en cours de
2 développement?

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** On élabore du contenu
4 en ce qui concerne par exemple d'autres initiatives pour le
5 prochain scrutin fédéral.

6 **Me HANNAH TAYLOR:** Et en juin 2022, vous avez
7 présenté des recommandations pour des outils supplémentaires
8 pour combattre l'ingérence étrangère par l'entremise du
9 président de la Chambre des communes, y compris l'expansion
10 des règles en ce qui concerne l'influence indue, y compris en
11 dehors de la période électorale, n'est-ce pas?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. En comité, j'ai
13 dit que ça devrait s'appliquer tout le temps.

14 **Me HANNAH TAYLOR:** Et cette recommandation
15 n'a pas encore eu de suivi? C'est peut-être en traitement ou
16 on envisage peut-être de l'accroître, cette période?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, il y a diverses
18 recommandations dans un document qui a été déposé et, pour
19 l'instant, ce sont des recommandations.

20 **Me HANNAH TAYLOR:** En ce qui concerne
21 l'intégrité, pour éclairer le mandat d'Élections Canada, vous
22 avez mentionné que en ce qui concerne l'intégrité, il
23 s'agirait de maintenir les conditions nécessaires pour
24 maintenir des élections libres et équitables. Et ça, c'est
25 plus utile pour s'occuper du mandat d'Élections Canada plutôt
26 qu'une conception plus limitée?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est vrai. J'ai dit
28 c'est plus utile pour la Commission d'envisager un mandat

1 plus élargi. Quand on parle d'un cadre d'intégrité qui
2 comprend six principes qui sont certainement reflétés dans
3 les dispositions de la Loi, et nous nous en servons quand
4 nous élaborons des programmes ou des initiatives et nous nous
5 mettons au défi pour examiner dans la perspective de ces
6 principes ce que nous faisons pour déterminer les éléments de
7 ce que nous faisons si cela souligne des préoccupations au
8 sujet de ces six principes. Donc, c'est une perspective
9 grâce à laquelle nous évaluons nos initiatives.

10 **Me HANNAH TAYLOR:** Vous êtes d'accord que
11 dans ce cadre plus large pour comprendre l'intégrité est plus
12 utile aussi pour comprendre l'intégrité d'une élection
13 spécifique?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, je le crois bien.

15 **Me HANNAH TAYLOR:** Vous croyez que les
16 conditions pour une élection libre et juste... que la
17 répression des transactions n'empêche pas l'implication des
18 gens des diasporas dans les élections?

19 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

20 **Me HANNAH TAYLOR:** Je vais passer maintenant
21 à la discussion de votre mandat. Lorsque vous et Élections
22 Canada considérez la question de l'ingérence étrangère dans
23 les élections canadiennes, vous faites des affirmations au
24 sujet de la liberté et de la justesse des élections au
25 Canada... vous le faites dans le cadre du mandat des opérations
26 d'Élections Canada?

27 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact.

28 **Me HANNAH TAYLOR:** Ce n'est pas le rôle

1 d'Élections Canada d'identifier ou d'enquêter sur l'ingérence
2 étrangère des élections au Canada?

3 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Nous ne faisons aucune
4 enquête à cet... c'est la Commissaire des élections qui fait
5 des enquêtes.

6 **Me HANNAH TAYLOR:** Élections Canada fait
7 l'analyse de l'environnement de l'information au sujet des
8 élections avec ses partenaires de sécurité à haut niveau?
9 Est-ce une façon juste de voir les choses?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui. Nous recevons
11 des communications d'information au sujet de la menace. J'ai
12 peut-être manqué un élément de votre question, parce que je
13 confondais ça avec le suivi des médias sociaux que nous
14 faisons séparément d'eux, mais que nous partageons avec eux.

15 **Me HANNAH TAYLOR:** Oui, mais lorsque vous
16 discutez de l'information en dehors du suivi des médias
17 sociaux?

18 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

19 **Me HANNAH TAYLOR:** Vous êtes d'accord que ce
20 n'est pas le rôle d'Élections Canada d'évaluer les élections?

21 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Notre rôle, c'est de
22 fournir toute l'information possible en rapport avec notre
23 administration pour permettre à d'autres organes, y compris
24 les tribunaux, la Commission présente, les parlementaires et
25 tous les Canadiens d'en arriver à un jugement.

26 Si vous allez à notre site internet, vous
27 allez voir un segment de l'internet qui montre toutes les
28 études, les sondages et les rapports que je produis pour

1 pouvoir fournir la transparence par rapport à
2 l'administration des élections. Et ça c'est au centre... au
3 coeur même de l'idée de l'intégrité des élections d'un
4 processus juste et équitable permettant aux gens d'en juger.

5 **Me HANNAH TAYLOR:** D'autres organes passent
6 un jugement?

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

8 **Me HANNAH TAYLOR:** Bon, revenons maintenant à
9 votre suivi des médias sociaux que vous menez. Nous avons
10 entendu dire ce matin que vous faites un suivi des médias
11 publics pour l'information qui met l'accent sur les questions
12 par rapport au processus, mais pas de l'information qui
13 pourrait être considérée comment partisane, est-ce exact?

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Le but, comme vous le
15 décrivez, c'est ce que vous avez dit. Et, ce faisant, nous
16 rencontrons du contenu partisan, mais nous le recueillons pas
17 en vertu de cela et ne prenons aucune mesure par rapport à
18 cette information.

19 **Me HANNAH TAYLOR:** Nous savons que vous
20 mettez l'accent sur l'information qui est peut-être trouvée
21 dans des canaux publics plutôt que dans des groupes privés
22 dans les médias sociaux ou les messageries privées. Est-ce
23 exact?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact. Nous ne
25 sommes pas un organisme d'enquête ou de renseignement. Il ne
26 serait pas du tout approprié pour nous d'aller au-delà de ce
27 qui est dans le domaine public.

28 **Me HANNAH TAYLOR:** Élections Canada a pas les

1 outils pour déterminer la source de l'information qu'elle
2 recueille sur les médias sociaux et savoir si c'est intérieur
3 ou étranger?

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** C'est exact. Notre
5 rôle, c'est de considérer de protéger l'écosystème de
6 l'information contre la mésinformation sur le processus
7 électoral, quel que soit la source ou l'intention.

8 **Me HANNAH TAYLOR:** Vous suivez ce contenu
9 public pendant la période du bref électoral... la période
10 électorale. Donc, entre la dissolution du Parlement et
11 l'élection, environ 50 jours. Est-ce exact?

12 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, en fait nous le
13 suivons tout le temps. Tout le temps, nous le suivons.

14 La grandeur de l'équipe pendant la période
15 électorale, nous avons peut-être 25 personnes. On avait 25
16 personnes qui s'y consacraient. Yes. Our -- the size of the
17 theme varies. Maintenant, il y en a moins. Nous faisons des
18 rapports hebdomadaires. Il y a moins de travail, parce qu'on
19 fait des rapports quotidiens dans le temps électoral, mais
20 nous faisons un suivi continu.

21 **Me HANNAH TAYLOR:** Donc, en dehors de la
22 période électorale, c'est 25 personnes, non? Et l'équipe
23 grandit pendant la période électorale. C'est ça la
24 différence?

25 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il y en avait 25
26 pendant la période électorale. Maintenant, il y en a moins
27 que cela.

28 **Me DANIEL SHEPPARD:** Excusez-moi

1 d'interrompre, nous avons une question de s'il vous plait
2 ralentir vos questions, Madame.

3 **Me HANNAH TAYLOR:** Merci. Veuillez
4 m'excuser.

5 Alors, merci de m'avoir corrigée, Monsieur
6 Perrault. Donc, la période électorale, vous avez 25 membres
7 du personnel qui font un suivi des médias sociaux?

8 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Je crois qu'il y en a
9 trois ou quatre qui écrivent les rapports et 20 qui font un
10 suivi, mais c'est l'équipe.

11 **Me HANNAH TAYLOR:** Combien font le travail
12 pendant le reste de l'année?

13 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Faudrait que je
14 revienne. Je crois que c'est environ 15 maintenant, mais
15 faudrait que je retourne au bureau pour vérifier... mais je
16 peux vous fournir l'information si vous voulez.

17 **Me HANNAH TAYLOR:** Voilà toutes mes
18 questions. Merci beaucoup.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Prochaine personne, c'est
20 le RCDA.

21 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

22 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour, Monsieur
23 Perrault.

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Bonjour.

25 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonjour, Madame la
26 Commissaire.

27 Guillaume Sirois, avocat pour l'Alliance
28 démocratique des Canadiens russes.

1 J'aimerais qu'on amène WIT-13. À la page 12,
2 s'il vous plait.

3 **--- PIÈCE No. WIT 13.EN:**

4 Interview Summary: Josée Villeneuve

5 **--- PIÈCE No. WIT 13.FR:**

6 Résumé d'entrevue: Josée Villeneuve

7 Donc, il s'agit du résumé d'entrevue de Josée
8 Villeneuve, la sous-directrice générale des élections par
9 intérim. Vous avez pris connaissance du résumé?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui.

11 **Me GUILLAUME SIROIS:** À la page 12, s'il vous
12 plait.

13 C'est le paragraphe 48. Page 12. On peut
14 monter un peu ? Parfait, merci. Donc, depuis ce matin, on
15 parle beaucoup d'un point de vue global, de la gestion des
16 Élections Canada. Moi j'aimerais qu'on se rapporte un peu
17 plus à un cas précis, pour essayer de comprendre comment ça
18 fonctionne concrètement sur le terrain, lorsqu'élections
19 Canada reçoit une plainte d'ingérence étrangère dans les
20 élections.

21 Donc, au paragraphe 48, on parle qu'élections
22 Canada a reçu une plainte en provenance d'une personne ayant
23 aperçu publicité en ligne qui provenait présumément de la
24 Fédération de Russie, parce qu'il y avait le URL.ru, qui est
25 un domaine provenant de la Fédération de Russie. On indique
26 aussi que l'affaire a été redirigée vers le BCEF, parce qu'il
27 s'agissait d'une publicité, donc, qui avait nécessairement un
28 coût de placement associé à cette publicité.

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il pourrait y avoir un
2 coût de placement, effectivement, c'était quelque chose à
3 déterminer, ce n'est pas évident à la face même. Mais on
4 pourrait soupçonner qu'il y avait un coût de placement.

5 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ouais, une publicité,
6 il y a nécessairement un coût lié à une publicité.

7 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Oui, c'est notre
8 définition, effectivement, de publicité. Mais quand on voit
9 une image, c'est pas toujours évident de savoir s'il y avait
10 ou non un coût de placement pour l'image qu'on voit.

11 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ok. Mais dans ce cas-là
12 précis, il y avait, c'était une publicité, donc, il y avait
13 un coût.

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ça semblait probable
15 qu'il y en ait. Mais encore là, c'est des choses qui doivent
16 être déterminées par une enquête.

17 **Me GUILLAUME SIROIS:** Donc, et c'est pour ça
18 que vous avez, Élections Canada a considéré que ça pouvait
19 constituer une influence étrangère et que ça méritait peut-
20 être une enquête de la part du BCEF.

21 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Exact.

22 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je me demande, si la
23 même information, donc information fausse visant un chef d'un
24 parti politique fédéral pendant une élection, une campagne de
25 désinformation à cet égard, sans aucune apparence de
26 publicité ou de paiement, est-ce que ça, ça mériterait aussi
27 un acheminement vers le BCEF ? Ou ça prend absolument
28 (coupure de son)

1 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Il faudrait qu'il y
2 ait des éléments, là, d'infractions, là. Alors s'il peut y
3 avoir des messages qui sont intimidants, ça pourrait être un
4 cas d'infraction. Mais en soi, du contenu qui est critique à
5 l'égard d'un chef ou d'un parti, ou qui appuie qui est vu
6 dans les médias sociaux ou les médias, sans plus, ce n'est
7 une infraction à la loi. Donc, normalement, il n'y aurait pas
8 de renvoi au Bureau de la commissaire. Ou de redirection,
9 dans le cas d'une plainte, là.

10 **Me GUILLAUME SIROIS:** Juste pour être sûr de
11 bien comprendre, outre l'apparence de paiement, est-ce qu'il
12 y a d'autres indicateurs... Quels sont les indicateurs qui
13 pourraient justifier, peut-être, un acheminement vers...

14 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors, faut bien
15 comprendre que l'exercice qui se passe quand on reçoit une
16 plainte du public, concernant un cas allégué de violation de
17 la loi, implicitement, ou explicitement, on a parlé, là, tout
18 à l'heure, c'est un exercice assez léger. C'est-à-dire que,
19 dès lors qu'on pense qu'il pourrait y avoir matière à regard
20 par le Bureau de la commissaire, c'est envoyé.

21 Si la personne dit : je veux faire plainte,
22 je veux qu'il y ait enquête, on va le renvoyer, même si, à
23 priori, y a pas matière à enquête, parce qu'il n'y a pas
24 d'enjeux de conformité qui sont apparents, si les gens
25 expriment, essentiellement, s'il ressort de la plainte que la
26 personne souhaite s'adresser à l'entité responsable de faire
27 enquête, qui n'est pas nous, on fait la transmission.

28 Par ailleurs, si ce n'est pas clair, mais

1 qu'il y a des faits allégués qui pourraient constituer une
2 infraction, donc qui pourraient être d'intérêt pour la
3 commissaire, on va rediriger la plainte.

4 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et est-ce que c'est
5 possible que de l'information fausse semblable ait circulé
6 sur les médias sociaux, qu'il y ait eu publicité ou pas de
7 publicité, juste une campagne d'informations fausses qui ait
8 circulé, est-ce que ça se peut que ce genre d'informations là
9 qui circulent, sans que ce soit rapporté à Élections Canada ?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Absolument.

11 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et je me demande, la
12 plainte qu'ont... Dont on parle ici, là, dans la présumée
13 entrevue, est-ce qu'elle a été acheminée à d'autres
14 personnes, ou à d'autres organisations, pardon, que le Bureau
15 du commissaire aux élections fédérales ?

16 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Pas à ma connaissance,
17 non.

18 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et est-ce que c'est
19 typique, donc à chaque fois qu'il y a une plainte qui
20 justifie une intervention peut-être, du commissaire, on
21 l'achemine vers la commissaire, et non pas vers aucune autre
22 organisation avec laquelle Élections Canada pourrait
23 collaborer ?

24 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Effectivement, la
25 commissaire a des ententes avec la communauté du
26 renseignement, elle peut juger, une fois qu'elle l'examine,
27 qu'il y a matière à renvoyer ou à partager le renseignement,
28 mais ce serait elle qui ferait cette détermination-là.

1 **Me GUILLAUME SIROIS:** Finalement, vous avez
2 confirmé, un peu plus tôt ce matin, qu'il n'y a pas
3 d'organisation qui, indépendante, du moins, qui se concentre
4 sur combattre ce genre de désinformation là. Donc, la plainte
5 dont on parle aujourd'hui, qui était une campagne de
6 désinformation concernant un chef de parti politique fédéral
7 lors d'une élection, ça tombe un peu dans un vide, dans le
8 fond. Qu'il n'y a personne qui est chargé de contrer ce genre
9 de mésinformation là sur les médias sociaux ?

10 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Ça, c'est un point de
11 politique publique qui est intéressant, qui est très riche.
12 On vit dans une société ouverte, je pense qu'on doit avoir
13 des outils de vigilance. Je pense que l'éducation citoyenne
14 joue un rôle là-dedans. Il y a des organismes universitaires,
15 par exemple McGill, qui, à la dernière élection, faisait de
16 la veille médiatique précisément pour ça. Il y a des gens qui
17 font ce rôle-là, le *fact checking*, qu'on dit, là, la
18 vérification des faits.

19 Donc, il y a tout un écosystème autour
20 d'environnement politique qui intervient, pour contrer ça.
21 Les partis, les candidats aussi. La question c'est, est-ce
22 que dans une société ouverte, un organisme devrait être
23 chargé d'examiner et de valider la véracité des informations
24 dans une campagne électorale ?

25 En tout cas, moi je pense que c'est pas Élections Canada qui
26 devrait jouer ce rôle-là. Je pense que... Ça veut pas dire
27 qu'on n'a rien à faire là-dessus, je pense qu'il faut
28 sensibiliser les gens, je pense qu'il y a du travail qui est

1 fait et qui doit continuer d'être fait. Mais, je ne pense pas
2 qu'on souhaite un organisme étatique qui soit la police du
3 contenu en ligne pendant une élection. Surtout que c'est
4 extrêmement difficile, on l'a vu aux États-Unis en 2016, de
5 déterminer si un contenu qui semble être canadien est en fait
6 pas canadien, ou vice versa.

7 **Me GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que votre
8 réponse serait la même, disons qu'il y a des apparences,
9 justement, des choses de plus claires, que ça provient de la
10 Russie, par exemple, une publicité... Ben une publicité avec
11 une URL qui finit par... Une URL de la Fédération de Russie,
12 par exemple, est-ce que dans ce cas-là on se fie quand même
13 aux organisations civiles, aux universités, pour contrer
14 cette information-là, ou ça serait peut-être utile d'avoir
15 un bureau indépendant fédéral chargé de contrer la
16 désinformation ?

17 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Alors il y un groupe
18 aux Affaires mondiales, et je connais l'acronyme en anglais,
19 *RRM, Rapid Response Mechanism* qui regarde ce qui se passe à
20 l'échelle internationale. Évidemment, il y a le Panel des
21 Cinq, là, qui réunit, qui reçoit des renseignements.

22 Donc, faut pas dire qu'il n'y a pas de
23 mécanismes de surveillance et d'actions, mais avant
24 d'intervenir, avant que l'État, ou des branches de l'État
25 interviennent pour du contenu en ligne qui pourrait être
26 trompeur, je pense que c'est un exercice qui est très
27 délicat.

28 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et juste, peut-être

1 pour conclure, peut-être les deux groupes dont vous venez de
2 mentionner, ce ne sont pas des organismes indépendants du
3 gouvernement comme Élections Canada peut l'être, par
4 exemple ?

5 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Non, non.

6 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ça conclue mes
7 questions. Merci Madame la Commissaire. Merci Monsieur
8 Perrault.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

10 **Me JEFFREY WANG:** (Non interprété)

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Au gouvernement du
12 Canada.

13 **Me BARNEY BRUCKER:** Nous n'avons pas de
14 questions, Madame la Commissaire.

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, ré-interrogatoire
16 des avocats de la Commission.

17 **Me DANIEL SHEPPARD:** Merci, Madame la
18 Commissaire. Nous n'avons pas de questions, Madame la
19 Commissaire.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

21 **Me DANIEL SHEPPARD:** Nos amis d'Élections
22 Canada, j'ai passé par dessus trop rapidement. Avez-vous des
23 questions?

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

25 **Me EWA KRAJEWSKA:** Je n'ai pas de questions,
26 Madame la Commissaire. Merci.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

28 **Me DANIEL SHEPPARD:** Non, Madame, je n'ai pas

1 de questions.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, avec cela, je vous
3 remercie beaucoup, Monsieur Perrault.

4 **M. STÉPHANE PERRAULT:** Avec plaisir.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera la pause pour le
6 repas et nous reviendrons à 13 h, disons, 13 h 05.

7 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

8 La séance est en repos...

9 **Me ERIN DANN:** (Non interprété)

10 **LE GREFFIER:** (Non interprété) La séance est
11 en repos jusqu'à 14 h 05.

12 --- La séance est suspendue à 12 h 46

13 --- La séance est reprise à 15 h 06

14 **LE GREFFIER:** A l'ordre, s'il vous plaît.

15 C'est séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est
16 reprise.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

18 **Me DANIEL SHEPPARD:** (Non interprété) ...

19 l'avocat de la Commission voulait rappeler aux parties que,
20 conformément à la Règle 59 des Règles et procédures, les
21 participants doivent demander avant de faire un contre-
22 interrogatoire. Ça n'a pas été fait ce matin et il y
23 l'attente que les participants devraient demander la
24 permission.

25 Par la suite, les témoins ne peuvent pas être
26 contre-interrogés... ne peuvent pas avoir un contre-
27 interrogatoire sur certaines parties.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup. C'est un

1 bon rappel pour tout le monde.

2 **Me DANIEL SHEPPARD:** Madame la Commissaire,
3 nous aimerions appeler Caroline Simard, Yves Côté, et Mylène
4 Gigou.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bonjour.

6 **LE GREFFIER:** Donc, on va commencer avec
7 vous, Monsieur Côté. Veuillez indiquer votre nom et épeler
8 votre nom de famille pour le dossier.

9 **M. YVES CÔTÉ:** Yves Côté. C-Ô-T-É. S'il
10 vous plait.

11 **LE GREFFIER:** Veuillez lever la main droite,
12 s'il vous plait.

13 Jurez-vous de dire la vérité, toute la vérité
14 et rien que la vérité, avec l'aide de Dieu?

15 **M. YVES CÔTÉ:** Je le jure.

16 **--- M. YVES CÔTÉ, Sous serment:**

17 **LE GREFFIER:** Et pour vous, Madame Simard?

18 **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, ce sera une
19 déclaration solennelle.

20 **LE GREFFIER:** Déclaration solennelle. Pas de
21 problème. Veuillez indiquer votre nom pour le dossier et
22 votre nom de famille.

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Caroline Simard. S-I-
24 M-A-R-D.

25 **LE GREFFIER:** Parfait. Donc, veuillez lever
26 la main droite.

27 Jurez-vous de dire la vérité, toute la
28 vérité, et rien que la vérité?

1 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je le jure.

2 **--- Mme CAROLINE SIMARD, Sous affirmation solennelle:**

3 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup. Et Madame
4 Gigou, c'est à votre tour. Sur la Bible ou sur affirmation
5 solennelle?

6 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Affirmation solennelle.

7 **LE GREFFIER:** Parfait. Veuillez indiquer
8 votre nom et votre... épeler votre dernier nom pour le dossier.

9 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Mylène Gigou. G-I-G-O-U.

10 **LE GREFFIER:** Excellent. Veuillez lever la
11 main droite.

12 Jurez-vous de dire la vérité, toute la
13 vérité, et rien que la vérité?

14 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

15 **--- Mme MYLÈNE GIGOU, Sous affirmation solennelle:**

16 **LE GREFFIER:** Merci beaucoup. Vous pouvez
17 procéder.

18 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me MATTHEW FERGUSON:**

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Bonjour.
20 Bienvenue.

21 Là, messieurs-dames les témoins, je m'adresse
22 à vous... je vais m'adresser à vous en français et en anglais.
23 Je vais vous demander quand même de parler lentement
24 puisqu'on travaille avec des interprètes. Donc, si vous
25 pensez que vous parlez trop lentement, ralentissez encore un
26 peu.

27 Madame la Commissaire Simard, pouvez-vous... et
28 là, je vais m'adresser à vous comme étant madame Simard pour

1 pas créer de confusion avec Madame la Commissaire Hogue.
2 Pouvez-vous confirmer que le Bureau de la commissaire aux
3 élections fédérales a préparé un rapport institutionnel, et
4 ça fait partie de votre preuve devant la Commission?

5 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je le confirme.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Donc, Monsieur le...
7 pas le greffier, mais *court operator*, est-ce qu'on peut
8 appeler le document CEFIR, plusieurs zéro, 1EN? Alors, c'est
9 bien le document du rapport institutionnel en anglais?

10 **--- PIÈCE No. CEF.IR.1.EN:**

11 Institutional Report OCCE

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est bien ça.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Je vais
14 également déposer le CEFIR, plusieurs zéro, 2FR. Et c'est la
15 version française?

16 **--- PIÈCE No. CEF.IR.2.FR:**

17 Rapport institutionnel BCEF

18 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est bien ça.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Donc, Madame
20 Simard, vous avez été interviewé par des avocats de la
21 Commission le 6 mars dernier et un résumé de cette entrevue a
22 été préparé. C'est exact?

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est exact.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Avez-vous eu l'occasion
25 d'examiner... je vais appeler le document le WIT, plusieurs
26 zéro, 6. Alors est-ce que c'est bien ce résumé d'entrevue
27 qui apparaît à l'écran?

28 **--- PIÈCE No. WIT 6.EN:**

1 Stage 1 Interview Summary: Caroline
2 Simard and Carmen Boucher

3 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est bien ça.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Avez-vous eu
5 l'occasion d'examiner ce résumé pour vérifier s'il reflète
6 fidèlement le contenu de la discussion?

7 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. J'ai eu
8 l'occasion de le faire.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Avez-vous
10 également eu l'occasion d'y apporter des corrections ou des
11 modifications?

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et je comprends
14 que vous souhaitez faire une modification aujourd'hui aussi?

15 **Mme CAROLINE SIMARD:** s'il vous plait, oui.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je... si vous me
17 permettez, on pourrait peut-être faire la modification, ce
18 sera pas dans très long, mais je pense que je connais la
19 nature de la modification. De façon générale, est-ce que
20 vous pouvez juste dire c'est quoi la nature de la
21 modification?

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Une petite coquille au
23 paragraphe 16. Donc, on indique environ 5 pour cent pour les
24 élections fédérales de 2021, et la coquille c'est qu'en fait
25 c'est 0,5 pour cent.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK.

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Pour les élections
28 fédérales.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Il faut mettre la
2 virgule avant le 5.

3 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est ça. S'il vous
4 plait.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc c'est point ou
6 virgule... point 5.

7 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Est-ce qu'il y
9 a eu d'autres corrections ou modifications à apporter?

10 **Mme CAROLINE SIMARD:** Non.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Parfait.

12 Monsieur Côté, bonjour.

13 **M. YVES CÔTÉ:** Bonjour.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et Madame Gigou, *hello*.
15 Vous avez été interviewé par les avocats de
16 la Commission le 18 mars dernier et le résumé de cette
17 entrevue a été préparé. Monsieur le Greffier, WIT, plusieurs
18 zéro, 25.

19 **--- PIÈCE No. WIT 25:**

20 Stage 1 Interview Summary: Yves Côté,
21 Mylène Gigou and Al Mathews

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, Monsieur Côté,
23 Madame Gigou, est-ce que vous avez eu l'occasion d'examiner
24 ce résumé pour vérifier s'il reflète fidèlement le contenu de
25 la discussion?

26 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame Gigou?

28 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Avez-vous eu l'occasion
2 d'y apporter des corrections ou des modifications.

3 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

4 **Mme CAROLINE SIMARD:** Effectivement.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Est-ce que...
6 souhaitez-vous apporter des modifications ou des corrections
7 aujourd'hui?

8 **M. YVES CÔTÉ:** Non.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Alors...

10 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Euh, pardon. Moi.

11 Paragraphe 4.

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oh! Très bien.

13 **Mme MYLÈNE GIGOU:** L'avant-dernière ligne :

14 (Non interprété)

15 **(RIRES)**

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** (Non interprété)

18 Donc, Madame Simard, je vais commencer avec
19 vous. Vous êtes, depuis le mois d'août 2022, la commissaire
20 aux élections fédérales. C'est exact?

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est exact.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Monsieur Côté, vous,
23 vous êtes le commissaire... vous êtes l'ancien commissaire aux
24 élections fédérales entre les années 2012 jusqu'à juin 2022.
25 C'est exact?

26 **M. YVES CÔTÉ:** Au 30 juin 2022.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** 30 juin 2022. Merci.

28 Et... (non interprété) ... au bureau du

1 Commissaire aux élections?

2 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et avant ça, vous étiez
4 directrice des enquêtes de 2018 à 2021?

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui, c'est ça, sauf une
6 absence de six mois dans cette période où j'étais en
7 détachement en février 2022 jusqu'en juillet 2022.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci de cette
9 spécificité.

10 Madame Simard, je m'adresse à vous comme
11 commissaire aux élections fédérales actuelle. Pouvez-vous
12 expliquer votre rôle et vos responsabilités.

13 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, vous le disiez,
14 je suis commissaire aux élections fédérales depuis 2022, et à
15 ce titre, j'ai donc un rôle en matière d'observation et
16 contrôle d'application de la loi. En termes simples, ce que
17 ça veut dire, c'est que nous faisons des enquêtes, des
18 enquêtes en lien avec des allégations pour des actes
19 répréhensibles qui sont interdits en vertu de la *Loi*
20 *électorale du Canada*.

21 Je dirais qu'au terme de ces enquêtes-là, je
22 suis habilitée à déposer des accusations ou aussi à imposer
23 des sanctions pécuniaires, sanctions administratives
24 pécuniaires, donc, dans le jargon, on va dire des « SAP » en
25 français, des « AMPS » en anglais, et également il y a des
26 possibilités de signer des... des... pardon, les termes anglais
27 me viennent, donc des « *undertakings* » and des « *compliance*
28 *agreements* », alors ce sont des transactions et des

1 engagements.

2 Il y a aussi la possibilité, donc, d'émettre
3 des mesures informelles, comme des lettres d'avertissement ou
4 d'informations.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et quand vous dites
6 « contrôle d'application de la Loi », vous parlez de quelle
7 loi au juste?

8 **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, de la *Loi*
9 *électorale du Canada* qui est en fait circonscrite aux
10 élections fédérales.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Merci.

12 Monsieur Côté, est-ce que vous avez quelque
13 chose à ajouter à cette description de tâches?

14 **M. YVES CÔTÉ:** Non.

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame Simard, nous
16 avons entendu plus tôt ce matin, le témoignage du directeur
17 des élections, monsieur Perrault. Pouvez-vous brièvement nous
18 éduquer sur la relation entre le BCEF, c'est-à-dire le Bureau
19 de la commissaire aux élections fédérales, et Élections
20 Canada?

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je dirais qu'il y a
22 peut-être, pour bien comprendre, je déclinerais ma réponse en
23 deux volets. Donc, le premier, c'est que nous sommes un
24 organisme principalement attitré basé sur les plaintes que
25 nous recevons et nous recevons, donc, des renvois d'Élections
26 Canada qui occupent 80 % environ de nos activités. Alors, je
27 dirais que c'est un premier volet qui est très important.

28 Puis le deuxième, ce sont... en fait, c'est en

1 lien avec nos rôles respectifs au niveau, donc de
2 l'interprétation de la Loi. Pour assurer une cohérence dans
3 l'interprétation de la Loi, nous allons souvent collaborer.
4 Donc, nous serons consultés pour formuler des commentaires,
5 des suggestions dans des cadres propres à... en lien avec,
6 donc, des modifications possibles à la Loi, ou sinon, des
7 bulletins d'interprétation, on les appelle dans le jargon,
8 les ALI (phon.) Et donc, nous allons... nous contribuons
9 également à ce niveau-là également.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et par rapport à
11 Élections Canada, est-ce que vous êtes une filiale
12 d'Élections Canada ou est-ce que vous êtes un bureau à part
13 entière?

14 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, le Bureau de la
15 commissaire aux élections fédérales est un bureau qui est
16 indépendant, donc ce principe-là est très important. Nous
17 sommes indépendants à l'égard d'Élections Canada, mais
18 également à l'égard du gouvernement en place, des partis
19 politiques, même des partenaires comme, par exemple, la GRC
20 avec qui, en fait, nous pouvons collaborer, et toute autre
21 partie prenante.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Comment on devient
23 commissaire aux élections fédérales?

24 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oh, bien c'était un
25 processus, donc, il y a eu un processus de sélection, un
26 comité composé de quatre partis, mais je dirais, de façon
27 plus formelle, dans la Loi, on prévoit que c'est le directeur
28 général des élections qui procède à la nomination en

1 consultation avec la directrice des poursuites pénales du
2 Canada.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Alors, pouvez-
4 vous nous renseigner, vous avez un peu parlé du contrôle de
5 l'application de la Loi en vertu de la *Loi électorale du*
6 *Canada*, pouvez-vous mieux nous renseigner sur votre
7 compétence comme organisme et nous définir un peu votre carré
8 de sable.

9 **Mme CAROLINE SIMARD:** Bon. Alors, en fait, ce
10 qui est important de retenir, c'est que le travail qu'on fait
11 est limité aux dispositions de la *Loi électorale du Canada*.
12 Alors, je dirais que c'est important, donc, de retenir qu'il
13 y a souvent, et on va y arriver probablement un peu plus
14 tard, mais une certaine distorsion entre la perception du
15 public de ce qu'on peut faire, de ce qui est prévu dans la
16 Loi, et en réalité, véritablement là, la portée de ces
17 dispositions-là. Alors, je commencerais par vous dire ça puis
18 je pourrai vous communiquer d'autres informations si c'est
19 nécessaire.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Est-ce que
21 le BCEF joue un rôle dans le contrôle de l'application des
22 règles entourant les investitures des partis politiques?

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, c'est bien que
24 vous le souligniez, donc il y a évidemment de grandes
25 exceptions, c'en est certainement une. Donc, quand on parle
26 de campagne d'investiture, c'est principalement... donc, ce
27 sont les règles des partis politiques qui s'appliquent et non
28 la Loi électorale, sauf pour la partie du financement.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Maintenant, j'aimerais
2 aborder le traitement des vous êtes un organisme qui recevez
3 des plaintes, donc j'aimerais parler de votre traitement des
4 plaintes. Pouvez-vous expliquer brièvement la procédure de
5 traitement des plaintes. Tout d'abord, comment le BCEF reçoit
6 une plainte?

7 **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, je vous dirais
8 qu'il y a plusieurs façons, mais la façon... la principale
9 façon, et peut-être madame Gigou souhaitera ajouter de
10 l'information par la suite, mais je dirais que la principale
11 façon, c'est via notre site web. Il y a un formulaire que les
12 plaignants peuvent utiliser pour nous communiquer leurs
13 plaintes, et il y a tout un système, donc, de triage qui est
14 fait, d'identification des dossiers qui sont plus routiniers,
15 ceux qui le sont moins, et il y a donc un examen qui est
16 entrepris qui peut varier selon évidemment la nature du
17 dossier, puis par la suite, les dossiers peuvent être dirigés
18 soit directement à l'unité de conformité ou sinon au groupe
19 d'enquête.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Puis en supposant
21 que vous recevez une plainte, qu'elle relève du mandat du
22 BCEF, quelles sont les étapes suivantes à l'intérieur même de
23 votre bureau? Vous recevez une plainte, de prime abord, la
24 plainte, les allégations relèvent de votre mandat, quelles
25 sont les étapes suivantes?

26 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. Alors, je vous
27 dirais qu'encore... c'est-à-dire que la principale, en fait,
28 étape, ça va être de procéder à l'examen, comme je viens de

1 le mentionner. Et donc, au terme de cet examen, en fait dans
2 le cadre de l'examen, ce qui est important d'évaluer, c'est
3 effectivement ce qu'il a des éléments de preuve qui
4 permettent, donc, de prouver les éléments constitutifs des
5 contraventions et, en fait, donc, si on atteint un certain
6 seuil, je ne veux pas rentrer trop dans les technicalités,
7 mais on peut basculer vers l'enquête, auquel cas une lettre
8 sera, sauf exception, acheminée à la personne dont la
9 conduite est visée par l'enquête. Puis il y aura, dans le
10 cadre de cette enquête-là, des outils qui seront à notre
11 disposition pour faire notre travail. On parle, par exemple,
12 des mandats de perquisition, des ordonnances de conservation,
13 des ordonnances de communication.

14 Alors, je vous dirais que ceci décrit de
15 façon très générale, encore une fois, est-ce que...

16 Je regarde madame Gigou.

17 Est-ce qu'il y a d'autres choses qu'on
18 devrait ajouter?

19 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je pense que ça résume
20 bien la situation.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Lorsque la plainte ne
22 relève pas du mandat ou du BCEF, qu'est-ce qui arrive? Je
23 comprends que le dossier est clos et le plaignant en est
24 informé?

25 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, je vous dirais
26 que donc, en fait, j'aimerais même préciser qu'il y a
27 plusieurs des plaintes qui nous sont acheminées qui ne
28 relèvent pas, donc, du mandat. Vous avez donné l'exemple tout

1 à l'heure, vous m'avez questionnée, en fait, sur les
2 campagnes d'investiture, il y a tout le pan aussi de la
3 liberté d'expression.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Mm-mm.

5 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, on pourra peut-
6 être plonger dans ces questions-là par la suite. Et donc,
7 dans des cas comme ceux-là, il y a une pratique qui s'est
8 développée au sein de l'organisation qui est effectivement de
9 communiquer, en fait, le résultat du travail, ou sinon, même
10 un dossier fermé, comme règle générale, je vous dirais, il
11 peut y avoir des exceptions, mais avec les plaignants. Et
12 c'est, pour moi, je pense, une bonne pratique là développée
13 par le Bureau.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Avez-vous le pouvoir
15 d'initier votre propre examen ou enquête?

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. La Loi me permet
17 de ma propre initiative de pouvoir, en fait, mener une
18 enquête si l'intérêt public le justifie.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et lorsqu'une plainte
20 est identifiée comme pouvant impliquer une personne ou de
21 l'argent étranger, je crois comprendre qu'il est confié à un
22 enquête et qu'il est traité comme une affaire inhabituelle.
23 Est-ce que c'est bien le cas?

24 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je dirais non
25 routinière. Ce sont des...

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Non routinière?

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. Ce sont des
28 dossiers habituellement... puis encore une fois c'est une

1 question de fait, au cas par cas, mais je dirais que, donc,
2 pour ces dossiers-là qui sont plus complexes, effectivement,
3 donc, ces dossiers-là seront menés par des enquêteurs
4 chevronnés expérimentés. Oui.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Justement, ça
6 m'amène à vous parler maintenant du sujet de l'ingérence
7 étrangère en lien avec le mandat du BCEF. Donc, si vous
8 pouvez nous décrire ou faire un bref inventaire des
9 allégations d'ingérence étrangère qui relèvent de votre
10 mandat.

11 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais, on a
12 peut-être naturellement commencé à le définir. Donc, c'est
13 peut-être plus facile de comprendre, disons, la portée de la
14 Loi en matière d'ingérence étrangère en commençant par
15 exclure ce qui n'est pas considéré comme de l'ingérence
16 étrangère au sens de la *Loi électorale du Canada*. Les deux
17 exemples dont on vient de discuter, que ce soit les campagnes
18 d'investiture pour... à l'exception de la partie financement,
19 c'est certainement un bon exemple, puis le deuxième, c'est la
20 liberté d'expression.

21 Maintenant, lorsqu'on regarde, donc, de plus
22 près, je dirais qu'il y a trois dispositions qui identifient
23 expressément, donc, une composante étrangère. Il y a d'abord
24 l'article 282.4 de la Loi qui parle... qui réfère à l'influence
25 induite des étrangers. Donc, en vertu de cet article, il y a
26 justement, de façon expresse, des exceptions qui sont en lien
27 avec la liberté d'expression, puis sinon, on prévoit une
28 interdiction d'influencer, mais induit, donc des électeurs.

1 Vous comprendrez qu'ici je n'ai pas le texte
2 de la Loi, on...

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

4 **Mme CAROLINE SIMARD:** ...vulgarise tout ça, et
5 donc, on prévoit une définition de ce que constitue une
6 influence indue. On parle notamment d'engager sciemment des
7 dépenses pour influencer et on a aussi la... en fait, l'autre
8 possibilité, ce sont des contraventions à une loi, ça peut
9 être aussi notre Loi, mais je vais m'arrêter là pour
10 l'instant.

11 Pour l'influence, donc indue, ce qu'il faut
12 peut-être retenir, c'est que ça se distingue de l'influence
13 tout court, qui est tout à fait normal dans un contexte
14 électoral, de l'influence étrangère qui est aussi quelque
15 chose qui existe dans notre monde – je pense à la diplomatie,
16 par exemple. Alors, c'est vraiment important de garder ça en
17 tête qu'ici on parle d'influence indue par les étrangers.

18 Sinon, le deuxième type de dispositions qui
19 réfèrent expressément à une composante étrangère, on parle
20 des dispositions, donc, pour le financement de l'étranger.
21 J'ai des dispositions que je pourrais vous communiquer, puis
22 enfin, la radiodiffusion étrangère.

23 Puis je complèterais mes explications en vous
24 disant que, dans le rapport institutionnel, on avait prévu
25 une annexe avec toute une liste de dispositions, je vous
26 dirais une trentaine dans la Loi, qui s'appliquent tant à
27 l'égard de Canadiens que de non-Canadiens, et je vous dirais
28 que chez nous, évidemment, c'est du cas par cas, mais dès

1 qu'on colore avec une composante étrangère et lorsqu'il y a
2 des actions organisées, on pourrait à ce moment-là parler
3 d'ingérence étrangère.

4 Et les dispositions se divisent en trois
5 parties. Donc, des contraventions à l'égard des personnes; on
6 parle donc d'intimidation, ici on parle d'intimidation
7 d'électeurs et non de candidats. On réfère à la deuxième,
8 donc, catégorie : l'argent, on en parlait, le financement
9 étranger. Et troisièmement, donc, l'information, et pour
10 cette catégorie, on réfère notamment à la désinformation, et
11 il y a des articles dans la Loi qui peuvent s'appliquer,
12 encore une fois avec des portées souvent beaucoup plus
13 limitées que ce que le public peut penser.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Vous venez juste de
15 dire l'intimidation d'électeurs, donc la Loi électorale
16 contient des dispositions qui interdisent ou... l'intimidation
17 d'électeurs, mais pas les candidats.

18 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, pouvez-vous un
20 peu parler de ce contraste-là.

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. Alors, c'est-à-
22 dire que... c'est l'article 282.8, de mémoire, qui le prévoit,
23 donc la disposition sur l'intimidation des électeurs, et
24 donc, on réfère - là, j'y vais vraiment de mémoire -, donc,
25 on y voit... on parle de contraintes, de forcer, donc, dans une
26 première partie, et dans une deuxième, on réfère à des cas où
27 la ruse ou des prétextes seraient utilisés pour ce faire.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Mais en fait, ma

1 question portait plus sur le contraste entre le fait qu'on
2 interdit la conduite d'intimidation par rapport à un
3 électeur..

4 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** ...mais pas par rapport à
6 un candidat. Juste peut-être pour nous éduquer là-dessus,
7 est-ce qu'on peut intimider un candidat?

8 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, à ce moment-là -
9 pardon, j'avais mal compris votre question -, c'est le Code
10 criminel qui s'applique.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Elle était peut-être
12 mal posée aussi.

13 **Mme CAROLINE SIMARD:** Bon. Bien, je vous
14 dirais alors dans ce cas-ci, ça serait le Code criminel..

15 **Me MATTHEW FERGUSON:** Le Code criminel.

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** ...qui s'appliquerait,
17 oui.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien.

19 Donc, Monsieur Côté, est-ce que vous avez
20 quelque chose à ajouter à ces explications-là?

21 **M. YVES CÔTÉ:** Bien, la seule chose que je
22 voudrais peut-être mettre sur la table pour peut-être
23 référence ultérieure, c'est le fait que la disposition à
24 laquelle madame Simard a référé là, 282.4, on tient des
25 exceptions qui sont importantes et qui sont souvent mal
26 comprises.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

28 **M. YVES CÔTÉ:** ...dans les médias et par les

1 citoyens et citoyennes en général. Je pense qu'il serait
2 important qu'à un moment donné on ait la chance de clarifier
3 cela un petit peu.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, on peut. On peut
5 le faire immédiatement.

6 Monsieur le greffier, est-ce qu'on peut
7 mettre à l'écran le document COM-plusieurs zéros 9, et je
8 n'ai pas noté la page de l'article 284, puis je comprends que
9 ça peut prendre du temps pour y arriver.

10 **--- PIÈCE No. COM 9:**

11 Canada Elections Act S.C. 2000, c.9

12 **M. YVES CÔTÉ:** Je pense que c'est à la
13 page 154 des... c'est peut-être...

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** 154. Merci, Monsieur
15 Côté.

16 **M. YVES CÔTÉ:** Je vous en prie.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Non, c'est pas la
18 page 154.

19 **M. YVES CÔTÉ:** Ah ben! Dans ma copie...

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** De votre copie à vous,
21 oui.

22 Donc, c'est l'article deux cent quatre-vingt...
23 non, deux cent quatre-vingt...

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** 2.4.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** 2.4. Merci. On y est
26 presque.

27 Donc, vous faites référence, Monsieur Côté,
28 au paragraphe 3, c'est bien ça?

1 **M. YVES CÔTÉ:** C'était ce que j'avais à
2 l'esprit, oui.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, 282.4. Si on peut
4 descendre au paragraphe 3.

5 Alors, si vous pouvez nous faire un... pas un
6 cours magistral, mais une explication sur ces exceptions-là.

7 **M. YVES CÔTÉ:** Puis peut-être que plus tard,
8 quand vous procéderez avec des questions sur des dossiers
9 spécifiques, on aura l'occasion de revenir là-dessus puis ça
10 servir d'exemple par rapport aux choses qui tombent sous la
11 catégorie des exceptions qui sont prévues au paragraphe 3.

12 Donc, on dit à 3 que :

13 « Il est entendu que le
14 paragraphe (1)... », qui crée
15 l'infraction, « ...ne s'applique pas si
16 le seul acte commis par la personne
17 ou l'entité pour exercer l'influence
18 [...] afin qu'il vote ou s'abstienne de
19 voter [...] consiste... »

20 Puis là, il y a trois choses qui sont
21 mentionnées, donc :

22 « soit en une expression de son
23 opinion quant au résultat, potentiel
24 ou souhaité [...] »

25 Donc, vous auriez un étranger qui dirait
26 « moi, je souhaite que le gouvernement X soit élu » ou « soit
27 défait ».

28 Deuxièmement :

1 « soit en une déclaration
2 encourageant l'électeur à voter pour
3 un candidat ou un parti enregistré
4 [...] »

5 Donc, encore une fois, un étranger qui dirait
6 « vous devriez voter pour le candidat premier ministre X ou
7 Y ».

8 Et troisièmement :

9 « soit en la diffusion par
10 radiodiffusion ou par l'intermédiaire
11 de médias électroniques ou imprimés
12 [...] »

13 Et puis là, il y a toute une gamme de choses
14 qui sont mentionnées, donc les éditoriaux, les débats, les
15 discours, et ça aussi ça tombe dans le cadre d'une exception,
16 donc, disons un journal, un magazine américain, français,
17 britannique, qui écrirait un éditorial dans lequel on dirait,
18 vous devriez, le Canada devrait faire ceci ou cela au cours
19 de la prochaine élection, mais ça aussi ça tombe dans les
20 exceptions.

21 Donc, ce n'est pas attrapé par le
22 paragraphe 1, qui crée les infractions.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Ok. Et donc, si je
24 reprends votre exemple du paragraphe, le sous-paragraphe (d),
25 donc, là vous venez de dire que ,un étranger peut dire, vous
26 devriez voter pour tel candidat de l'élection, et ça, c'est
27 permis par la loi. Mais dans un cas où vous devriez voter
28 pour telle personne, parce que sinon il y aura des

1 conséquences pour votre famille, dans un pays X, ça, est-ce
2 que ça serait capté par 284.3 ?

3 **M. YVES CÔTÉ:** Je pense qu'à sa face même, ce
4 serait capté par le paragraphe b), parce que l'exception
5 parle d'une intervention visant à encourager quelqu'un à
6 voter pour ou contre quelqu'un, pis l'aspect menace, ben
7 évidemment, faudrait regarder ce en quoi ça consiste, dans
8 quelle mesure, par exemple, ça pourrait être une forme
9 d'intimidation. D'intimidation ou de contrainte, et pis ça,
10 c'est un tout autre, une tout autre dimension.

11 Et pis, évidemment, c'est très, comme on dit
12 en bon anglais, *fact dependent* (ph). Il faudrait vraiment
13 voir comment les choses se sont déroulées, qu'est-ce qui a
14 été dit, qu'est-ce qui a été fait, pour voir si la
15 disposition de la contrainte pourrait possiblement
16 s'appliquer.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien. Alors, on va
18 y revenir un peu plus tard, lorsqu'on va regarder des
19 dossiers spécifiques ensemble. Madame Simard, je pense que
20 vous avez adressé la question de tantôt, quand vous avez
21 porté ou apporté une correction à votre résumé d'entretien,
22 mais, vous avez... En fait, votre rapport additionnel parle
23 d'un certain nombre de plaintes, et vous parlez du
24 pourcentage de plaintes en matière d'ingérence étrangère, ou
25 qui concerne des allégations d'ingérence étrangère, et en
26 2021, c'était .5 pour cent des plaintes reçues ?

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, je confirme. Donc,
28 pour 4 000, environ 4 000 plaintes en 2021, il y avait donc

1 22 plaintes identifiées, là, alléguant une ingérence
2 étrangère. Et donc, si on fait les mathématiques, on obtient
3 0.5 pour cent.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et quel est le chiffre
5 pour 2019 ?

6 **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, on parle
7 d'environ 8 000 plaintes pour 2019, 201 plaintes identifiées,
8 donc des plaintes alléguant une ingérence étrangère, on
9 obtient donc un pourcentage d'environ deux pour cent des
10 plaintes.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Deux pour cent des
12 plaintes.

13 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, pour 2019.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Ok. Et de manière
15 générale, madame Simard, comment voyez-vous le mandat du BCE,
16 par rapport à la problématique d'ingérence étrangère ?

17 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, je vous dirais,
18 le mandat, le mandat, c'est vraiment un mandat
19 d'observations, contrôle d'application de la loi, en lien
20 avec les contraventions que j'ai... Dont on vient de
21 discuter. Donc, et qui ont donc un lien avec l'ingérence
22 étrangère.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Monsieur Côté, lors de
24 notre rencontre, vous avez abordé quelques problèmes liés à
25 l'ingérence étrangère, et ce que vous avez qualifié, je ne
26 sais pas si vous vous en rappelez, de (coupure de son) on dit
27 des inconnus, inconnus. En ce qui a trait au camouflage de
28 fonds, pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet ?

1 **M. YVES CÔTÉ:** D'abord, j'aimerais préciser
2 que je me suis mépris, lorsque j'ai parlé de *unknown unknowns*
3 j'aurais dû dire, *known unknowns*.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Les connus inconnus ?

5 **M. YVES CÔTÉ:** Oui. Alors, ce à quoi je
6 faisais référence, c'était, il y a toutes sortes de choses
7 qui peuvent se passer dans le cadre d'une campagne
8 électorale, dont, qu'il est très probable qu'on n'entendra
9 jamais parler. Et, par exemple, si vous aviez un pays
10 étranger, qui donnait de l'argent à un citoyen canadien, une
11 somme X, et qui disait au citoyen canadien, tu vas transférer
12 cet argent-là à la campagne du candidat B. Alors, on présume
13 que dans les circonstances comme celle-là, la personne qui a
14 reçu l'argent du gouvernement étranger est acoquiné, si vous
15 voulez, au gouvernement étranger.

16 Et quand elle se présente à la campagne du
17 candidat B, et remet l'argent, le candidat B n'aura,
18 vraisemblablement, dans la plupart des cas, aucune raison de
19 penser que l'argent qu'on vient de lui verser pour les fins
20 de la campagne, provient d'une source qui est contaminée,
21 sinon, carrément illégale.

22 Alors, ce genre de choses là, je présume,
23 peut très bien se produire. Et lorsque je parlais de *known*
24 *unknowns*, j'aurais dû parler de *known unknowns*, ce que je
25 voulais dire, c'est que des circonstances comme celles-là,
26 ont très peu de chances d'être découvertes par des gens comme
27 nous. On n'a très peu de chance d'avoir des plaintes, parce
28 que la plainte devrait provenir, soit du gouvernement

1 étranger; évidemment, ils ne le feront pas. Ou bien, du
2 complice, qui, lui, est acoquiné, si vous voulez, avec le
3 gouvernement étranger. Donc, ces deux personnes-là ont très
4 peu d'intérêt à manifester le fait qu'il s'est produit des
5 choses douteuses.

6 Donc, quand c'est, des choses comme celles-là
7 se produisent, si elles se produisent, les chances que nous
8 en devenions informés sont, pratiquement, infinitésimales.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous n'avez pas des
10 outils, au sein même du Bureau du commissaire aux élections
11 fédérales, pour détecter ces malversations-là.

12 **M. YVES CÔTÉ:** Je ne parlerais pas vraiment
13 d'une question d'outils, parce que j'ai de la difficulté à
14 imaginer quel genre d'outils pourraient nous permettre de
15 faire ça. Parce que, comme vous le savez peut-être, et on y
16 reviendra, on a des pouvoirs d'enquêtes, pis madame Simard en
17 a parlé un peu, qui sont relativement limités. Par exemple,
18 on ne peut pas faire de demande d'interception de
19 communications téléphoniques, des choses comme ça. Donc, on
20 est extrêmement limité d'une part.

21 Mais surtout, et fondamentalement, c'est que
22 le pays, disons, qui agit mal avec son complice, ont tout
23 intérêt à garder ça ouvert et fermé. Et donc, c'est pas
24 nécessairement des techniques d'enquête, c'est simplement que
25 la façon dont les choses se produiraient, encore une fois si
26 elles se produisent, fait que, elles sont pratiquement, non
27 découvrables.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et ma prochaine

1 question, je ne fais pas de lien avec ce que vous venez de
2 dire, et le sujet de la prochaine question, mais nous avons
3 également appris que le BCEF n'est pas un destinataire
4 désigné d'informations provenant du CANARC (PH), du Find
5 track (ph), en anglais, et pour obtenir des renseignements de
6 la part du CANARC (ph), il faut passer par la GRC. Est-ce que
7 cela a posé problème lors de vos examens ou vos enquêtes
8 portant sur les allégations d'ingérence étrangère en rapport
9 avec les élections de 2019 et de 2021 ?

10 **M. YVES CÔTÉ:** À ma connaissance, et je vais
11 demander à madame Gigou d'ajouter, si elle le souhaite, mais
12 à ma connaissance, cela n'a pas été identifié comme une
13 source de problèmes ou une source d'obstacles qui nous aurait
14 empêchés de faire le travail. Parce que la compréhension que
15 j'en ai, le souvenir que j'en ai, c'est qu'on pouvait passer
16 par la GRC, qui elle, peut recevoir les renseignements de
17 CANARC, Find Track (ph). Et donc, dans ces circonstances-là,
18 c'est pas comme si l'avenue nous était complètement fermée.
19 Donc, il est possible que ça vienne, mais, madame Gigou, si
20 vous voulez compléter, ou...

21 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je n'ai rien à ajouter à
22 cette réponse.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** Ok. Et on va y revenir
24 un peu plus tard, lorsqu'on abordera un autre dossier, mais
25 je pense que ça concerne plus madame Simard.

26 Monsieur Côté, j'aimerais maintenant aborder
27 la question de l'approche du Bureau, par rapport à
28 l'ingérence étrangère, à l'approche des élections 2019 et

1 2021. Je comprends que l'ingérence étrangère est devenue une
2 préoccupation importante pour votre bureau, au cours de
3 l'année précédant l'élection générale de 2019. Et que vous
4 avez notamment à l'esprit les élections présidentielles aux
5 États-Unis en 2016. Pouvez-vous nous parler de comment le BCF
6 a réfléchi au problème de l'ingérence étrangère, quelles
7 mesures vous avez prises pour s'attaquer, un peu
8 préventivement, au problème ?

9 **M. YVES CÔTÉ:** Est-ce que vous attendez une
10 réponse courte de moi (rires) ? Parce que ça ouvre tellement
11 de choses différentes. Mais peut-être à un haut niveau, et de
12 façon générale, comme vous l'avez laissé entendre, évidemment
13 tout le monde ici au Canada et particulièrement notre bureau
14 avait vu lors de la campagne américaine, en 2016, avec les
15 interventions de pays étrangers, qui étaient tout à fait
16 malveillantes et négatives, et donc, comme toute personne
17 raisonnable, on s'est dit, si ça se passe au sud de la
18 frontière, ça pourrait bien se passer, peut-être que ça se
19 passe déjà au nord de la frontière.

20 Alors, forts de cette conclusion-là, on s'est
21 dit, qu'est-ce qu'on peut faire, pis on a mis en train
22 différentes mesures, on a avancé différentes initiatives pour
23 tenter de nous préparer de la meilleure façon possible. Parmi
24 ces initiatives-là, il y a eu le fait que, et c'est madame
25 Gigou surtout qui s'est occupée de cela, pis elle l'a fait
26 très bien, d'établir puis de renforcer des liens avec les
27 organismes fédéraux, qui ont un rôle à jouer dans ce genre de
28 choses là.

1 Et je pense, de tout évidence, au SCRS, à la
2 Gendarmerie royale, au Centre des télécommunications, CST, et
3 le ministère des Affaires mondiales, étrangères. Donc, on a
4 établi puis renforcé ces liens-là pour voir comment la
5 communication pouvait se faire. Nous avons, puis je pense que
6 ça ressort le rapport institutionnel que madame Simard a
7 déposé, nous avons conclu des ententes avec... renouvelé une
8 entente avec la GRC, conclu une entente avec le SCRS, donc
9 ça, c'est au niveau de, si vous voulez, les acteurs que
10 j'appellerai fédéraux.

11 Ensuite, de façon générale puis de façon très
12 soutenue, à toutes les fois que le directeur général des
13 élections avait une rencontre du comité qu'on appelle le
14 Comité consultatif des partis politiques, qui est un
15 organisme... un organe, si vous voulez, qui a été créé en vertu
16 de la Loi, on s'assurait d'être présent, puis moi, je suis
17 allé très souvent pour rappeler à ces gens-là ce qui était
18 notre rôle puis que la question, je l'ai pas mentionné à
19 toutes les fois, que la question de l'ingérence étrangère
20 était importante, mais je les ai sensibilisés au fait que
21 nous étions là, s'il y avait des préoccupations, qu'ils
22 pouvaient venir nous voir.

23 Ensuite, au niveau de « l'éducation » – entre
24 guillemets –, de la sensibilisation de nos gens, on a fait
25 venir des experts en la matière, des professeurs
26 d'université, on a fait venir un ancien ambassadeur canadien,
27 un ancien directeur du SCRS, qui se sont assis avec nos
28 enquêteurs, avec nos analystes, puis avec nos avocats, et

1 puis qui les ont mis au fait, informés de ce que eux avaient
2 pu percevoir puis avaient pu voir à l'extérieur... dans
3 l'exécution de leurs fonctions, plutôt.

4 Je pense que je m'arrêterai là, sauf que si
5 madame Gigou a quelque chose à ajouter, mais ce que nous
6 voulions faire, c'était vraiment faire en sorte que notre
7 personnel soit le plus informé et le plus éveillé possible au
8 fait que ces choses-là, si elles ne se produisaient pas,
9 pourraient très vraisemblablement se produire dans le cadre
10 d'une campagne ou dans le cadre d'activités électorales
11 fédérales.

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** (Non interprété)

13 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Peut-être juste un ajout
14 au Protocole d'entente. Nous nous engageons aussi auprès des
15 divers ministères qui étaient membres... qui étaient les
16 membres de site pour communiquer notre mandat et pour parler
17 des paramètres de notre Loi. Et notamment en ce qui
18 concerne l'ingérence étrangère aussi. Alors, ça c'était un
19 autre aspect ici.

20 Et aussi, nous nous sommes engagés avec
21 l'Australie au niveau des leçons apprises dans leur pays
22 ainsi que les organismes provinciaux qui avaient récemment
23 obtenu des élections afin de pouvoir bâtir sur les élections
24 qu'on y avait appris.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Pourquoi spécifiquement
26 l'Australie?

27 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je pense qu'en ce qui
28 concerne leur écosystème aussi et la relation avec la Chine

1 aussi, ça a été identifié comme un pays avec lequel nous
2 devrions avoir des communications et nous avons aussi
3 l'avantage d'avoir un de leurs représentants ici au Canada
4 depuis un certain temps. Donc, c'était un engagement en face
5 à face facile avec la personne et une bonne façon de
6 développer la relation. Alors, c'est peut-être ce que
7 j'ajouterais à ça aussi.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et...

9 **M. YVES CÔTÉ:** Maître Ferguson, j'ajouterais
10 seulement ceci. Aussi, nous avons... oups, puis c'est encore
11 là, comme maintenant, plusieurs de nos enquêteurs qui étaient
12 d'anciens policiers, alors une des choses qu'on a faite aussi
13 de façon très soutenue, c'est d'être en communication avec
14 l'Association des chefs de police qui se réunit annuellement,
15 donc on s'assurait que ces gens-là étaient informés dans
16 toute la mesure du possible en espérant que l'information
17 qu'on transmettait aux chefs de police était retransmise aux
18 policiers sur le terrain, si vous voulez, donc, de ce qui
19 était notre mandat, de ce que nous faisons, puis le message,
20 c'était, « ben, quand on vous approche puis on vous informe
21 qu'il y a peut-être eu une infraction à la Loi électorale,
22 ben, il y a un organisme spécialisé à Ottawa, à Gatineau, qui
23 s'occupe de ces choses-là, et c'est nous ».

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Merci. Donc, dans
25 le fond, vous faisiez du rayonnement de votre bureau au sein...
26 parmi vos... d'autres organismes d'application de la Loi et
27 dans... en matière de renseignement et de sécurité. C'est bien
28 ça?

1 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK.

3 (Non interprété) ... c'est une chose à laquelle
4 vous étiez impliquée, je crois, en ce qui concerne le fait de
5 faire signer les plateformes *l'intégrité électorale en ligne*.
6 Et est-ce qu'on pourrait parler de cela? Et qui était les
7 plateformes avec lesquelles vous vous êtes engagée avant les
8 élections de 2019 et de 2021?

9 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Certainement. Pour
10 préciser en ce qui concerne la question. Toutefois, la
11 déclaration, je n'étais pas spécifiquement impliquée à cela.

12 Mon rôle était de développer une relation
13 avec ses plateformes pour communiquer qui nous étions, ce que
14 nous faisons, et pour comprendre aussi le mécanisme par
15 lequel nous pouvions demander l'information, que ce soit un
16 abonné ou que ce soit le contenu et... ou si il s'agissait de
17 comprendre les paramètres permettant d'enlever du matériel
18 d'une plateforme numérique aussi. Avec la compréhension que
19 ça se ferait dans le contexte d'une contravention à la *Loi*
20 *sur les élections*. Donc, je voulais m'assurer qu'ils sachent
21 qui nous sommes, ce que nous faisons, pourquoi on appelle et
22 pourquoi c'est urgent. Notamment, si ça se passe pendant une
23 période d'élections fédérales où nous voulons assurer la
24 conformité et des résultats rapides.

25 Alors, dans la période menant aux élections
26 générales de 2019, ça a fait partie de mon mandat, m'engager
27 avec Facebook, Microsoft. Il y en a eu d'autres aussi pour
28 avoir cette compréhension. Encore une fois, dans la période

1 menant aux élections fédérales de 2021, ça a fait partie de
2 mon mandat aussi. Et on a fait une expansion à certaines de
3 ces plateformes aussi dans la période avant cette élection
4 précoce.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Dans la période menant
6 aux élections de 2021 ou de 2019, est-ce que vous avez eu un
7 engagement avec des plateformes comme WeChat?

8 **Mme MYLÈNE GIGOU:** En nous préparant pour les
9 élections fédérales, moi ou notre bureau ne nous sommes pas
10 engagés avec WeChat pour... aux fins que j'ai décrites.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et quel type... est-ce
12 que le BCEF s'engage à... la Commissaire aux élections
13 fédérales s'engage pour la surveillance en ligne?

14 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Nous ne le faisons pas.
15 En fait, nous avons une équipe analytique qui effectue la
16 collecte passive, mais nous le faisons en réagissant à une
17 plainte spécifique ou à un examen ou à une enquête que nous
18 avons en cours. Mais c'est la limite de leur mandat. Ils ne
19 font pas une surveillance proactive de l'environnement ou
20 quoi que ce soit de ce genre.

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** J'aimerais maintenant
22 passer aux enquêtes et aux relations avec les agences
23 partenaires. Madame Gigou, vous êtes la directrice
24 principale de la mise en application de la Loi, l'ancienne
25 directrice des enquêtes au BCEF, parlez-moi de votre unité
26 d'enquête. Combien êtes-vous et quels sont les outils dont
27 vous disposez pour faire votre travail?

28 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Certainement. Quand j'ai

1 pris le poste en 2018, nous avons une équipe d'environ 12
2 enquêteurs. Depuis lors, mes responsabilités se sont
3 élargies pour inclure non seulement les enquêteurs, mais
4 aussi des personnes paralégales et des analystes qui
5 effectuent les recherches à source ouverte. Notre directorat
6 a eu une croissance pour avoir environ 28 individus, dont
7 notre directeur exécutif... directeur général qui mène le
8 groupe. Et donc... est-ce que vous pouvez répéter la deuxième
9 partie de votre question?

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quels types d'outils et
11 de pouvoirs d'enquête est-ce que... de quels types est-ce que
12 vous disposez?

13 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Merci. Je crois que c'est
14 la Commissaire Simard qui a mentionné quelques-uns de nos
15 outils avant mai. Essentiellement, nous avons des outils que
16 l'on pourrait s'attendre à avoir à utiliser dans le cours
17 général d'un examen ou d'une enquête. Par exemple, la
18 collecte d'information ou de preuves de témoins, de
19 plaignants, et cetera.

20 Mais nous avons aussi des outils formels où...
21 avec une autorisation judiciaire. Nous pouvons chercher des
22 éléments de preuve, que ce soit une ordonnance de production,
23 une ordonnance de préservation, ou un mandat de perquisition.

24 Toutes ces choses exigent un certain seuil
25 avant de pouvoir les utiliser et nous devons demander une
26 autorisation judiciaire. Notre année récente, notre trousse
27 d'outils a été élargie avec l'ajout à la *Loi sur les*
28 *élections du Canada* la capacité d'obliger le témoignage du

1 témoin sous serment et la capacité de demander un retour
2 écrit.

3 Et cela exige encore une fois l'autorisation
4 judiciaire et... pour atteindre un certain seuil avant de
5 pouvoir utiliser ses outils.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, lorsque vous
7 dites que vous avez le pouvoir d'obliger, vous faites une
8 demande auprès d'un magistrat pour obtenir le pouvoir
9 d'obliger un témoin à répondre aux questions que vous
10 poserez?

11 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Et pour être clair, c'est
12 pour obliger une personne, mais l'information ne peut être
13 utilisée contre cette personne.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, les dispositions
15 selon la *Loi canadienne sur les éléments de preuve* et la
16 *Charte*?

17 **Mme MYLÈNE GIGOU:** (Non interprété)

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quels sont les défis... à
19 tous les trois... pour le BCEF en menant enquête sur des
20 questions portant sur l'ingérence étrangère en matière
21 d'allégation ou de préoccupation d'ingérence étrangère?

22 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je peux y aller la
23 première, si vous préférez. Je sais que notre rapport
24 institutionnel et les résumés des témoins donnent un aperçu
25 de certains de ces défis. Et peut-être pour bâtir là-dessus,
26 de mon point de vue, trois points clés : l'accès aux éléments
27 de preuve, la technologie, et le traçage des fonds.

28 Et pour parler un peu plus de l'accès aux

1 éléments de preuve, je crois que nos enquêteurs peuvent être
2 pris dans une situation où il faut des éléments de preuve
3 pour obtenir des éléments de preuve. Donc, essentiellement,
4 nous recevons des plaintes et des allégations, mais nous
5 avons besoin de quelque chose de concret ou de tangible ou
6 quelque chose nous permettant de poursuivre notre travail.

7 La réalité, c'est que dans certains cas,
8 aucun témoin n'est identifié, ou certains le sont mais ne
9 veulent pas collaborer. Et comme j'ai fait allusion aux
10 outils, il faut pouvoir avoir un motif suffisant pour pouvoir
11 utiliser cet outil, y compris pour obliger quelqu'un à nous
12 parler. Donc, je crois que c'est une des difficultés.

13 Nous savons que plus il est difficile
14 d'obtenir accès à des éléments de preuve ou à de
15 l'information, plus le temps passe, plus il est difficile
16 pour nous.

17 En ce qui concerne la technologie,
18 l'identification de qui est derrière le clavier, c'est un
19 autre défi. Et dépendant du scénario et de comment il se
20 présente, ça c'est une chose. Et un fait corolaire à cela,
21 ce sont les plateformes numériques avec un accès fermé par
22 leur conception. Il faut obtenir une invitation, il y a des
23 pages restreintes ou des groupes qui posent des défis d'un
24 point de vue de l'enquête aussi.

25 Et le troisième élément, ce serait le traçage
26 des fonds. Évidemment, pouvoir identifier la source des
27 fonds et être capable de créer un lien spécifiquement aux
28 allégations posent un défi. Notamment, lorsque nous parlons

1 d'argent illiquide intermédiaire, d'autres moyens d'utiliser
2 des mécanismes non traçables. Des cartes prépayées ou ce
3 genre de chose.

4 Ce que je crois décrire ici, par exemple, ne
5 s'applique pas uniquement aux allégations de l'ingérence
6 étrangère. En principe, ça pourrait s'appliquer aussi à
7 d'autres types d'allégations sans avoir cet élément étranger
8 aussi.

9 Et si je pourrais terminer aussi, je
10 m'attends... j'imagine que ce sont des défis qui ne sont pas
11 uniques à notre bureau, mais qui sont pour... qui sont pour la
12 plupart des agences d'application de la Loi.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que vous avez
14 quelque chose à ajouter à cette description-là?

15 **M. YVES CÔTÉ:** Moi, j'ajouterais peut-être,
16 Maitre Ferguson, quelque chose qui va de soi mais qui vaut
17 peut-être la peine de mettre sur la table pour que tout le
18 monde s'en souvienne. Il y a toujours, en principe, et je
19 dis bien en principe, le recours possible aux entraides... aux
20 demandes d'entraide. Les MLAT...

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

22 **M. YVES CÔTÉ:** *Mutual Legal Assistance*
23 *Treaties*. Donc, évidemment, c'est un processus qui existe.

24 Pour ceux comme vous, je pense, qui l'avez
25 utilisé, on réalise que c'est très long, c'est très
26 compliqué. Mais surtout, ce qu'il faut garder à l'esprit,
27 c'est que c'est seulement avec les pays avec qui on a conclu
28 des ententes.

1 Donc, il y a bien des pays... puis les pays qui
2 ont été nommés au cours de cette commission et un peu
3 partout, comme la Russie et la Chine... évidemment, avec
4 lesquelles on a aucune entente. Donc, la possibilité pour
5 nous de forcer quelqu'un à l'intérieur de ces pays là qui ne
6 coopèrent pas avec le Canada d'entrée de jeu, de les forcer à
7 nous fournir de l'information où à certains de leurs
8 ressortissants de fournir de l'information, elle est, à toute
9 fin pratique, inexistante.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, dans le fond, ce
11 que vous décrivez, c'est que même si on a un mandat
12 d'entraide internationale avec un pays qui... un pays ami,
13 c'est déjà difficile à avoir l'information. Si c'est un pays
14 avec qui on n'a pas de traité, c'est encore plus difficile.
15 En fait, voire impossible.

16 **M. YVES CÔTÉ:** C'est, je dirais, presque
17 impossible. Oui.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

19 **Mme CAROLINE SIMARD:** Pardon. Bien qu'il y a
20 eu de bonnes réponses, est-ce que je pourrais...

21 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** ... avoir quelques
23 minutes pour...

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, non, absolument.
25 Excusez-moi.

26 **Mme CAROLINE SIMARD:** Très bien. Alors,
27 j'ajouterais quatre défis à cette longue liste. La première,
28 c'est au niveau donc des modifications législatives. Donc,

1 c'est évidemment de s'assurer qu'on a tous les moyens dont...
2 tous les outils, pardon, dont on a besoin dans la Loi.

3 C'est aussi important, au niveau législatif,
4 de s'assurer que nous soyons consultés lorsqu'il y a des
5 modifications à d'autres lois qui nous concernent. Alors, ça
6 je dirais que c'est le premier défi identifié.

7 Le deuxième, bien sûr, ça va de soi, mais
8 c'est... on voit là, il y a eu beaucoup d'efforts qui ont été
9 faits dans le passé pour se faire connaître du public et de
10 nos partenaires, mais vraiment, il faut continuer ces
11 efforts-là. Déjà, on voit qu'il y a des défis, encore une
12 fois, à ce que les gens viennent nous voir. Et c'est
13 fondamental dans des dossiers comme ceux-là. Vous comprenez,
14 pour déposer la plainte et aussi agir comme témoin.

15 Le troisième défi, c'en est un, certainement,
16 de ressources. C'est-à-dire qu'on a été capable de bien
17 faire le travail jusqu'au bout jusqu'à maintenant. Et il y a
18 cette expertise-là donc pour des dossiers très complexes à
19 l'interne.

20 Malgré tout, évidemment, on anticipe les
21 prochaines élections et potentiellement avec un volume accru.
22 Alors, c'est sûr que j'ai une certaine préoccupation au
23 niveau des ressources. On travaille présentement avec un
24 budget de 6,6 millions \$. Et ce que ça permettra de faire,
25 c'est que on a accès... bien qu'on ait accès à un certain
26 fonds... une certaine, disons, flexibilité pour accéder des
27 fonds, ça nous... ça ne nous assure pas une stabilité au niveau
28 de l'organisation. Ça, c'est fondamental à ce stade-ci du

1 développement de l'organisation.

2 Puis le quatrième, c'est au niveau du
3 renseignement. Donc, il y a des défis évidemment pour bien
4 structurer. Donc, avoir les infrastructures en place pour
5 accueillir la collecte, pour le traitement, pour la
6 conservation, et tout ça en fait est en train de se mettre en
7 place pour compléter ce qui a déjà... été fait encore une fois
8 dans le passé. Merci beaucoup.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et, dans le fonds, en
10 faisant de la promotion de votre bureau, vous risquez d'avoir
11 plus de plaintes aux prochaines élections aussi?

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** Aussi, oui,
13 effectivement.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, je comprends
15 aussi que le BCEF a un protocole d'entente, un *memorandum of*
16 *understanding*, avec la GRC. Alors, Monsieur le Greffier,
17 CEF, plusieurs zéros, 41 et 42. Quarante-et-un (41) en
18 premier, s'il vous plait.

19 **--- PIÈCE No. CEF 41:**

20 Protocole d'entente entre GRC et BCEF
21 2019

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, c'est le
23 protocole d'entente, le MOU, *memorandum of understanding*, en
24 anglais, qui est le document 42. Le document 42 aussi, s'il
25 vous plait. Très bien. Alors, pouvez-vous expliquer c'est
26 quoi ce protocole d'entente avec la GRC? Qu'est-ce que ça
27 fait? Monsieur Côté, je pense c'est vous qui l'avez signé,
28 celle... ce protocole?

1 --- PIÈCE No. CEF 42:

2 MOU between RCMP and CCE 2019

3 **M. YVES CÔTÉ:** Ça fait différentes choses.
4 Les points principaux, c'est peut-être la chose suivante, que
5 on a voulu... je pense que ça, c'était le renouvellement de
6 quelque chose qui avait existé avant. On a voulu, dans le
7 cadre de cette entente-là, confirmer le fait que lorsque la
8 GRC, par exemple, reçoit de l'information à l'effet que la
9 *Loi électorale* a fait l'objet d'une violation, qu'on nous
10 transfère l'information.

11 Mais surtout, je pense que ce qu'on a voulu
12 faire là-dedans, c'est confirmer certaines règles ou
13 certaines approches entre notre bureau et celui de la GRC
14 pour que, dans les circonstances ou, par exemple, on leur
15 demande de travailler avec nous sur une enquête, qui pourrait
16 être une enquête conjointe... ce qui peut se passer, mais qui
17 se passe rarement... donc, que ce soit là.

18 Une dimension qui était vraiment importante
19 pour nous, madame Simard vient de parler du fait qu'on est
20 relati... le Bureau est relativement petit. Et dans le domaine
21 de la fine technologie, par exemple ce qu'on appelle les *deep*
22 *fake*, c'est ces choses comme celle-là, qu'on puisse avoir
23 accès à l'expertise de la GRC qui existe déjà pour que ils
24 puissent faire du travail pour nous pour nous aider... pour
25 aider nos analystes à aller de l'avant.

26 Il y a aussi, dans certaines circonstances,
27 où nos enquêteurs aimeraient avoir de l'information sur
28 certains citoyens. Puis, à ce moment-là, on va faire la

1 demande à la GRC pour que, par exemple, ils aillent dans le
2 système qu'on appelle en anglais-français CIPIC pour aller
3 chercher de l'information. Je dois souligner, c'est
4 extrêmement important, c'est quand..

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Le CIPIC, c'est le
6 Centre policier d'information criminelle, c'est ça?

7 **M. YVES CÔTÉ:** Bravo, merci. Je dois
8 souligner, puis c'est extrêmement important, que l'entente
9 prévoit spécifiquement que ces échanges d'information là se
10 font conformément au droit applicable. Donc, toutes les lois
11 applicables, y compris évidemment la *Loi sur la protection*
12 *des renseignements personnels*.

13 Et à ce chapitre-là, j'ouvre une petite
14 parenthèse. Quand madame Gigou a parlé de nos outils, un
15 autre outil que nous avons depuis pas si longtemps, c'est que
16 notre bureau, le bureau de madame Simard, a été reconnu comme
17 étant un organisme d'enquête pour les fins de la *Loi sur la*
18 *protection des renseignements personnels*. Ce qui fait que il
19 devient beaucoup plus facile pour notre bureau, dans le cadre
20 d'une enquête ou d'un examen légitime, d'aller voir d'autres
21 organismes de ministères fédéraux, puis de leur demander de
22 nous transmettre de l'information. Donc, je reviens là-
23 dessus, le protocole d'entente avec la GRC est très clair,
24 quant à, tout le monde doit respecter les lois applicables.
25 Et puis, l'autre, peut-être, dimension, du protocole qui me
26 vient à l'esprit, c'est le fait qu'il y a des dispositions
27 financières, donc dans la mesure où la GRC fait du travail
28 pour nous, on s'attend à ce que, éventuellement, il y ait une

1 facture, ou qu'on nous demande de les compenser pour les
2 ressources ou les dépenses qu'ils auront pu encourir.

3 C'est ce que je retiens de l'entente. Madame
4 Gigou, est-ce qu'il y avait autre chose ?

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Non, je pense que ça
6 encadre bien la relation avec la GRC.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et vous avez également,
8 Madame Gigou... (non interprété).

9 **--- PIÈCE No. CEF 43:**

10 Protocole d'entente entre SCRS et
11 BCEF 2019

12 **--- PIÈCE No. CEF 44:**

13 MOU between CSIS and CCE 2019

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quand est-ce que ce
15 protocole d'entente fut mis en place avec la GRC?

16 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je crois que ça a été mis
17 en 2019, mais je n'ai pas la date précise.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors si on peut aller
19 à la fin du document, je crois que c'est le 26 septembre
20 2019. Signature de Monsieur Côté.

21 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** J'espère! (Rires)
23 Alors, 26 septembre 2019, est-ce que je
24 comprends qu'avant ça, il y avait pas de protocole d'entente
25 avec la GRC, c'est ça?

26 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui, c'est ce que je
27 comprends, si la question m'est dirigée.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je continue avec ma

1 question à vous. Le fait qu'il n'y avait pas de protocole
2 d'entente avant cela, est-ce que ça veut dire qu'il n'y avait
3 pas de relation ou d'engagement avec le Service de
4 renseignement avant ça?

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Non. Avant le protocole,
6 il y avait du travail effectué avec le Service de
7 renseignement. Mon premier souvenir d'une réunion avec le
8 Service aurait été juin 2018, si je me souviens bien.

9 Et comme le Commissaire Côté l'a expliqué,
10 étant donné l'environnement, l'écosystème, l'objectif était
11 de bâtir une relation avec le SCRS pour que notre bureau soit
12 mieux informé des menaces générales et des questions dans ce
13 domaine.

14 Cette relation s'est développé avec le SCRS,
15 mais ultimement, demande fut présentée pour parler de la
16 possibilité d'avoir un protocole d'entente formel avec le
17 Service.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si on parle de l'objet
19 de ce protocole d'entente, je comprends que, si on va à la
20 page 3 du document, un petit peu plus bas, si on parle de
21 l'objet, le cadre, ça définit :

22 « ...les principes et les exigences
23 entourant le champ d'information
24 entre le Commissaire et le Service... »
25 (Tel qu'interprété)

26 Alors, c'est le Commissaire aux élections.

27 « ... conformément aux lois
28 applicables. » (Tel qu'interprété)

1 Si on va maintenant à la page 4. Pardon, 5.

2 Au paragraphe 4.2 et 4.3, ça dit que :

3 « L'information partagée par le
4 Service ou le Commissaire peut
5 seulement être utilisée dans le cadre
6 des lois et des politiques des
7 participants. »

8 Et :

9 « Le Commissaire peut partager de
10 l'information collectée dans le cadre
11 des fonctions du Service par rapport
12 à une demande dans le cadre du
13 mandat. » (Tel qu'interprété)

14 Bref, donc je comprends que ce protocole
15 d'entente définit un partage d'information... relation de
16 partage d'information entre deux organisations. N'est-ce
17 pas?

18 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui, effectivement.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si nous passons
20 maintenant à l'engagement avec le SCRS, en amont des
21 élections générales de 2019. Est-ce que vous pouvez nous
22 parler de ça?

23 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui. Alors, il y avait...
24 j'essaie juste de me souvenir au niveau du calendrier.
25 Alors, en 2018, c'est le premier véritable souvenir que j'ai
26 d'une réunion avec le SCRS, où on a été informé de façon
27 générale de l'écosystème et ce genre de chose. Au fil du
28 temps... au fil de temps, ultimement le SITE a été mis sur

1 pied. Et dans le cadre de cette initiative, notre
2 organisation ressentait qu'il était important de travailler
3 avec les membres de SITE qui incluait le SCRS. Et dans le
4 cadre de ces efforts, nous avons organisé une réunion pour
5 parler de notre mandat, de dispositions clés liées à la *Loi*
6 *sur les élections du Canada*, qui incluait le SCRS.

7 Alors c'est la première fois que je me
8 souviens qu'on ait vraiment parlé de notre mandat, de notre
9 rôle à un niveau plus opérationnel.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et maintenant je vais...
11 bon, avant d'appeler le document suivant, par rapport aux
12 plaintes ou aux enquêtes qui découlent des élections de 2019
13 ou 2021, est-ce que le SCRS vous a donné... je crois c'est des
14 renseignements déclencheurs qui vous a amené à faire une
15 enquête ou vous a assisté dans une enquête?

16 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Durant la période de 2018
17 à 2024, le Service a donné des séances d'information et
18 l'occasion d'examiner des documents, le tout était à
19 caractère d'information quant à l'environnement et à la
20 nature de certaines menaces. Aucune des informations que
21 j'ai reçues étaient spécifiquement liées directement à une
22 enquête et l'information qui a été communiquée était
23 simplement aux fins de renseignement.

24 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si on parle simplement
25 du processus de recevoir au travail au BCEF, mais vous
26 spécifiquement, Madame Gigou, le processus de réception de ce
27 renseignement du Service, comment ça se passe? Pouvez-vous
28 nous expliquer le processus un petit peu?

1 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui, bien sûr. De façon
2 générale, conformément au processus qui a été mis en place
3 et, dans la plupart des cas, si ce n'est tous les cas,
4 c'était à la demande du SCRS qu'on a tenu une réunion. Ou
5 c'était soit une séance d'information orale ou c'était
6 l'occasion de consulter un produit de renseignement, comme on
7 appelle, et l'occasion de poser des questions à propos de ce
8 produit.

9 Dans chacune de ces circonstances, il y avait
10 l'entente qu'il n'y aurait pas de notes prises des documents
11 ou du contenu de la conversation. Et je n'ai pas gardé de
12 documents de ces... venant du Service dans ces circonstances
13 spécifiques.

14 Il y avait un processus au travers duquel
15 j'ai compris que je pouvais demander une lettre. Je crois
16 que dans la période précédente, on appelait ça une lettre de
17 divulgation à l'époque. Et si c'était demandé, alors le
18 Service prendre la demande en compte et, si possible, me le
19 fournirait à une date ultérieure.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** On parle de ces lettres
21 de divulgation. Est-ce qu'on parle de renseignement ou de
22 preuve?

23 **Mme MYLÈNE GIGOU:** On parle de renseignement.
24 Et, en fait, le document qu'on recevrait, si c'est une de ces
25 lettres, ça identifierait spécifiquement l'objet pour lequel
26 je pouvais utiliser ce renseignement et tout cela indique que
27 c'est aux fins de renseignement seulement. Mais je veux
28 juste clarifier que, du meilleur de mon souvenir, c'est ce

1 que chacun de ces lettres indique, mais je n'ai pas
2 spécifiquement examiné ces lettres en préparation de ce
3 témoignage.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci d'avoir spécifié,
5 Madame Gigou. Pouvez-vous estimer combien de fois le SCRS
6 vous a informé depuis 2018?

7 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Alors j'estimerais que
8 pour moi-même ou de façon générale, il y a eu 15 à 20
9 réunions qui auront certainement eu lieu. Ces réunions
10 peuvent également inclure, dans certaines circonstances, des
11 appels ou des discussions sur des questions plus
12 opérationnelles. Par exemple, je me souviens d'avoir eu de
13 façon générale des plateformes numériques, par exemple. Mais
14 parce que je n'ai pas de notes de ces réunions, c'est
15 difficile pour moi de quantifier spécifiquement combien de
16 réunions avec le SCRS il y a eu.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors il y a une série
18 de documents qui ont été donnés publiquement à la Commission
19 aujourd'hui.

20 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Puis-je simplement ajouter
21 quelque chose?

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** Avant que le document
23 soit présenté.

24 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je veux juste clarifier
25 pour le public que la raison pour laquelle je ne me suis pas
26 familiarisée avec les documents en préparation pour ce
27 témoignage, c'était pour que, par inadvertance, je ne partage
28 de l'information qui était classifiée.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, vous n'avez pas
2 préparé cette partie du témoignage, parce que vous ne vouliez
3 pas divulguer par inadvertance de l'information pour laquelle
4 vous êtes tenue au secret?

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui, exactement. Merci.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je vais maintenant
7 afficher un premier document, qui est le CAN 19300.

8 **--- PIÈCE No. CAN 19300:**

9 Memorandum - CCE strategic case
10 management meeting with CSIS

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors nous pouvons
12 survoler rapidement le document. Tout d'abord, Madame Gigou,
13 avant aujourd'hui, aviez-vous déjà vu ce document?

14 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je ne suis pas sûre
15 d'avoir vu ce document avant aujourd'hui. Ce document
16 spécifique.

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Nous voyons votre nom.
18 C'est une réunion. C'est une réunion de gestion stratégique
19 entre le SCRS et le CCE. La personne de votre bureau,
20 c'était vous-même et monsieur Al Matthews. Et l'objet de ce
21 contact, c'était :

22 « Conformément au cadre CCE, cette
23 réunion de gestion de cas stratégique
24 était pour parler d'un cas
25 d'ingérence d'étrangère par la Chine
26 durant les élections fédérales
27 canadiennes 2019. » (Tel
28 qu'interprété)

1 Et, tout d'abord, je veux... avez-vous souvenir
2 de cette réunion spécifique?

3 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je veux clarifier par
4 rapport à si j'avais vu ce document avant ou non. Alors dans
5 le cadre de cette enquête publique, j'ai récemment revu
6 certains documents pour du caviardage potentiel. Je ne me
7 souviens pas spécifiquement si c'est l'un des documents.

8 Mais pour votre question par rapport au
9 contenu des réunions auxquelles j'ai participé avec le SCRS,
10 tout d'abord, ce ne serait pas mes notes. Ce n'est pas mon
11 document. Et je n'ai pas pris de notes durant la réunion.
12 Et, de ce fait, le contenu du document en tant que tel, je ne
13 peux pas vous en parler dans cette pièce.

14 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et juste pour être
15 clair, ceci n'est pas un document qui a été produit ou
16 préparé par le CCE... par le BCEF?

17 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Non, ça n'a pas été généré
18 par notre bureau.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci. Je vais
20 afficher un autre document. Si vous me permettez un petit
21 moment, Madame la Commissaire.

22 **--- PIÈCE No. CAN 19301:**

23 CCE strategic case management meeting
24 between CSIS and the CSE

25 **(COURTE PAUSE)**

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, je vais survoler
27 ce document, Madame Gigou, qui est à l'écran. Et même
28 question, aviez-vous vu ce document généré par le BCEF

1 auparavant?

2 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Ça, ce n'est pas un
3 document généré par le BCEF.

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je vais suggérer que ça
5 fait référence à une même réunion. C'est un différent
6 document qui fait référence à la même réunion. Avez-vous de
7 l'information à ce sujet?

8 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je ne suis pas en mesure
9 de parler du contenu des discussions que j'aurais eues.

10 **Me MATTHEW FERGUSON:** Que vous avez eu avec
11 le Service durant cette réunion?

12 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Alors, l'objet ici, si
14 on va juste à... l'objet, c'est:

15 « Conformément au cadre, cette
16 réunion fut contenue pour parler de
17 l'ingérence... des cas d'ingérence
18 étrangère par la Chine durant les
19 élections fédérales de 2019. » (Tel
20 qu'interprété)

21 Alors, je vais afficher le prochain document.

22 **--- PIÈCE No. CAN 19302:**

23 Memorandum - CCE strategic case
24 management meeting with CSIS

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** J'affiche ce document
26 parce que il n'était pas disponible jusqu'à présent pour la
27 Commission et les parties. Alors, si on peut dérouler le
28 document, 2019, siège du Service canadien du renseignement de

1 sécurité. (Non interprété)

2 On a parlé d'une lettre de divulgation qui a
3 été adressée à la Commissaire aux élections fédérales. Vous
4 ne pouvez pas parler du contenu de la lettre?

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** C'est exact.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je voudrais appeler le
7 CAN 18372.

8 **LE STÉNOGRAPHE:** 18372?

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, c'est exact,
10 18372.

11 **LE STÉNOGRAPHE:** Je n'ai pas ce document.

12 **(COURTE PAUSE)**

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame la
14 Commissaire, je crois qu'on pourrait avoir besoin de cinq
15 minutes.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, on va faire une
17 pause.

18 **LE GREFFIER:** La séance est en pause pour
19 cinq minutes.

20 --- La séance est suspendue à 16h25

21 --- La séance est reprise à 16h33

22 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.
23 Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est
24 reprise.

25 **M. YVES CÔTÉ, Sous le même serment:**

26 **MME CAROLINE SIMARD, Sous la même affirmation:**

27 **MME MYLÈNE GIGOU, Sous la même affirmation:**

28 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me MATTHEW FERGUSON (suite):**

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Madame Gigou, on est au
2 document 18... CAN 18372.

3 **--- PIÈCE No. CAN 18372:**

4 Memorandum - Engagement with OCCE

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et maintenant, à
6 l'écran, j'aimerais qu'on le lise parce que je crois savoir
7 que c'est une réunion à laquelle vous avez assisté, mais vous
8 n'êtes pas en mesure de parler du contenu de la réunion au-
9 delà de ce document. Est-ce exact?

10 **Mme MYLÈNE GIGOU:** En le parcourant
11 rapidement, il semble y avoir des dates multiples. Le
12 document...

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Ah, pardon. J'ai mal
14 encadré ma question.

15 Il s'agit d'un aperçu d'une série de
16 rencontres entre le Service canadien de renseignement de
17 sécurité et le bureau de la Commissaire aux élections
18 fédérales.

19 Donc, le SITE TF a été établi en 2018 afin
20 d'examiner l'ingérence étrangère lors des élections. Les
21 membres du SITE sont le Gouvernement du Canada, la GRC, le
22 SCRS, et cetera.

23 Le Service a parlé avec le CCE à propos de
24 l'élection fédérale 2019, à propos des allégations
25 d'irrégularité. Et puis le 1^{er} novembre 2018, il y a eu... le
26 1^{er} octobre 2018, OCCE a participé à une réunion avec le SCRS
27 et ensuite, le 22 juin 2018, on a parlé de menaces pour les
28 processus et les institutions démocratiques canadiennes avec

1 une attention particulière portée à la Chine.

2 Et ensuite, le SCRS ainsi que le BCEF ont
3 signé un protocole d'entente. Et ensuite, le Service a eu
4 une réunion avec le BCEF pour établir des bureaux
5 opérationnels et pour parler des leçons tirées. Une réunion
6 du SITE TF... pardon, un examen du SITE TF a été réalisé.

7 Le Service a une réunion avec le BCEF le 19
8 janvier 2021 pour l'informer sur des menaces qui ont abouti à
9 une élection fédérale. La réunion d'information n'était pas
10 propre au PRC FI. Et le 25 février 2021, le SCRS a une
11 réunion avec le BCEF pour parler de certaines activités.

12 Et ensuite, le 16 novembre 2022, le SITE TF,
13 qui comprend les membres indiqués à l'écran, une séance
14 d'information avec Caroline Simard, la nouvelle commissaire
15 aux élections fédérales, et son équipe sur le mandat du SITE
16 et a partagé des observations ici de la réunion de 2021 sur
17 les élections fédérales de 2021.

18 Et si on descend un peu, donc la... c'est le
19 SCRS. Il y a eu une réunion avec le BCEF en 2019 aux fins de
20 la *Loi sur les élections*. Et puis ensuite, il y a eu une
21 autre réunion dans lequel on a parlé d'allégations
22 d'irrégularités pendant les élections à Don Valley North lors
23 de l'élection de 2019. C'était un sujet parmi d'autres?

24 **Mme MYLÈNE GIGOU:** J'ai parlé du processus
25 par lequel je n'ai pas pris de notes lors de nos discussions
26 avec le SCRS. Ça, ce ne sont pas mes notes. Ces notes
27 s'appliquent à un certain nombre d'années au vu des dates
28 dans le document. Toute information que j'aurais reçue

1 aurait été classifiée et je ne peux pas en parler dans ce
2 cadre.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** D'accord. Si vous me
4 permettez, Madame la Commissaire.

5 Si je peux m'éloigner un peu du Service
6 canadien du renseignement de sécurité pour parler des
7 relations du SITE RN. C'est-à-dire, dans le cadre du
8 mécanisme de réponse rapide.

9 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Et bien, pendant la
10 période qui a conduit à l'élection de 2019, j'ai convoqué une
11 réunion de notre bureau avec des hauts fonctionnaires du
12 SCRS, de la GRC, la GAC, et au SCC pour parler de l'ingérence
13 étrangère et pour parler que nous envisageons pour nous dans
14 ce domaine.

15 Nous ne faisons pas partie du S-I-T-E, du
16 SITE, mais au cas où il y aurait eu des renseignements ou à
17 hésiter au courant de notre mandat. Donc s'il y avait
18 quelque chose à partager avec notre bureau.

19 Selon mes souvenirs, ils ont trouvé ça
20 informatif et ils ont dit que un exposé à leur personnel
21 pouvait être utile. Alors, quelques semaines plus tard, on a
22 examiné une nouvelle séance à notre bureau. On a communiqué
23 avec le personnel de ces organisations des informations sur
24 notre mandat. Dans ce contexte, également, nous avons
25 communiqué une lettre et les diapositives qui ont été
26 partagées avec ces organisations.

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Quand vous dites la
28 présentation qui a été partagée, vous parlez d'une

1 disposition de la *Loi canadienne sur les élections* en ce qui
2 concerne l'ingérence étrangère?

3 **Mme MYLÈNE GIGOU:** C'est juste. Pour bâtir
4 là-dessus, pour les élections générales de 2021, il s'agit
5 d'élections fédérales déclanchées tôt. Mais ce que nous
6 avons fait, encore une fois, pour continuer à bâtir sur ces
7 relations, nous avons invité à chacune de ces organisations à
8 venir parler à notre bureau pour que notre personnel entende
9 parler de leur rôle, de leur mandat, et cetera, pour qu'ils
10 soient mieux informés concernant les différents mandats.

11 Et dans ce forum, si c'était quelqu'un de
12 nouveau dans ces organisations avec qui je n'avais pas déjà
13 une relation, on a eu des échanges au niveau de nos mandats.
14 Nous avons recommuniqué avant les élections fédérales de
15 2021. Nous avons communiqué de l'information sur notre
16 mandat avec des individus clés dans ces organisations-là.
17 Essentiellement, mes homologues.

18 **Me MATTHEW FERGUSON:** Maintenant, j'aimerais
19 aborder, en fait très brièvement, Madame la Commissaire
20 Simard, vous avez fait référence à votre... plusieurs
21 dispositions de la *Loi électora... électo... voyons, je trébuche*
22 sur ce mot-là aujourd'hui... *électorale* en lien avec
23 l'ingérence étrangère ou pour s'attaquer au phénomène de
24 l'ingérence étrangère.

25 Vous avez fait allusion à votre rapport
26 institutionnel. Donc, Monsieur le Greffier, donc CEFIR,
27 plusieurs zéros, 2FR. Et je vais vous référer à la page 27
28 du document. Je pense qu'en fait, c'est page 28 PDF. Oui.

1 Donc, la page 28.

2 Donc, ça c'est l'annexe à votre rapport
3 institutionnel qui fait l'inventaire des dispositions en
4 matière d'ingérence étrangère. Vous parlez de désinformation
5 et mésinformation. Il y a... si on peut descendre un peu le
6 tableau, merci.

7 Donc, il y a des... il y a certaines fausses
8 déclarations qui sont... certaines fausses déclarations qui
9 sont interdites ou proscrites pendant une période électorale
10 dans cette loi-là aussi, sous l'article 91.

11 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

12 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et là vous faites
13 aussi à votre tableau, à deux cent... référence à 288 point...
14 282.4. Donc, ça c'est exercer une influence indue par des
15 étrangers.

16 Et ce qui m'amène en fait à vous... donc, ce
17 document est là, on avait abordé plusieurs dispositions tout
18 à l'heure. J'aimerais maintenant aborder la question des...
19 certains dossiers spécifiques. Et, en fait, c'est une
20 question qui vise plus monsieur... l'ancien commissaire,
21 monsieur Côté.

22 Est-ce que vous pouvez décrire... en fait, je
23 vais vous amener à travers certains dossiers et discuter avec
24 vous certains examens ou enquêtes que le BCEF a mené
25 découlant de l'élection générale en 2019. Je vais commencer
26 par quelques dossiers renvoyés par Élections Canada. Et je
27 vais vous demander de décrire, pour chaque dossier, votre
28 processus décisionnel ou le processus décisionnel du BCEF

1 concernant la fermeture... la clôture de ces dossiers.

2 Je vais faire référence à un premier dossier.
3 Donc, CEF, plusieurs zéros, se terminant par 7. Je sais pas
4 si vous... vous connaissez sûrement pas tout cela par cœur. Si
5 je dis le *Time Magazine*, ça vous dit quelque chose?

6 **M. YVES CÔTÉ:** Oui, absolument.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Donc, c'est un
8 dossier qui comprend plusieurs... Monsieur, est-ce que vous
9 l'avez?

10 **LE STÉNOGRAPHE:** C'est CEF 7?

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui. Ça a été retiré.
12 Excusez-moi. Donc, je vais vous parler de... c'est ça. C'est
13 une erreur. On va le remplacer dans... il y a eu une erreur
14 avec ce dossier-là. On va assurer que ça soit alimenté dans
15 la base de données des parties.

16 Mais ici, on parle d'un dossier qui comprend
17 plusieurs plaintes relatives à un article de *Time Magazine*,
18 une publication américaine, au cours du cycle électoral de
19 2019 et faisait état de l'apparition du premier ministre
20 alors qu'il était jeune homme en *black* ou *brown face*,
21 plusieurs années auparavant.

22 Pouvez-vous parler... parler de ce dossier-là
23 et la... le processus décisionnel dans la fermeture de ce
24 dossier?

25 **M. YVES CÔTÉ:** Tout à fait. Je mentionnerai
26 d'abord, Maitre Ferguson, que nous avons reçu, je pense que
27 vous l'avez dit, au-delà de 100 plaintes ou 100
28 communications concernant cet article-là. Puis comme vous

1 l'avez dit, ça impliquait la personne qui était alors premier
2 ministre. Et dans une publication américaine, on a fait état
3 de choses qu'il avait fait pendant sa jeunesse.

4 Et je me rapporte tout simplement à ce que je
5 vous disais tout à l'heure lorsque vous et moi avons parcouru
6 les exceptions à 282.4. Donc, dans le paragraphe 3. Et la
7 conclusion à laquelle nous en sommes arrivés peu de temps
8 après la réception de ces plaintes-là, c'était que ça tombait
9 sous une de ces exceptions-là et donc qu'il y avait pas
10 d'infraction qui avait été commise à notre Loi et donc que le
11 dossier devait être fermé, parce qu'il y avait pas
12 d'infraction.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, il y avait pas de
14 contravention à la Loi pour ce dossier-là?

15 **M. YVES CÔTÉ:** Exact.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et maintenant, si
17 je fais allusion ou référence à des plaintes que vous avez
18 reçues directement du public pour la période 2019 ou pour
19 l'élection en 2019, que pouvez-vous nous dire, de manière
20 générale, sur l'expérience du Bureau en matière de réception
21 de plaintes directement du public soulevant des questions ou
22 des allégations d'ingérence étrangère?

23 **M. YVES CÔTÉ:** Je dirais que nous en avons
24 reçu en 2019, je pense que vous avez couvert les chiffres...

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

26 **M. YVES CÔTÉ:** ... tout à l'heure plus tôt avec
27 madame Simard. Nous en avons reçu un grand nombre, donc 200.
28 Mais ce qui est important de garder à l'esprit, c'est que

1 plusieurs de ces plaintes-là, il y a un phénomène de ce que
2 nous appelons de l'amplification, alors que plusieurs
3 citoyens vont nous approcher puis déposer une plainte à
4 l'endroit ou à l'égard d'une chose qui existe déjà.

5 Donc, les chiffres que j'ai en tête, ils sont
6 peut-être pas exacts, mais dans le cadre de l'article que
7 nous venons de discuter dans *Time*, on avait eu une centaine.
8 Il y en avait eu aussi, je pense, 31 ou 32 qui étaient
9 fondées sur l'intervention qu'aurait... qu'avait fait une
10 citoyenne suédoise dans le cours de la campagne, madame
11 Thunberg, qui était venue ici puis qui avait prononcé des
12 discours à, si je me souviens bien, Edmonton, Montréal et
13 Vancouver.

14 Et, troisièmement, il y a eu un autre
15 incident qui impliquait le magazine *Time* où des gens ont
16 trafiqué la couverture du magazine d'une manière qui était
17 trafiquée.

18 Et donc, on a regardé ces plaintes-là. Puis
19 quand vous regardez ces trois là ensemble, je pense qu'on
20 arrive à 160 plaintes ou à peu près sur les 200. Donc, le
21 point que je veux faire valoir, c'est que, oui, le chiffre de
22 200 peut paraître extrêmement considérable, mais dans les
23 faits, ça se résumait à 15 allégations différentes par
24 rapport à l'élection de 2019.

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et si je prends un
26 autre dossier, le dossier se termine par... donc, CEF,
27 plusieurs zéros, 17.

28 --- PIÈCE No. CEF 17 R2:

1 Compliance or Enforcement
2 Recommendation Report - January 8,
3 2020

4 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc ici, je vous parle
5 d'un dossier... c'est un exemple d'un tweet, un gazouilli, d'un
6 ancien président américain qui appuie le chef d'un parti
7 politique. Pouvez-vous... est-ce que ça vous dit quelque
8 chose? Ça vous rappelle... est-ce que vous vous rappelez de ce
9 dossier-là?

10 **M. YVES CÔTÉ:** Oui, absolument.

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Donc, pouvez-vous
12 me parler de votre processus décisionnel ici?

13 **M. YVES CÔTÉ:** Donc, on a reçu des plaintes
14 du public. J'oublie combien il y en avait. Madame Gigou,
15 est-ce qu'il y en avait une trentaine ou... quelque chose comme
16 ça.

17 Donc, où des personnes ont allégué, en
18 communiquant avec nous, que il y avait de l'ingérence
19 étrangère, entre guillemets, due au fait que un ancien
20 président américain se mêlait de la campagne ou intervenait
21 dans la campagne. Et encore là, et assez rapidement, on est
22 arrivé à la conclusion que ça tombait sous une des exceptions
23 dans 284.2, paragraphe 3. Et ce sont des dossiers qu'on a
24 fermés rapidement.

25 Et je mentionnerais que dans l'élection
26 générale suivante, la même personne, monsieur Obama, a émis
27 un tweet, et on est arrivés, évidemment, à la même conclusion
28 à ce moment-là.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et là où vous avez
2 étudié ou analysé cette... ces plaintes-là, ces allégations-là,
3 sous l'angle de 284.3, qui est l'interdiction de... et l'indue...
4 l'influence indue des étrangers?

5 **M. YVES CÔTÉ:** Deux quatre-vingt-deux point
6 quatre (282.4).

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, vous dites...
8 c'est... donc, un président américain qui appuie un candidat où
9 un parti politique, ce n'est pas interdit par la Loi?

10 **M. YVES CÔTÉ:** Ce n'est pas interdit quand on
11 regarde les trois exceptions qui sont prévues au paragraphe
12 3. Que ce soit un président américain ou un citoyen
13 ordinaire de la France ou de n'importe quel pays, évidemment
14 le statut de l'individu n'a aucun impact.

15 La chose est que quand une personne de
16 l'extérieur, une personne étrangère qui n'est pas citoyenne
17 canadienne ou résidente permanente intervient comme ça, il
18 faut regarder les exceptions. Puis quand on l'a fait ici,
19 nous sommes arrivés à la conclusion que les exceptions
20 s'appliquaient et donc qu'il y avait pas d'infraction à notre
21 Loi.

22 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. En 2019, je
23 comprends que la disposition 282.4...

24 **M. YVES CÔTÉ:** On a de la misère, hein?

25 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, j'ai vraiment de
26 la misère avec le... cet article-là.

27 **M. YVES CÔTÉ:** Moi aussi.

28 **(RIRES)**

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je comprends, c'était
2 relativement jeune comme disposition, c'était la première
3 élection dans laquelle... dans laquelle c'était applicable ou
4 en vigueur. Est-ce qu'il y a eu des plaintes ou des examens
5 ou des poursuites entamées en vertu de cet article-là?

6 **M. YVES CÔTÉ:** Il y a pas eu de poursuite,
7 certainement pas. Pas à ma connaissance, en tout cas. Puis,
8 Madame Girou, si je fais erreur... Non.

9 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, il y a eu
10 plusieurs plaintes analysées sous cet angle-là, mais ça a
11 jamais donné lieu à une poursuite?

12 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK.

14 **M. YVES CÔTÉ:** Et, je le mentionnais tout à
15 l'heure, mais peut-être ça vaut la peine d'y revenir très
16 rapidement.

17 Donc, pour bien des gens, des gens
18 bienpensants puis des gens raisonnables, des citoyens
19 canadiens ordinaires, quand ils voient des choses comme ça,
20 ils se disent qu'un ancien président d'un autre pays se
21 permette de faire ça, il faut que ce soit contraire à la Loi,
22 il faut qu'il y ait quelque chose qu'on puisse faire pour
23 empêcher cela.

24 Évidemment, comme madame Simard l'a décrit,
25 le commissaire ou la commissaire opère à l'intérieur des
26 paramètres de la Loi comme elle se lit et non pas comme
27 certaines personnes pourraient vouloir qu'elle se lise. Ce
28 qui fait qu'on aboutit aux résultats qu'on aboutit.

1 Et puis, il y a des gens qui sont sceptiques,
2 à la lumière des décisions qu'on prend, dire, « Mais... »
3 Alors, la réponse, s'il y en a une, c'est évidemment de
4 modifier la Loi. Mais c'est pas mon domaine, mais... oui.

5 **Me MATTHEW FERGUSON:** Donc, c'est ça. Et...

6 **COMMISSAIRE HOGUE:** J'ai une question.

7 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** À monsieur Côté ou à
9 madame Simard.

10 On peut imaginer des cas de figure où, par
11 exemple, un étranger, que ce soit un ancien président ou une
12 autre personne de l'étranger, fait ce même genre de tweet-là,
13 ou encore faire un commentaire sur Facebook et, par ailleurs,
14 qui fait plus que dire simplement qu'il appuie une personne
15 en particulier, mais donne certaines informations.

16 Prenant pour acquis que certaines de ces
17 informations-là ne seraient pas véridiques, est-ce que par
18 ailleurs, votre analyse va pouvoir comporter deux volets?
19 C'est-à-dire, premièrement, s'interroger à savoir si c'est
20 une infraction pour cette personne-là d'appuyer un candidat?
21 Mais ensuite de regarder également le contenu de ce qui est
22 dit pour voir si elle a de l'information qui pourrait être de
23 la désinformation ou de la mésinformation?

24 **M. YVES CÔTÉ:** Est-ce que, Caroline, tu
25 préfères répondre ou... Non.

26 Vous soulevez un très bon point, Madame la
27 Commissaire. Et, de toute évidence, il faudrait examiner le
28 contenu des allégations ou des propos qui sont tenus par,

1 disons, dans le cas que vous donnez, par le citoyen ou la
2 citoyenne non canadienne. Il y a au moins deux enjeux qu'ils
3 soulèveraient rapidement.

4 Le premier, c'est à 282.8 de la Loi, où on
5 parle du fait qu'il est interdit d'exercer des prétextes ou
6 des ruses pour amener les gens à voter. Et cette
7 disposition-là s'applique évidemment à tout le monde, que ce
8 soit au Canada ou à l'extérieur, tout le monde est assujetti
9 à cela. D'une part.

10 Et d'autre part, il y a l'article 91 de la
11 Loi qui parle du fait que c'est une infraction de communiquer
12 pendant une période électorale certains types d'information
13 fausse concernant des candidats ou des personnes associées à
14 des partis et tout le reste dans le but d'affecter ou
15 d'influencer les gens dans l'exercice de leur franchise.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et ces dispositions-là
17 s'appliquent tant à des étrangers qu'à des gens qui sont sur
18 le territoire canadien.

19 **M. YVES CÔTÉ:** Et en fait, Madame la
20 commissaire, je pense que, si je me souviens bien,
21 l'article 91 et le paragraphe 2 ou 3 où on dit spécifiquement
22 que cette disposition-là s'applique, peu importe où les
23 propos sont tenus ou les affirmations sont faites.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** D'accord. Merci.

25 **Mme CAROLINE SIMARD:** Si je peux me permettre
26 d'ajouter...

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** ...c'est très bien

1 expliqué, juste si on franchit un pas supplémentaire, fausse
2 déclaration, c'est très limité. On parle de fausse
3 déclaration à l'égard de la citoyenneté, du lieu de
4 naissance, des études, les qualifications, alors... et sinon,
5 une contravention à être... en fait, avoir commis une
6 contravention à la loi ou faire l'objet d'une enquête. Alors,
7 c'est très limité comme portée.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, s'il y avait des
9 fausses représentations, mais qui portaient... on peut imaginer
10 une histoire inventée à l'effet qu'un candidat quelconque
11 s'est livré à des activités illicites ou... ça ne serait pas
12 nécessairement couvert par cette disposition-là. Il faut que
13 vous analysiez pour voir sur quoi porte l'information erronée
14 pour déterminer s'il y a ou non une infraction.

15 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je répondrais par
16 l'affirmative en fonction de l'article 91, mais il pourrait y
17 avoir aussi d'autres dispositions qui s'appliquent, bien sûr.

18 **COMMISSAIRE HOGUE:** OK. Merci.

19 **Me MATTHEW FERGUSON:** Et donc, que ça soit un
20 président américain ou la personne, peu importe l'allégeance
21 du... ou, c'est-à-dire, la relation avec le Canada, ça ne
22 change rien par rapport à l'individu et sa relation avec le
23 Canada, que ce soit un pays allié ou un pays plus hostile.

24 **M. YVES CÔTÉ:** Vous parlez dans le cas,
25 Maitre Ferguson?

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** D'un acte de 284 point..
27 282.4.

28 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je comprends qu'il y a
2 un examen continu, mais je parle spécifiquement... je parle pas
3 d'un examen initié par la commissaire actuelle, mais je parle
4 d'un renvoi d'Élections Canada en 2019.

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Alors, ma question sur
6 laquelle je cherche des éclaircissements, c'est est-ce que
7 vous êtes certain que la date de 2019 ou est-ce que vous vous
8 référez au concours de mise en candidature de 2019 et à un
9 renvoi qui était peut-être subséquent et non pas
10 nécessairement en 2019?

11 **Me MATTHEW FERGUSON:** Si ma question n'était
12 pas claire, vous avez la bonne compréhension.

13 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Donc, nous avons reçu un
14 renvoi d'Élections Canada par rapport au concours
15 d'investiture du candidat libéral.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** Est-ce que je comprends
17 que ce renvoi n'avait rien à voir avec l'ingérence étrangère?

18 **Mme MYLÈNE GIGOU:** C'est ce que je comprends,
19 oui.

20 **Me MATTHEW FERGUSON:** Maintenant, si je passe
21 à 2021, l'élection, et ça va être la dernière... en fait... oui,
22 la dernière partie.

23 Je... Monsieur Côté, je comprends que, si je
24 réfère au dossier CEF, plusieurs zéros, 157.

25 **--- PIÈCE No. CEF 157:**

26 Summary Report 2021-0825

27 **Me MATTHEW FERGUSON:** Ici, est-ce qu'on peut
28 la... le diminuer un peu pour qu'on puisse voir tout le

1 document? Merci.

2 Donc, est-ce que vous... on parle ici d'un
3 résumé qui couvre trois plaintes d'un même plaignant. Une de
4 ces plaintes concerne les déclarations de l'ambassadeur de la
5 Chine au Canada au journal *The Hill Times* décourageant le
6 vote pour le Parti Conservateur. En fait, c'est ça qui est
7 résumé dans ce document-là produit par le BCEF. Après examen
8 des faits, l'affaire a été classée, car les déclarations
9 tombaient sous le coup de l'une des exceptions prévues au
10 paragraphe 3 de l'article 282.4.

11 Donc, encore une fois, je comprends que les
12 commentaires d'un dignitaire pour ou contre un candidat, pour
13 ou contre un parti politique, ouvertement ou à mots couverts,
14 n'engageraient pas sa responsabilité sous le régime de 282.4.

15 **M. YVES CÔTÉ:** Peut-être, Maitre Ferguson,
16 pour être un peu plus précis...

17 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

18 **M. YVES CÔTÉ:** ...je dirais que l'analyse que
19 nous avons faites des propos qui avaient été tenus par
20 l'ambassadeur nous amenait à la conclusion que ces propos-là
21 en particulier tombaient sous l'une des exceptions au
22 paragraphe 3 de 282.4.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Précisément à ces
24 faits-ci.

25 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** À ce ---

27 **M. YVES CÔTÉ:** Absolument.

28 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui, oui, très bien.

1 son nom apparaît, c'est monsieur Vander Vies, et par la
2 suite, lorsqu'on a commencé à tenter de trouver des faits
3 concernant cette chose-là, on a appris que c'est le candidat
4 qui avait approché monsieur Kwok pour lui dire que lui, le
5 candidat, aimerait pouvoir rencontrer des personnes d'origine
6 chinoise pour se familiariser avec elles et aussi,
7 évidemment, pour se faire connaître dans le cadre de la
8 campagne. Et donc, pour moi, c'était un point important,
9 c'est-à-dire que c'est le candidat qui est allé voir le
10 monsieur Kwok en cause, je pense qu'il était décrit dans la
11 lettre de l'avocate du parti comme étant quelqu'un qui était
12 associé à certains organismes, qui était impliqué dans la
13 lutte contre le racisme contre les personnes, disons,
14 d'origine asiatique, si je me souviens bien.

15 Alors, il n'y avait rien dans ça qui
16 m'amenait à l'époque ou qui amenait nos enquêteurs à penser
17 qu'il y avait quelque chose qui était irrégulier, surtout
18 quand on considérait le fait qu'on avait décrit monsieur Kwok
19 comme je viens de le faire. Donc, on a obtenu de
20 l'information, et puis l'information qu'on a obtenue était à
21 l'effet que les sommes qui avaient été payées par monsieur
22 Kwok pour ce banquet-là auraient été de l'ordre de 1 500 \$ ou
23 à peu près, et éventuellement le dossier s'est réglé par
24 l'imposition, je pense, il y a quelques semaines seulement
25 par la commissaire Simard d'une sanction administrative
26 pécuniaire à l'endroit de l'agent financier de la campagne de
27 monsieur Vander Vies pour avoir omis dans les rapports qu'il
28 devait déposer... qu'il avait déposés de faire état de cette

1 contribution-là non monétaire dont la campagne dont il était
2 responsable avait bénéficié.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Et là, je comprends
4 que ç'a été conclu, en fait, ce dossier-là a été résolu sous
5 le... j'allais dire le régime, mais votre mandat, Madame
6 Simard.

7 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est bien ça.

8 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Si j'aborde un
9 dernier dossier avec vous, Monsieur Côté, là, le dossier CEF,
10 *many zeros*, 159.

11 **--- PIÈCE No. CEF 159:**

12 Summary Report 2021-0553

13 **Me MATTHEW FERGUSON:** (Non interprété) ...
14 pourraient s'ingérer dans les élections. La plainte contient
15 trois captures de médias sociaux en chinois, des messages de
16 médias sociaux. Ça a été décrit par le personnel du BCEF
17 comme faisant référence à un impact au registre de
18 l'ingérence étrangère, projet de loi déposé par Kenny Chiu.

19 Pouvez-vous nous parler de ce dossier? Quand
20 est-ce que le chapitre a été fermé?

21 **M. YVES CÔTÉ:** À quel moment le dossier a été
22 fermé exactement, je ne sais pas. Je sais pas si madame
23 Gigou a l'information. Puis peut-être que si elle l'a, elle
24 pourra vous la fournir dans un instant. Mais je sais que ça
25 a été fermé pendant que j'étais encore commissaire. Donc,
26 pour utiliser votre expression, pendant mon régime.

27 Donc, c'est un dossier qu'on a examiné de
28 très près. Il y a beaucoup de travail qui a été fait pour

1 aller retrouver pis lire, faire traduire les *post*, les choses
2 qui avaient été affichées sur les sites de médias sociaux.

3 **Me MATTHEW FERGUSON:** Oui.

4 **M. YVES CÔTÉ:** On les a regardés avec soin et
5 puis on est arrivé à la conclusion que, oui, il y avait des
6 propos qui étaient obtenus contre... et puis, je pense que le
7 document qui est affiché en parle là, qui avaient été tenus à
8 l'égard de monsieur Sloan. À l'égard de monsieur Chiu,
9 également.

10 Mais on a vu là-dedans, donc, des gens qui
11 affirmaient des choses, qui prenaient des positions, mais on
12 n'a rien vu dans ça qui allait au-delà de ce qui est
13 acceptable dans un débat démocratique électoral. Gardant à
14 l'esprit toujours, évidemment, les dispositions dont nous
15 avons parlées, c'est-à-dire 282.4.

16 **Me MATTHEW FERGUSON:** (Non interprété) dans
17 les mesures entreprises, beaucoup de recherche à source
18 ouverte effectuée, ça c'est le sujet dont on a parlé durant
19 l'entretien par un analyste BCEF qui établit des liens entre
20 les personnes derrière les *post* et des entités associées au
21 Parti communiste chinois. Est-ce bien correct?

22 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

23 **Me MATTHEW FERGUSON:** *And I...* et je comprends
24 aussi que, comme a dit le document... (non interprété)

25 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK. Là, est-ce ce
27 document-là, le *extensive*... le document qui... *...the opensource*
28 *product*... a été préparé par un de vos analystes? Est-ce que

1 ça a été partagé avec vos agences partenaires?

2 **M. YVES CÔTÉ:** Cela n'a pas été partagé par
3 nous à l'égard de nos partenaires. Il y a une chose qu'il
4 faut garder à l'esprit... en passant, c'est une considération,
5 c'est le fait que nous sommes... nous nous voyons... puis, madame
6 Simard pourra corriger... mais nous nous voyons d'abord et
7 avant tout comme un organisme qui reçoit des plaintes, qui
8 reçoit de l'information, et non pas comme un organisme dont
9 le mandat comprendrait de la... disons, de la distribution ou
10 de la communication d'information venant de nous à d'autres.

11 **Me MATTHEW FERGUSION:** OK. Cela dit, vous
12 avez quand même signé un protocole d'entente avec la GRC qui
13 prévoit cette relation bilatérale de partager l'information?

14 **M. YVES CÔTÉ:** Et, ce que je dirais, je n'ai
15 pas revu les rapports ou les analyses qui ont été faites par
16 notre spécialiste en la matière, puis si je me souviens bien,
17 ils étaient très longs. Mais la présomption que j'ai, c'est
18 que les personnes qui étaient en charge du dossier dans notre
19 bureau, les enquêteurs responsables, je connais leur nom, je
20 connais leur background, et ce sont des gens extrêmement
21 avertis.

22 **Me MATTHEW FERGUSION:** Mm-mm.

23 **M. YVES CÔTÉ:** Qui ont, au moins l'un d'entre
24 eux, une formation en droit. Et des anciens membres de la
25 GRC. Donc, s'ils avaient vu dans ça quelque chose qui,
26 d'après eux, aurait du être communiqué, je dois présumer
27 qu'ils seraient venu me voir pis ils auraient demandé
28 l'autorisation du commissaire pour qu'on divulgue ces

1 renseignements-là à la GRC.

2 **Me MATTHEW FERGUSION:** OK.

3 **M. YVES CÔTÉ:** Pis je sais pas Mylène s'il y
4 avait... madame Gigou, pardon... s'il y avait des choses...

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Alors, je crois que pour
6 cette question de la source ouverte, la recherche de source
7 ouverte, une des considérations qui aurait pu s'être
8 appliquée... et je dis ça parce que je n'étais pas là
9 spécifiquement durant cette période... mais l'information a été
10 reproduite sur la base de recherche en source ouverte. Donc,
11 c'est de l'information qui est disponible à d'autres
12 organisations également pour ce qui est de la source ouverte.

13 Mais comme l'ancien commissaire l'a
14 mentionné, s'il y avait quelque chose par exemple dans un
15 autre cas où on percevait qu'il y avait une menace
16 importante, c'est quelque chose qu'on... si c'est quelque chose
17 qu'on voyait, on aurait contacté la GRC pour qu'ils soient
18 conscients de cette problématique.

19 Donc, dans ces circonstances, nous le
20 faisons, mais étant donné les dispositions de confidentialité
21 et notre indépendance, comme monsieur l'a expliqué, c'est
22 quelque chose qui est tout à fait spécifique à un cas et, au
23 fait, lorsque nous cherchons des autorisations du Commissaire
24 aux élections pour partager ça avec une autre agence.

25 **Me MATTHEW FERGUSION:** And... je vais terminer
26 avec les examens engagés suivant les allégations d'ingérence
27 étrangère découlant de reportages dans les médias en 2022 et
28 2023. C'est sous votre mandat, Madame Simard.

1 **Me MATTHEW FERGUSION:** Donc ça, c'est le
2 premier dossier. Je comprends c'est un autre... c'est un
3 examen suivant des... relativement à des circonscriptions ou
4 une circonscription dans la Grande région de Vancouver.

5 Et un autre dossier, le CEF, plusieurs zéros,
6 150. Je pense que ça a été mentionné tout à l'heure. Un
7 examen en cours relativement à des... les allégations
8 relativement aux... à la circonscription de Don Valley et...
9 entre autres.

10 **--- PIÈCE No. CEF 150 R2:**

11 Summary Report 2022-0925-11

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

13 **Me MATTHEW FERGUSION:** C'est bien ça. Et
14 donc, je comprends que vous... outre... au-delà de ces résumés-
15 là, il y a rien que vous pouvez dire puisque c'est des
16 examens en cours?

17 **Mme CAROLINE SIMARD:** Tout à fait. Donc, le
18 premier, c'est suite à une cinquantaine de plaintes.

19 **Me MATTHEW FERGUSION:** Oui.

20 **Mme CAROLINE SIMARD:** Et donc, c'est
21 effectivement en cours.

22 Et le deuxième, c'est de... ça été donc,
23 d'abord, de ma propre initiative que ça a été ouvert et c'est
24 toujours en cours. Et, effectivement, je vous confirme que
25 je ne peux pas partager plus d'information.

26 L'information qui est partagée ici dans les
27 résumés, donc partagée avec la Commission, donc déjà c'est,
28 disons, très exceptionnel de partager ce type d'information-

1 là. On comprendra, il y a différentes raisons, présomption
2 d'innocence, la vie privée, techniques d'enquête à préserver.

3 Puis, aussi, je prendrais quelques secondes
4 pour vous dire on opère dans un environnement très
5 particulier...

6 **Me MATTHEW FERGUSION:** Mm-mm.

7 **Mme CAROLINE SIMARD:** ... contrairement à
8 certains homologues, un environnement très partisan. Et la
9 dernière chose qu'on veut, c'est être utilisé... donc pour être
10 instrumenté pour alimenter cette partisanerie-là. Alors,
11 c'est vraiment important là la confidentialité dans un
12 contexte comme celui-là.

13 **Me MATTHEW FERGUSION:** Merci. Et juste une
14 dernière question, j'ai posé la question à monsieur Simard..

15 (RIRES)

16 **M. YVES CÔTÉ:** Madame Côté.

17 **Me MATTEW FERGUSON:** Il est tard. Monsieur
18 Côté, tantôt, par rapport à 284 point... 282.4, que il y a eu...
19 il y a pas eu de poursuite engagée relativement au... découlant
20 des allégations de plaintes par rapport à l'élection de 2019.
21 Est-ce qu'il y en a eu en 2021? Est-ce que cette
22 disposition-là a donné lieu à des accusations jusqu'à
23 présent.

24 **M. YVES CÔTÉ:** Jusqu'à présent, ben, quand
25 j'ai quitté au mois de juin 2022, y'en avait pas.

26 **Me MATTHEW FERGUSON:** OK.

27 Et c'est toujours le cas, Madame Simard?

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est toujours le cas.

1 **Me MATTHEW FERGUSON:** Très bien.

2 Alors, merci pour votre temps. J'ai terminé
3 mes questions. Il y aura sûrement des questions des autres
4 parties.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci, Maître Ferguson.

6 **Me MATTHEW FERGUSON:** Merci.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Nous sommes en retard,
8 donc je suggère qu'on prenne une courte pause, très courte,
9 juste pour le nécessaire. Donc, cinq minutes et on revient
10 pour le contre-interrogatoire.

11 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

12 La séance est en pause jusqu'à 5 h 20.

13 --- La séance est suspendue à 17 h 15

14 --- La séance est reprise à 17 h 21

15 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plait.

16 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
17 étrangère a repris.

18 **M. YVES CÔTÉ, Sous le même serment:**

19 **MME CAROLINE SIMARD, Sous la même affirmation:**

20 **MME MYLÈNE GIGOU, Sous la même affirmation:**

21 (Non interprété).

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, demain on ne siège
23 pas.

24 **Me GIB van ERT:** Oui, on vient de me le
25 rappeler. Mais on pourra le faire mardi.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

27 **Me GIB van ERT:** Enfin, on espère que ce ne
28 sera pas nécessaire.

1 (COURTE PAUSE)

2 COMMISSAIRE HOGUE: Vous pouvez y aller.

3 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GIB van ERT:

4 Me GIB van ERT: Merci, Commissaire.

5 Mesdames et Messieurs, pour commencer, je
6 voudrais essayer de donner un sommaire de qu'est-ce que j'ai
7 compris de votre preuve, et je regarde monsieur Côté en
8 particulier, mais je vous invite tous les trois, s'il y a
9 lieu, mais c'est la question de comprendre l'ampleur des
10 dispositions de la Loi, les contraventions des dispositions
11 de la loi, les contraventions prévues par la loi, et leur
12 chevauchement, disons, avec l'ingérence étrangère. Si je vous
13 ai bien compris, sans rentrer dans tous les détails, mais si
14 je vous ai bien compris, il y a un chevauchement possible,
15 entre les contraventions prévues par la loi, et l'idée
16 d'ingérence étrangère comme nous le comprenons. Et comme la
17 Commission considère.

18 Mais, bien qu'il y ait peut-être un
19 chevauchement de temps en temps, il est aussi le cas que
20 l'idée d'ingérence étrangère, comme prévu par la Commission
21 semble être plus vaste, disons, et le résultat, c'est que, il
22 n'est pas clair. En fait, il est peut-être clair que ce n'est
23 pas le cas, que toute instance d'ingérence étrangère risque
24 d'être une infraction de la loi.

25 Est-ce que vous êtes d'accord avec... Je sais
26 que j'ai pas beaucoup de temps pour expliquer, mais est-ce
27 que vous comprenez ce que je suis en train de dire ?

28 M. YVES CÔTÉ: Je pense que je comprends,

1 monsieur, et je pense que je suis parfaitement d'accord avec
2 vous.

3 **Me GIB van ERT:** Merci! Et j'ajouterais,
4 encore si j'ai bien compris, même si la loi avait d'autres
5 compréhensions, et une plus grande ampleur, disons, il y
6 aurait quand même le problème, deux problèmes. Premièrement,
7 celui ou celle qui est responsable de la contravention risque
8 de ne pas être dans le pays, n'est-ce pas ?

9 **M. YVES CÔTÉ:** Absolument. Oui. Non seulement
10 risque-t-il ou risque-t-elle de ne pas être dans le pays,
11 mais ils se retrouvent parfois, et souvent même, dans une
12 situation où il est impossible de le faire venir au pays.

13 **Me GIB van ERT:** Exact, merci. Oui, je suis
14 d'accord. Et en plus, et là c'est une question de droit, et
15 peut-être moins pertinente, mais en général, nos lois
16 criminelles n'ont pas une application hors du pays,
17 exterritoriale. Ça, c'est quelque chose que le Parlement
18 pourrait ajuster, bien entendu, mais en principe, c'est un
19 autre défi. Vous êtes d'accord ?

20 **M. YVES CÔTÉ:** C'est juste.

21 **Me GIB van ERT:** Merci.

22 Madame Gigou. Madame la Commissaire, je vais
23 peut-être poser la question procédurale que je voulais
24 soulever, mais je vais tenter de poser ma question et mes
25 collègues soulèveront toute question qu'ils pourraient avoir
26 en retour.

27 Est-ce qu'il y a eu une réunion entre le SCRS
28 et la CEF la veille des élections d'octobre 2019?

1 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui. Je crois que c'est
2 reflété dans ma déclaration.

3 **Me GIB van ERT:** Oui. Je crois aussi.

4 Et dans votre déclaration de témoin, donc, je
5 crois que je n'ai pas besoin de votre permission, Madame la
6 Commissaire. Et, en fait, vous avez parlé du processus
7 unique... vous avez dit que le SCRS a fait appel à la
8 Commissaire aux élections fédérales dans le cadre du
9 processus de vision unique.

10 **Mme MYLÈNE GIGOU:** C'est un processus dans
11 lequel le Service canadien du renseignement de sécurité
12 partage des renseignements avec notre bureau.

13 **Me GIB van ERT:** Seulement avec votre bureau?

14 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Ça peut être aussi avec
15 d'autres organisations, mais si je comprends bien... c'est un
16 modèle qui est aussi utilisé avec la GRC... et évidemment, nous
17 ne sommes pas une organisation aussi mure que la GRC... mais
18 essentiellement, c'est un processus par lequel des
19 renseignements sont partagés avec notre bureau.

20 **Me GIB van ERT:** Merci. Je crois comprendre
21 que cette réunion aurait pu aboutir à la préparation d'une
22 lettre sur l'utilisation?

23 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Comme il l'est indiqué
24 dans ma déclaration, oui.

25 **Me GIB van ERT:** Pourriez-vous dire à la
26 Commissaire quelle utilisation le BCEF peut faire de
27 renseignements qui font l'objet d'une lettre d'utilisation?

28 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Les deux lettres reçues

1 par notre bureau sont uniquement à des fins de renseignement.

2 **Me GIB van ERT:** Oui, je comprends cela et
3 vous avez expliqué ça à monsieur Ferguson. Vous pouvez
4 utiliser cela uniquement à des fins de renseignement, mais
5 vous n'êtes pas une organisation de renseignement. Je
6 voudrais comprendre quelle serait l'utilisation.

7 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Essentiellement, ces
8 informations ont été fournies à titre de renseignement.
9 Donc, ces renseignements n'ont pas été utilisés pour appuyer
10 un examen ou une enquête.

11 **Me GIB van ERT:** Merci, c'est très utile.
12 Donc, vous avez des renseignements. Vous ne pouvez pas les
13 utiliser comme preuve pour faire une enquête lorsqu'il s'agit
14 d'une question confidentielle?

15 **Mme MYLÈNE GIGOU:** C'est exact.

16 **Me GIB van ERT:** Je vais demander au greffier
17 de nous montrer le document CF0000168.

18 **--- PIÈCE No. CEF 158:**

19 Summary Report 2021-0817

20 **Me GIB van ERT:** Merci. Et je vais inviter
21 toute personne à répondre à cette question. Je crois
22 comprendre qu'il s'agit d'une plainte qui alléguait que des
23 agents chinois incitaient les électeurs à ne pas voter pour le
24 Parti conservateur. C'était en lien avec la 44^e élection.
25 La Commission a déterminé qu'il n'y avait pas de termes
26 violents ni offensants qui avaient été utilisés et que
27 l'affaire était classée. Est-ce que c'est exact?

28 **M. YVES CÔTÉ:** Pas tout à fait, maître. La

1 question n'était pas celle de savoir s'il y avait du langage
2 qui était violent ou non, la question était plutôt celle de
3 déterminer si, à la lecture de ces messages-là, on va
4 utiliser ce terme-là, il y avait une nature à conclure que la
5 loi avait fait l'objet d'une violation. Et la conclusion à
6 laquelle nous en sommes arrivés, c'est que les échanges
7 étaient parfois musclés, parfois des propos des propos qui
8 étaient offensants, parfois des gens qui se renvoyaient la
9 balle. Mais, en bout de ligne, la conclusion à laquelle nous
10 en sommes arrivés, c'était que, même s'il y a eu beaucoup de
11 vigueur dans certains des propos qui ont été exprimés, puis
12 j'attirerais votre attention à, je pense que c'est le
13 deuxième, la deuxième puce dans Step frequent (ph), alors on
14 dit là-dedans que, « They did not identify any overt threats
15 of violence ».

16 Ça, c'était, évidemment nos enquêteurs qui
17 sont arrivés à cette conclusion-là.

18 **Me GIB van ERT:** Merci pour la précision. Et
19 le fait qu'il n'y avait pas de menace de violence, c'était
20 quoi la pertinence de cela, pour votre examen ?

21 **M. YVES CÔTÉ:** Si il y avait eu des messages
22 de violence, disons en termes très clairs, ou des menaces
23 réelles à l'intégrité des gens, indépendamment du contexte,
24 dépendamment de la preuve, dépendamment de qui a pu être
25 exposé à ces messages-là, on aurait pu ou non se retrouver
26 dans une situation où il y aurait possiblement eu une
27 violation, à l'alinéa 282.8 qui parle de l'intimidation et de
28 la contrainte.

1 Je vais demander au greffier de nous
2 présenter le document CEF 059.

3 **Mme CAROLINE SIMARD:** Est-ce que je peux
4 ajouter quelque chose?

5 **Me GIB van ERT:** Mais oui.

6 **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, j'ajouterais que
7 lorsque je suis entrée en fonction au mois d'aout 2022, très
8 rapidement, il y a eu des allégations dans les médias, il y
9 avait, en fait, une tempête médiatique là sur le sujet. Et
10 dans ce contexte-là, et lors d'une comparution parlementaire,
11 j'ai expliqué publiquement que chaque pierre serait
12 retournée.

13 Ce que ça l'a voulu dire, en pratique, c'est
14 que le personnel est retourné dans les dossiers fermés pour
15 voir s'il y avait pas d'autres pistes d'enquête pour faire du
16 travail additionnel.

17 Et c'est un de ces exemples-là. Dans ce
18 dossier-là, on a essayé, donc, le fait... en fait, de faire du
19 travail supplémentaire. Ce qui a été fait. Malgré, encore
20 une fois, le travail bien accompli dans le passé, c'était
21 sous l'éclairage nouveau. Donc, de nouvelles circonstances.
22 Et, malgré tout, nous sommes arrivés à la même conclusion.
23 Le dossier a dû être demeuré fermé.

24 **Me GIB van ERT:** Merci. Oui.

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre van Ert, votre
26 temps est écoulé, mais je vais vous laisser une dernière
27 question, parce que c'est un peu plus long.

28 **Me GIB van ERT:** Merci. Oui, d'accord.

1 Merci bien.

2 Je n'ai plus besoin du document. Même si la
3 *Loi sur les élections du Canada* était modifiée pour y
4 introduire des interdictions plus vastes et pour couvrir
5 certaines formes d'ingérence étrangère qui ne sont pas visées
6 actuellement, est-ce que vous convenez que le temps qu'il
7 faudrait pour recevoir une plainte, faire une enquête et
8 déterminer si elle est fondée, et puis ensuite pour passer
9 aux mesures d'application, serait beaucoup plus long que la
10 période électorale et que aucune application de la Loi ne
11 pourrait être effectuée avant le jour des élections?
12 N'importe qui peut...

13 **M. YVES CÔTÉ:** Moi, comme je ne suis pu en
14 poste, je préférerais peut-être que mes collègues répondent à
15 la question.

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Étant donné le temps
17 limité, je sais pas si Madame Gigou?

18 **Mme MYLÈNE GIGOU:** (Non interprété)... c'est
19 que on essaie d'atteindre la conformité aussi vite que
20 possible. Lorsque divers scénarios se présentent, on essaie
21 de s'outiller le mieux possible pour répondre vite,
22 rapidement. On veut aussi s'assurer qu'on ne fait pas
23 d'erreur. Donc, les enquêtes ou les examens peuvent prendre
24 du temps.

25 **Me GIB van ERT:** Je vous remercie, mais c'est
26 pas la question que j'ai posée. Est-ce que vous convenez que
27 même si vous aviez des pouvoirs de prendre des mesures à
28 l'égard d'autres formes d'ingérence étrangère, ce serait

1 pratiquement impossible de recevoir une plainte pendant la
2 période électorale pour rendre une décision et faire quelque
3 chose avant la date des élections. On parle de 45 à 50...

4 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, ce que je vous
5 dirais, c'est que ce que vous exprimez, logiquement,
6 effectivement, ce serait difficile de le faire. Mais, en
7 fait, encore une fois, c'est qu'on... c'est-à-dire que je pense
8 que le jeu en vaut malgré tout la chandelle. C'est ce que je
9 répondrais.

10 **Me GIB van ERT:** Merci.

11 **Mme CAROLINE SIMARD:** Merci.

12 **Me GIB van ERT:** (Non interprété).

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

14 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me THOMAS JARMYN:**

15 **Me THOMAS JARMYN:** Je suis Tom Jarmyn, avocat
16 d'Erin O'Toole. J'ai quelques questions.

17 Lorsque des enquêteurs reçoivent un rapport
18 pour mener une enquête, est-ce qu'il y a des directives qui
19 sont données pour savoir si le dossier est filtré en vertu...
20 s'il y a des violations en vertu de la *Loi sur la sécurité de*
21 *l'information* ou du *Code criminel*?

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, de façon
23 générale, c'est la Loi... les contraventions à la *Loi*
24 *électorale du Canada* qui s'appliquent. Exceptionnellement,
25 certaines dispositions du *Code criminel* pourraient
26 s'appliquer si elles sont liées à... aux contraventions de la
27 *Loi électorale du Canada*.

28 Je donne l'exemple, la fraude. On se trouve

1 avec des contraventions en financement politique, par
2 exemple, puis on pourrait aller chercher, par exemple, la
3 disposition pour fraude dans le *Code criminel*. Là, c'est un
4 exemple.

5 **Me THOMAS JARMYN:** Je pense à l'article 20 de
6 la *Loi sur la sécurité des élections*, qui interdit à une
7 entité étrangère de pousser quelqu'un par la menace à agir.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

9 **Me THOMAS JARMYN:** (Non interprété)

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je vois que les témoins
11 essaient de comprendre ce que vous recherchez.

12 **Me THOMAS JARMYN:** Alors l'article 20 de la
13 *Loi sur la sécurité de l'information* dit que une personne
14 commet une infraction si une entité étrangère essaie, sous la
15 menace, d'amener une personne à agir qui... afin d'accroître
16 les capacités d'une entité étrangère. Donc, lorsqu'un état
17 étranger menace... par exemple, dans le cas de CEF158, lorsque
18 cet état utilise la violence, est-ce que vous avez essayé
19 d'utiliser l'article 20 pour signaler cela à une organisation
20 ou est-ce que vous avez pu invoquer cet article? Je
21 comprends que vous ne pouvez pas...

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, je vous dirais
23 peut-être, dans des termes généraux, je reviens à la... aux
24 dispositions de la *Loi électorale du Canada*. Donc, ce sont
25 ces dispositions-là qui s'appliquent. Et je vous dirais que
26 moi, à ma connaissance, c'est-à-dire que c'est ça, notre
27 carré de sable. Alors, je... et quelques exceptions en lien
28 avec les dispositions du *Code criminel*, que j'ai expliquées

1 plus tôt. Je me tourne vers mes collègues pour voir s'il y a
2 des informations additionnelles qui pourraient être
3 partagées.

4 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Simplement pour
5 compléter la réponse de madame Simard. Si j'ai bien
6 compris, vous demandez s'il y a eu un triage en fonction de
7 cette optique? Si c'est bien la question, le triage qui est
8 fait par notre unité d'accueil est fait en... ça se fait en
9 fonction de la *Loi électorale du Canada*.

10 Si quelque chose relève de notre mandat et
11 fait l'objet d'une... d'un examen ou d'une enquête par des
12 enquêteurs, on travaille en une petite équipe avec des
13 enquêteurs expérimentés et aussi en étroite collaboration
14 avec nos services du contentieux interne. Donc, par exemple,
15 il faut savoir si on peut appliquer le *Code criminel*. On
16 peut avoir ce genre de discussion. Mais il n'y a pas
17 d'instruction précise dont j'ai connaissance personnellement
18 dans notre bureau à propos de la *Loi sur la sécurité de*
19 *l'information*.

20 **Me THOMAS JARMYN:** Merci.

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, je crois
22 qu'ensuite, nous avons Jenny Kwan.

23 Maitre Choudhry.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Madame la Commissaire, je
26 crois que je voudrais poser des questions au panel à propos
27 du lunch de Vancouver East qui a fait partie... qui a fait
28 l'objet d'une enquête. Et les deux résumés de témoignage

1 font référence à ce lunch. Et je voudrais qu'on parle de
2 l'enquête sur ce lunch, parce que je crois que, en fait,
3 c'est un petit peu plus complexe que ce qu'a dit monsieur
4 Côté.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et vous voulez attirer
6 notre attention sur ce qui a été dit dans le résumé?

7 (Non interprété)

8 **Me ERIN DANN:** Bon, alors, je voudrais
9 clarifier les règles à propos des résumés de témoin. Dans ce
10 cas, l'avocat peut citer au résumé du témoin. Lorsqu'on a
11 besoin de l'autorisation, c'est s'il y a un contre-
12 interrogatoire. C'est à dire on ne peut pas invoquer des
13 incohérences. On n'a pas besoin d'autorisation pour citer
14 une partie d'un résumé de témoin.

15 **Me SUJIT CHOUDHRY:** D'accord. Je crois que
16 nous sommes d'accord.

17 Pour commencer, le document c'est JKW, quatre
18 zéros, 82.

19 **--- PIÈCE No. JKW 82:**

20 Email from Jenny Kwan to CCE -
21 Foreign Interference Investigation

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et si vous pouvez
23 descendre, s'il vous plait, à la page 2... 3, en fait. En
24 fait, c'est au-dessus.

25 Il s'agit d'un courriel, comme vous verrez,
26 d'un enquêteur à l'OCCE, et c'est au député Kwan. Et c'est
27 en date de juillet 2023 et c'est une demande pour avoir une
28 discussion concernant une plainte qu'elle avait posée. Et je

1 vais demander à monsieur Côté en particulier, mais au panel,
2 que c'est la plainte auquel a fait... à laquelle a fait
3 référence dans son témoignage.

4 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

5 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais maintenant
6 signaler JKW, quatre zéros, 73 (sic).

7 **--- PIÈCE No. JKW 83:**

8 Email from Jenny Kwan to CCE - Office
9 of the Commissioner Canada Elections
10 Report - SITE TF SITREP: 16 September
11 2021

12 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Désolée, si je peux
13 préciser votre question, encore une fois, le message au bas
14 de la page.

15 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que vous pouvez
16 retourner au document précédent, s'il vous plait? Merci.

17 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Donc, ce courriel du lundi
18 17 juillet 2023, vous suggérez que ça porte sur quel numéro
19 de dossier, s'il vous plait?

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ça se réfère à une
21 plainte déposée par madame Kwan pendant la campagne de 2021.

22 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Est-ce que vous avez le
23 numéro de dossier pour cela? Parce que je ne crois pas que
24 ça portait sur ces allégations là.

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bien, ce document... bien,
26 en fait, monsieur Ferguson, je crois que vous avez affiché ce
27 document à l'écran.

28 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Si vous vous référez à CEF

1 156.

2 **Me MATTHEW FERGUSON:** Je crois que c'est le
3 document auquel se réfère maître.

4 **Mme MYLÈNE GIGOU:** L'enquête... le courriel à
5 madame Kwan n'était pas destiné à cette fin.

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bon, est-ce que je peux
7 vous faire regarder la correspondance suivante?

8 Alors, j'aimerais vous référer au courriel de
9 madame Kwan en date du 10 août. Donc, si vous pouvez
10 descendre.

11 Alors, j'aimerais passer un peu de temps sur
12 ce courriel. Et la première chose que j'aimerais noter,
13 c'est qu'au bas de cette page, madame Kwan... pardon, si vous
14 pouvez monter un peu lentement. Il y a du texte en
15 italiques.

16 Bon, ce que madame Kwan a inséré dans ce
17 courriel, en coupant et en collant, c'est une correspondance
18 que son équipe a envoyé au CCEF en octobre 2021 concernant
19 les prix au restaurant où le déjeuner... c'était la base de sa
20 plainte en 2021... a eu lieu.

21 Et si je peux résumer ici. Le coût de ce
22 déjeuner était de 1 500 \$ et l'équipe de madame Kwan a fait
23 une évaluation du marché concernant ce qu'un déjeuner de
24 cette taille aurait du coûté et pour le nombre de personnes,
25 cela aurait du être en 2 500 et 3 000 \$.

26 Donc, madame Kwan... et ceci a été présenté au
27 CCEF à ce moment-là... et madame Kwan a témoigné qu'il n'y a
28 pas eu de suivi sur cette question jusqu'en juillet 2023.

1 Mais si vous pouvez monter dans le texte s'il vous plait.

2 Lentement, un peu plus. Arrêtez là, s'il vous plait.

3 Il y a un paragraphe ici où on dit :

4 « Quand j'ai soulevé la question du
5 déjeuner de Fred Kwok dans l'appel
6 téléphonique récemment, votre
7 réponse, c'est que vous vous
8 intéressez moins à cette question
9 avec votre visite. Mais j'aimerais
10 souligner que suite à cette plainte a
11 été entamé la révélation du SCRS
12 qu'il est cible d'une enquête
13 d'ingérence étrangère et il serait
14 approprié d'avoir une enquête pour
15 assurer qu'il n'y ait eu aucune
16 contravention à la *Loi électorale*
17 *canadienne.* » (Tel qu'interprété)

18 Si vous pouvez descendre à la page suivante.

19 Encore une fois, désolé de vous faire déplacer si souvent.

20 Regardez ce paragraphe ici qui commence par :

21 « To date » :

22 « Jusqu'à présent, nous n'avons pas
23 reçu de renseignement d'Élections
24 Canada... »

25 Elle veut dire le CCE.

26 « ...concernant la conclusion de leur
27 enquête. La couverture récente de
28 fuites chez le SCRS a soulevé à notre

1 attention l'implication alléguée et
2 l'ingérence de la part du Consul
3 général chinois à Vancouver pendant
4 les élections fédérales de 2021. Les
5 médias aussi ont fait état d'un
6 complot effectué par le consulat
7 chinois de Toronto qui a envoyé des
8 fonds par le billet de figures
9 importantes de la communauté chinoise
10 pour les campagnes électorales. Ces
11 rapports nous ont rappelé l'incident
12 de Fred Kwok et amène à la lumière
13 des questions qui demeurent
14 concernant le déjeuner qu'il a tenu
15 pour le candidat libéral pendant les
16 élections de 2021. » (Tel
17 qu'interprété)

18 Donc, cela veut dire que si le consulat
19 chinois de Vancouver avait fourni du financement pour un
20 déjeuner ou qui a été offert par un citoyen canadien pour un
21 candidat pendant une période électorale, est-ce que cela ne
22 constituerait pas une violation de l'article 282.4 de la *Loi*
23 *électorale du Canada*? Est-ce qu'il ne s'agirait pas
24 d'influence indue de la part d'étrangers?

25 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, je commencerais
26 la réponse en vous disant peut-être que, ici, donc, c'est un
27 dossier qui a pris naissance... c'est-à-dire, au niveau des
28 faits là, ce qui est important de rappeler, c'est de

1 l'initiative, donc, du candidat, il y a donc eu un lunch, et
2 ce dossier-là, c'est un dossier pour lequel une décision a
3 été rendue, donc une décision en matière administrative, une
4 sanction administrative pécuniaire a été imposée à l'agent
5 officiel pour une contribution non monétaire, non déclarée,
6 au montant de 500 \$, puis ce montant-là a été payé. Donc,
7 chez nous, au bureau, il s'agit, donc, d'un dossier de
8 contribution non monétaire, non déclarée.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** (Non interprété)

10 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** (Non interprété)... pour un
12 candidat aux élections fédérales de 2021, est-ce que cela ne
13 constituerait pas une influence indue de la part d'étrangers
14 et serait une contravention à la *Loi électorale canadienne*?
15 C'est une question simple.

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, mais vous
17 comprendrez que pour analyser une question comme celle-là, je
18 veux dire, il faut regarder la disposition de plus près,
19 puis, je veux dire...

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'est une question
21 juridique.

22 **Mme MYLÈNE GIGOU:** J'ajouterais à la réponse
23 de la commissaire que même s'il y a des allégations, personne
24 n'a donné d'information spécifique à l'effet que l'argent a
25 été utilisé pour payer ce déjeuner... que l'argent utilisé pour
26 payer ce déjeuner venait de qui que ce soit à part monsieur
27 Kwok.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais y arriver,

1 mais j'aimerais que ce soit noté que j'ai posé une question à
2 savoir si les paiements par un gouvernement étranger pour
3 offrir un déjeuner pour un candidat politique serait en
4 violation à la *Loi électorale canadienne* et je n'ai pas reçu
5 de réponse à cette question.

6 Donc, j'aimerais maintenant passer à
7 l'enquête qui a été menée. Je reconnais que... je pense que
8 vous avez dit que il n'y a pas d'élément de preuve à l'effet
9 que les fonds soient venus d'un gouvernement étranger. Donc,
10 j'aimerais vous faire regarder l'énoncé... la déclaration d'un
11 témoin numéro 6... c'est-à-dire 25, page 18. C'est au
12 paragraphe 96. Regardons donc le paragraphe 96.

13 **M. YVES CÔTÉ:** C'est la déclaration de qui?

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'est la déclaration
15 fournie par Côté, Gigou et Matthews. Donc, je crois que ça
16 vient de vous, Monsieur.

17 **M. YVES CÔTÉ:** Merci.

18 **Me SUJI CHOUDHRY:** Donc, si on veut regarder
19 les deux dernières phrases du paragraphe 96, ça dit que :

20 « L'organisateur du déjeuner a
21 indiqué par biais de son avocat qu'il
22 a payé 1 500 \$ pour le déjeuner. Le
23 restaurant en question a refusé de
24 fournir un reçu pour le déjeuner. »

25 Donc, je dois présumer que vous n'avez pas
26 utilisé les pouvoirs disponibles en vertu de la Loi pour
27 exiger ce document?

28 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, pour répondre à

1 cette question, je comprends que la question m'était
2 adressée, nous sommes dans un contexte administratif. Donc,
3 dans un contexte administratif, nous n'avons pas les outils
4 qui sont disponibles dans le régime pénal.

5 Par conséquent, il n'y avait pas donc
6 d'ordonnance de... il y a pas de pouvoir d'ordonnance, par
7 exemple, de communication qui existe. Alors, c'est une des...
8 je vous dirais, peut-être, des lacunes là de... du régime comme
9 tel dans la Loi. Au niveau des pouvoirs administratifs, ça
10 n'existe tout simplement pas.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Vous ne disposiez pas le
12 pouvoir d'exiger cette documentation?

13 **Mme CAROLINE SIMARD:** Tout à fait, en vertu
14 du règlement administratif.

15 **Me SUJIT CHOUDHRY:** (Non interprété) le
16 pouvoir d'exiger que monsieur Kwok comparaisse pour une
17 entrevue?

18 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est-à-dire, il y a un
19 pouvoir de contraindre les témoins, effectivement.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** (Non interprété)

21 **Mme CAROLINE SIMARD:** Mais ici, Monsieur,
22 encore une fois, c'est important de se rappeler les faits et
23 les... le contexte dans lequel nous évoluons. C'est-à-dire que
24 dans ce dossier-ci, c'est de l'initiative du candidat.
25 Alors, on se trouve dans une position, en fait, où il faut
26 apprécier les faits.

27 Et les faits, ici on a quelqu'un qui est un
28 citoyen canadien et qui paie un lunch, alors je ne vois pas...

1 je veux dire je peux pas spéculer ici, mais c'est important
2 de rappeler, encore une fois, qu'il s'agit d'un citoyen
3 canadien.

4 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Madame la Commissaire, je
5 vous soumetts que comme vous n'aviez pas d'élément de preuve
6 provenant de l'individu en question qui a organisé le
7 déjeuner ou du restaurant, vous n'avez pas la capacité de
8 passer outre à l'allégation qu'il y avait potentiellement une
9 ingérence étrangère pour financer ce déjeuner-là où il y a un
10 écart entre le prix du marché pour ce déjeuner et le montant
11 qui a été déployé par l'organisateur. Et vous ne disposiez
12 pas des outils pour trouver ces éléments de preuve.

13 Donc, plutôt que de dire qu'il n'y a pas eu
14 d'ingérence étrangère, à tout le plus, vous pouvez dire que
15 vous ne pouvez pas... vous étiez incapable de conclure qu'il
16 n'y a pas eu d'ingérence étrangère.

17 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, si je peux me
18 permettre, si vous voulez avoir une réponse complète, je vais
19 me tourner vers mon collègue pour voir ce qui a pu être fait.

20 Moi, tout le travail d'enquête a été fait
21 quand je suis entrée en fonction. Je peux parler pour moi
22 puis vous dire que avant de rendre la décision, encore une
23 fois, moi je suis dans un contexte administratif, puis je ne
24 vois pas... c'est-à-dire qu'en fait, c'est toujours de
25 l'initiative du candidat. Et on est en régime administratif.

26 Il y a des partenaires qui font leur travail
27 et qui... en qui on a confiance, en fait, qui font bien leur
28 travail. Et nous, dans ce cas-ci, c'est un exemple où c'est

1 limité et c'est dans un régime administratif.

2 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Madame la Commissaire
3 Simard, j'aimerais vous faire regarder votre déclaration de...

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Choudhry, je
5 vais juste vous prévenir. Je vous ai déjà laissé pas mal
6 plus de minutes. Je vous laisse une dernière question.

7 (Non interprété)

8 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ça va, c'est un
9 compliment.

10 Dans ce cas, j'aimerais vous faire regarder...
11 j'aimerais avoir dans les notes, parce que je ne pourrai pas
12 référer aux deux. Est-ce que 10... CAN 1088 et 1075. Et
13 notamment, j'aimerais que le panel regarde CAN 1088.

14 **--- PIÈCE No. CAN 1088:**

15 Report - SITE TF SITREP: 16 September
16 2021

17 **--- PIÈCE No. CAN 1075:**

18 Report - SITE TF SITREP: 07 September
19 2021

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Il s'agit d'un rapport de
21 SITE qui... au moment des élections fédérales de 2021 en date
22 du 16 septembre 2021. Et si vous voulez bien regarder la
23 page 2. Vous verrez que sous... si vous descendez... j'ai la
24 mauvaise page. Attendez un moment. Excusez-moi, c'est à la
25 page 1.

26 Vous verrez au deuxième point qu'il y a une
27 référence, une allusion à ce déjeuner, et ça dit que :
28 « ...il y a un évènement de campagne pour le candidat de

1 Vancouver Est par un individu pro-Beijing avec des connexions
2 à la Chine. »

3 J'aimerais présumer... est-ce qu'on peut dire
4 que ce document, que vous ne l'avez jamais vu auparavant?

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je n'ai pas vu ce document
6 jusqu'à peut-être plus tôt aujourd'hui. Je ne sais pas si
7 c'est un document qui m'a été montré très brièvement un peu
8 plus tôt, il y a quelques heures.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Si vous aviez vu ce
10 document quand vous avez reçu la plainte du député (sic)
11 Kwan, est-ce que vous auriez considéré son allégation
12 d'ingérence étrangère différemment étant donné qu'une autre
13 entité du gouvernement canadien a signalé cet évènement
14 pendant la période électorale et a soulevé la préoccupation
15 d'un lien possible à des éléments pro-Beijing?

16 **M. YVES CÔTÉ :** La question, c'est celle de
17 savoir si?

18 **Me SUJI CHOUDHRY:** Puis-je reposer la
19 question, Madame la Commissaire?

20 (Non interprété)

21 **Me SUJIT CHOUDHRY:** La question est la
22 suivante. C'est que, de façon contemporaine, durant les
23 élections, un organisme spécifique désigné pour détecter
24 l'ingérence étrangère a soulevé... a signalé l'évènement même
25 qui était la base d'une plainte auprès de votre bureau comme
26 soulevant des préoccupations comme ayant des signes
27 d'ingérence étrangère potentielle. On ne dit pas qu'il y
28 avait, mais il y avait des indications comme quoi il aurait

1 pu y avoir. Si vous aviez vu ce rapport de renseignement
2 lorsque vous avez reçu la plainte de la députée Kwan durant
3 les élections, n'auriez-vous pas envisagé la possibilité
4 d'ingérence étrangère un peu plus sérieusement que vous ne
5 l'avez fait?

6 **M. YVES CÔTÉ:** C'est la toute première fois
7 que je vois ce document-ci. Ce que je vous dirais, c'est que
8 de toute évidence, nos enquêteurs auraient pris compte et
9 considéré le contenu des informations, des allégations qui
10 sont contenues dans ce paragraphe-là. Et ça aurait fait
11 partie de l'analyse qu'ils ont faite du dossier. Et
12 possiblement que ça les aurait amenés dans la même direction
13 ou dans une autre direction.

14 (Non interprété)

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NANDO de LUCA:**

16 **Me NANDO de LUCA:** En l'intérêt du temps
17 limité que nous avons, je vais poser les questions suivantes
18 à Madame Simard. Je demanderais qu'elle réponde, mais dans
19 le cas où vous, Monsieur Côté, ou vous, Madame Gigou,
20 donneriez une réponse différente ou avez quelque chose à
21 ajouter à ce que Madame Simard dirait, je vous donnerai
22 l'occasion d'ajouter. Mais sinon, je vais présumer que vous
23 acceptez la réponse les uns des autres.

24 Donc, la première question, c'est tel
25 qu'indiqué sur le site Web de la Commissaire aux élections du
26 Canada, il est indiqué que :

27 « La Commissaire et son personnel doivent travailler pour
28 s'assurer que les entités politiques et tierces parties et

1 d'autres individus et entités qui participent au processus
2 électoral le fassent en conformité avec les règles. » (Tel
3 qu'interprété)

4 Êtes-vous d'accord que c'est le mandat de la
5 commissaire?

6 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

7 **Me NANDO de LUCA:** Madame Simard, si une
8 société canadienne ou un syndicat commençait à payer du
9 personnel pour faire la promotion ou s'opposer à un candidat
10 durant une élection fédérale, est-ce que ce serait dans le
11 cadre de votre mandat d'examiner et d'enquêter là-dessus?

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

13 **Me NANDO de LUCA:** Et est-ce que j'ai raison
14 que comme provision générale, cette activité par une
15 corporation ou un syndicat est hors des règles de la *Loi*
16 *électorale du Canada*?

17 **Mme CAROLINE SIMARD:** Euh... je vous dirais, on
18 parle de tiers, oui.

19 **Me NANDO de LUCA:** Et j'ai confiance que dans
20 ces circonstances, dans les cas où une corporation ou un
21 syndicat paie activement du personnel pour faire campagne
22 dans une élection fédérale, c'est une enquête que vous
23 effectuerez agressivement, s'il y avait des preuves?

24 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vais me tourner vers
25 madame Gigou.

26 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Alors, pour clarifier, la
27 *Loi sur les élections du Canada* est extrêmement complexe. Et
28 des faits hypothétiques avec des scénarios, à cette vitesse,

1 seraient difficiles... il serait difficile de répondre à ce
2 stade. Nous travaillons dans une petite équipe. On
3 travaille avec les conseils juridiques pour s'assurer que les
4 faits spécifiques qui sont présentés soient examinés.

5 **Me NANDO de LUCA:** Mais de façon générale,
6 j'ai raison à dire que les sociétés et les syndicats peuvent
7 pas dépenser de l'argent pour soutenir une campagne?

8 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Il y a des règles qui
9 entourent ces activités.

10 **Me NANDO de LUCA:** Donc, comme proposition
11 générale, est-ce que la question que j'ai déposée est
12 correcte?

13 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

14 **Me NANDO de LUCA:** Et est-ce que je pourrais
15 dire, par exemple, si vous vous souvenez autour de mai 2020,
16 la commissaire a signé une entente de conformité avec
17 l'entreprise Norda Stelo Inc. pour assurer la conformité avec
18 la Loi. Ça, c'était une enquête qui était liée à des
19 tentatives de contourner les règles de la Loi?

20 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Pardon, vous avez dit mai
21 2020?

22 **M. YVES CÔTÉ:** *So that was -- c'était... ça*
23 *s'est produit pendant que j'étais en poste. Je n'ai pas de*
24 *souvenir particulier de la transaction à laquelle vous faites*
25 *référence. Donc, je présume que ce que vous dites est juste,*
26 *mais...*

27 **Me NANDO de LUCA:** Mais il y a des exemples
28 où des mesures d'application ont été prises contre des

1 sociétés ou des syndicats?

2 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

3 **Me NANDO de LUCA:** Merci.

4 Madame Simard, acceptez-vous que l'ingérence
5 étrangère par des acteurs étatiques est une menace à la
6 démocratie canadienne?

7 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

8 **Me NANDO de LUCA:** Et accepteriez-vous que
9 même si ça peut être difficile de faire le suivi, lorsqu'un
10 état étranger fait de l'ingérence étrangère, ils le font en
11 utilisant du personnel de l'état ou des opérateurs de l'état?

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** Entre autres choses,
13 oui.

14 **Me NANDO de LUCA:** Et seriez-vous d'accord
15 que ça fait partie de vos obligations et de votre devoir de
16 suivre les dépenses des tierces parties en profondeur de
17 votre mandat, que ces dépenses de tierces parties viennent de
18 l'intérieur du pays ou de l'extérieur du pays?

19 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je suis désolée. Un
20 peu... je vais reprendre un peu le commentaire de madame Gigou.
21 Je veux dire, c'est très complexe, la Loi a 550 articles,
22 c'est difficile de répondre à une question comme celle-là
23 présentement.

24 **Me NANDO de LUCA:** Madame Gigou?

25 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui, comme la Commissaire
26 Simard le dit.

27 **Me NANDO de LUCA:** Pardon, peut-être que je
28 n'ai pas compris la réponse.

1 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Peut-être on pourrait ovus
2 demander de ralentir un petit peu? Désolée, il commence à
3 être tard.

4 **Me NANDO de LUCA:** Pardon. La question est
5 essentiellement la suivante, que vos obligations d'enquêter
6 des contraventions à la Loi, y compris des dépenses de
7 tierces parties, ne dépend pas de savoir si ces dépenses
8 viennent de l'intérieur du Canada ou de l'étranger, n'est-ce
9 pas?

10 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Alors, juste pour être
11 claire, lorsqu'il y a des accusations qui sont présentées à
12 notre bureau, une plainte est soumise, s'il y a des
13 allégations qui tombent dans le cadre de notre mandat, on
14 l'examine. Dans certaines circonstances, nous faisons
15 enquête. Ça dépend du scénario.

16 **Me NANDO de LUCA:** Mais votre mandat n'est
17 pas limité aux acteurs nationaux ou étrangers?

18 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

19 **Me NANDO de LUCA:** Votre mandat inclut les
20 deux?

21 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Oui.

22 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

23 **M. YVES CÔTÉ:** J'aimerais, Monsieur, si vous
24 me permettez...

25 **Me NANDO de LUCA:** Oui.

26 **M. YVES CÔTÉ:** ... peut-être qualifier une des
27 affirmations que vous avez faites. Je ne crois pas que la Loi
28 impose à la commissaire le devoir d'enquêter. Elle a le

1 devoir d'exercer ses fonctions de manière à favoriser et
2 maximiser la conformité avec la Loi, mais vous comprendrez,
3 je présume, qu'il y a toutes sortes de choses qu'on peut
4 choisir de ne pas enquêter : parce qu'il y a d'autres
5 priorités, ou parce que les ressources sont limitées, ou
6 parce que le degré de sévérité de l'infraction, si vous
7 voulez, n'est pas très élevé. Donc, je voulais seulement dire
8 qu'il n'y a pas de devoir de tout enquêter.

9 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

10 **M. YVES CÔTÉ:** (Non interprété)

11 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** On en a parlé tout à
13 l'heure, alors il s'agit du dossier Richardson chez nous,
14 c'est publié sur notre site web, une SAP imposée au montant
15 de 500 \$ et qui a été payée à ce jour.

16 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

17 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'était avant moi.

18 **M. YVES CÔTÉ:** Ça s'est ouvert, Monsieur, si
19 je me souviens bien, on a reçu la plainte de l'avocate du
20 Parti néo-démocrate aux alentours du 10 ou 11 septembre et je
21 pense que l'enquête, je n'ai pas de mémoire spécifique, mais
22 je pense que l'enquête a dû être ouverte peu de temps après
23 la réception. Sauf que je qualifierais ce que je viens de
24 dire par la chose suivante : donc, en campagne électorale,
25 par définition, le Bureau est toujours super occupé, il y a
26 toutes sortes de choses qui nous viennent, puis c'est
27 vraiment comme une mitrailleuse là, ça n'arrête pas, alors
28 peut-être que l'enquête a été lancée plus tard, mais ç'aurait

1 pas été plusieurs semaines ou plusieurs mois après. Je pense
2 que ça s'est fait relativement rapidement.

3 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)... n'est
4 pas parfait, mais ma question suivante allait être combien de
5 temps est-ce que l'enquête a duré? Est-ce que ça a été
6 fermé? Je ne sais pas si vous avez répondu ça dans la
7 dernière réponse. Peut-être que vous avez répondu.

8 **M. YVES CÔTÉ:** Moi, quand j'ai quitté en juin
9 2022, je crois que le dossier n'était pas encore clos.

10 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Le moment où l'enquête fut
11 fermée et la mesure de conformité ultime fut émise, il y a
12 une certaine période couverte ici. Mais la période de
13 collecte effective, le 14 juin 2022.

14 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

15 **M. YVES CÔTÉ:** Certainement. Sur la
16 question... (non interprété).

17 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

18 **Mme MYLÈNE GIGOU:** (Non interprété)

19 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

20 **Mme CAROLINE SIMARD:** Bien sûr.

21 **M. YVES CÔTÉ:** Sur la question des heures ---

22 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je ne suis pas sûre qu'on
23 puisse le quantifier ainsi sur les heures.

24 **Me NANDO de LUCA:** Est-ce qu'on pourrait
25 demander même si c'est d'ordre informatif?

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)...

27 **Me LUC BOUCHER:** Madame la Commissaire, juste
28 sur la pertinence de faire un tel exercice, il y aurait une

1 objection.

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je comprends que ça
3 serait basé... (non interprété)

4 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Donc, ils peuvent
6 regarder et voir s'ils peuvent obtenir l'information.

7 **Me NANDO de LUCA:** Merci.

8 J'ai des questions similaires à propos d'un
9 autre dossier. Connaissez-vous une enquête par votre bureau
10 dans des questions d'intimidation contre un candidat du Parti
11 conservateur par un représentant du consulat chinois?

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** En fait, je cherche le...
13 c'est-à-dire vous parlez d'un dossier en particulier?

14 **Me NANDO de LUCA:** Oui, dans WIT 6,
15 paragraphe 55.

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Est-ce que c'est
17 possible de le montrer à l'écran? Je suis désolée.

18 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

19 **Mme CAROLINE SIMARD:** Même... en fait, là
20 j'essaie juste de me repérer là dans l'espace et dans le
21 temps par rapport à ce dossier précis-là, mais je vais vous
22 fournir la même réponse. C'est-à-dire, je vais fournir les
23 meilleurs efforts possibles pour vous fournir l'information.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce qui est disponible.

25 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui. C'est... oui.

26 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété) ... BCEF a
27 lancé une enquête auprès de certaines activités entreprises
28 par *Rebel News* en lien avec la 43^e élection générale?

1 **M. YVES CÔTÉ:** Quelle était la date?

2 **Me NANDO de LUCA:** Je crois que c'était..

3 l'élection fut déclenchée le 11 septembre 2019 et tenue le 21
4 octobre 2019. Je crois que la plainte est venue d'activités
5 qui ont commencé juste avant le 11 septembre.

6 **M. YVES CÔTÉ:** Je peux certainement confirmer
7 qu'à cette époque-là, j'étais le commissaire en poste.

8 **Me NANDO de LUCA:** Et cette enquête en
9 particulier, pour rafraichir votre souvenir, *Rebel News*,
10 c'est une organisation associée avec l'individu qui est Ezra
11 Levant? Est-ce que...

12 **M. YVES CÔTÉ:** C'est une question? Oui.

13 **Me NANDO de LUCA:** Et est-ce raison à dire
14 qu'il y a eu une enquête qui a mené au commissaire adjoint
15 qui a émis deux avis de violation contre *Rebel News* et une
16 pénalité administrative monétaire d'un montant de 1 500 \$
17 pour chaque pénalité? Est-ce que ça vous paraît bon?

18 **M. YVES CÔTÉ:** Deux commentaires. La
19 première, c'est que je... le lien avec une ingérence étrangère
20 m'échappe pour le moment.

21 **Me NANDO de LUCA:** Not getting ---

22 **M. YVES CÔTÉ:** (Non interprété)

23 **Me NANDO de LUCA:** (Non interprété)

24 **M. YVES CÔTÉ:** Ceci étant dit, oui, il y
25 avait une pénalité imposée à *Rebel News*.

26 **Me NANDO de LUCA:** Ai-je raison, Monsieur
27 Côté, que on vous a demandé de revoir la décision de la
28 commissaire adjointe?

1 **M. YVES CÔTÉ:** Je continue à mentionner que,
2 à ma connaissance, il y a pas d'ingérence étrangère. (Non
3 interprété)

4 **Me NANDO de LUCA:** On y arrivera.

5 **M. YVES CÔTÉ:** OK.

6 **Me NANDO de LUCA:** Et ai-je raison que vous
7 avez fini par être d'accord avec la détermination de la
8 commissaire adjointe?

9 **M. YVES CÔTÉ:** Je me souviens j'ai rejeté
10 l'appel sur la demande de reconsidération, oui.

11 **Me NANDO de LUCA:** Et ai-je raison à dire que
12 c'était autour de juillet 2021?

13 **M. YVES CÔTÉ:** Je ne me souviens pas.

14 **Me NANDO de LUCA:** Et est-ce que *Rebel News* a
15 demandé un examen judiciaire au niveau du tribunal par
16 rapport aux pénalités qui avaient été imposées par le BCEF?

17 **M. YVES CÔTÉ:** C'est ce que je comprends,
18 oui.

19 **Me NANDO de LUCA:** Et la demande d'examen
20 judiciaire a été rejetée. Votre décision a été maintenue,
21 Monsieur Côté, n'est-ce pas?

22 **M. YVES CÔTÉ:** Oui.

23 **Me NANDO de LUCA:** Et cette décision a été
24 donnée autour de décembre 2023, n'est-ce pas?

25 **M. YVES CÔTÉ:** Je ne crois pas. Je pense que
26 c'était un peu plus tôt, mais je n'ai pas de souvenir.

27 **Me NANDO de LUCA:** Et est-ce que Madame
28 Simard était devenue la commissaire à cette date?

1 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

2 **Me NANDO de LUCA:** Donc, entre le moment de
3 réception de la plainte initiale, dans ce cas-ci, de
4 septembre 2019 jusqu'à l'enquête et les actions
5 administratives, l'examen interne et judiciaire de la
6 décision, on parle d'une période de plus de quatre ans où le
7 BCEF a dévoué des ressources en lien à ce cas de
8 contravention de la *Loi sur les élections*?

9 **Mme CAROLINE SIMARD:** Ben là, je veux dire...
10 la question s'adresse à qui?

11 **Me NANDO de LUCA:** Donc, entre l'enquête
12 initiale et la conclusion ultime, quatre ans sont passés
13 durant lesquels votre bureau a dû dévouer des ressources et
14 du temps à la fois pour enquêter et porter ça à des
15 conclusions finales. Est-ce bien cela.

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** J'ai pas les dates
17 devant moi. C'est-à-dire que si les dates que vous êtes en
18 train de dire sont exactes, j'imagine que le calcul
19 mathématique est exact aussi.

20 **Me NANDO de LUCA:** Il serait juste de dire
21 que pour les enquêtes des violations par des acteurs
22 nationaux, le BCEF a alloué plus de ressources et a dépensé
23 plus de temps dans ces activités d'application que par
24 rapport aux violations alléguées par des acteurs étrangers?

25 **Mme CAROLINE SIMARD:** Mais vous comprendrez,
26 dans l'abstrait, c'est difficile là de répondre à une
27 question comme celle-là. Il faudrait réconcilier le travail
28 qui a été fait donc durant toute cette période-là. Je suis

1 entrée en fonction au mois d'aout 2022, depuis un an et demi,
2 un petit peu plus. Alors, il faudrait juste, en fait, pour
3 vous répondre avec exactitude, recenser toutes ces
4 informations-là.

5 Moi, ce que je peux vous dire, c'est que
6 depuis que je suis entré en fonction au mois d'aout 2022, je
7 l'ai dit publiquement, chaque pierre serait retournée. C'est
8 ce qui a été fait en matière d'ingérence étrangère.
9 L'ingérence étrangère dans les élections, c'est un enjeu que
10 je prends et que mon personnel prend très au sérieux.

11 Je vous parlais tout à l'heure, je sais pas
12 si c'est vous ou à l'avocat précédent, il y a eu donc du
13 travail même qui a été fait par rapport aux dossiers qui
14 étaient fermés. Il y a des enquêtes... en fait, des examens
15 qui ont été lancés de ma propre initiative, alors qu'on
16 n'avait pas reçu de plainte. Vraiment, chaque pierre est
17 retournée présentement et, encore une fois, cet enjeu-là est
18 pris très au sérieux.

19 **Me NANDO de LUCA:** Est-ce qu'on peut dire à
20 propos des plaintes que vous pensez être reliées à
21 l'ingérence étrangère, vous voulez traiter dans des délais
22 plus courts que d'autres plaintes liées à des acteurs...

23 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais que pour
24 ce qui est donc des dossiers d'ingérence étrangère, ce sont
25 des dossiers, habituellement, je vous dirais, complexes, et
26 qui vont nécessiter du temps. Alors, le rapport entre un... un
27 dossier, disons, domestique, et là d'ingérence étrangère, en
28 termes de temps, je pense pas que cette... en fait, cette

1 comparaison m'apparaît plutôt... ben, en fait, inadéquate. Et
2 je cherche l'utilité là de faire cet exercice.

3 Mais je vous dirais que, essentiellement,
4 dans les dossiers d'ingérence étrangère, ça prend du temps,
5 parce que c'est complexe puis il y a beaucoup de travail qui
6 doit être fait en profondeur.

7 **Me NANDO de LUCA:** Je crois que vous avez dit
8 que pour la 44^e élection fédérale, vous avez reçu une
9 quarantaine de plaintes. Et pour la 43^e élection, il y a eu
10 200 plaintes liées à l'Agence étrangère. Je crois que c'est
11 exact, n'est-ce pas?

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

13 **Me NANDO de LUCA:** OK. Et est-ce que votre
14 bureau a essayé d'enquêter pour savoir pourquoi il y a eu 10
15 fois plus de plaintes pour la 43^e...

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais que, en
17 fait, pour répondre à votre question, non. C'est-à-dire, de
18 façon générale, mais je peux me tourner vers mes collègues
19 pour voir s'il y a de l'information qui m'échappe.

20 **M. YVES CÔTÉ:** Je voudrais revenir à une
21 remarque que j'ai déjà fait lorsque j'étais interrogé par
22 maître Ferguson.

23 En 2019, oui, on a reçu 201 plaintes, mais
24 160 plaintes étaient liées à trois allégations : un article
25 dans le *Time*, la couverture du *Time*, et ensuite Thunberg.

26 Donc, en fait, il y a eu 15 allégations
27 d'ingérence étrangère même si le nombre de plaintes paraît
28 beaucoup.

1 différents mécanismes d'application dont dispose votre
2 bureau. Et vous avez parlé d'une trousse d'outils
3 d'application.

4 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je n'ai pas bien
5 compris.

6 **Me NANDO de LUCA:** La boîte à outils en
7 matière de l'application de la Loi. À propos des mécanismes
8 de l'application de la Loi, à l'article 16 de la Loi, ce qui
9 permet à la commissaire de demander une injonction du
10 tribunal pour amener un individu à se conformer à la Loi si
11 le processus électoral est en jeu.

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** Ben, c'est-à-dire, je
13 sais qu'elle fait partie de la Loi.

14 **Me NANDO de LUCA:** Selon vous, est-ce que
15 c'est un mécanisme d'application dont le commissaire a tenté
16 de faire usage par le passé?

17 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vais me tourner vers
18 mes collègues parce que je suis entrée en fonction après les
19 élections, alors je ne le sais pas si...

20 **M. YVES CÔTÉ:** (Non interprété)

21 **Me NANDO de LUCA:** Merci beaucoup.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors ensuite, Coalition
23 des droits de la personne.

24 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SARAH TEICH:**

25 **Me SARAH TEICH:** Bon après-midi. Je
26 m'adresse à Madame Gigou.

27 Vous avez dit que en préparation pour les 43
28 et 44^e élections, le bureau de la Commissaire aux élections

1 fédérales a renforcé des relations avec le gouvernement et
2 avec des experts et des universitaires. Est-ce que vous avez
3 aussi essayé de renforcer vos relations avec les membres de
4 la communauté de la diaspora?

5 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Pas à ma connaissance.

6 **Me SARAH TEICH:** Vous pensez que ce serait
7 utile?

8 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je pense que c'est quelque
9 chose à quoi nous devons réfléchir lorsque nous préparons
10 d'autres activités.

11 **Mme CAROLINE SIMARD:** Si je peux me
12 permettre, donc, dans le cas de la revue qui a été
13 entreprise, donc l'examen qui a été entrepris suite aux
14 cinquantaines de plaintes que nous avons reçues, déjà on peut
15 tirer cette conclusion-là. Donc, depuis que ce travail a été
16 amorcé, c'est certainement un constat qui se dégage du
17 travail qui a été accompli jusqu'à maintenant.

18 **Me SARAH TEICH:** (Non interprété)... utile?

19 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui, c'est ce que j'ai
20 dit.

21 **Me SARAH TEICH:** Mes prochaines questions
22 s'adressent à Madame Simard.

23 Vous avez dit que votre organisation repose
24 sur des plaintes que vous recevez. Est-ce que le bureau de
25 la Commissaire aux élections fédérales peut garantir la
26 confidentialité des témoins, par exemple un programme?

27 **Mme CAROLINE SIMARD:** Non.

28 **Me SARAH TEICH:** (Non interprété)

1 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est certainement
2 quelque chose qu'on peut, c'est-à-dire, regarder, mais
3 présentement, c'est pas possible. C'est pas... c'est pas... ça ne
4 fait partie des protections.

5 Je vais me tourner vers mes collègues s'ils
6 ont quelque chose d'autre à ajouter à ce sujet.

7 **M. YVES CÔTÉ:** Non.

8 **Mme CAROLINE SIMARD:** Parfait. Rien d'autre à
9 ajouter.

10 **Me SARAH TEICH:** Est-ce que votre bureau peut
11 recevoir (non interprété).

12 **Mme CAROLINE SIMARD:** Alors, je dirais qu'à
13 l'interne, on a du personnel qui parle, je vais dire, des
14 langages tierces, mais on a aussi accès à un fonds, disons,
15 discrétionnaire auquel... en fait, qui me permet d'avoir accès
16 à des ressources financières pour retenir les services de
17 consultants si le besoin se présentait. J'ai également eu
18 dans le passé, au courant, je pense, de la dernière année,
19 des échanges avec mes homologues de la GRC et du SCRS pour
20 voir s'ils pouvaient me prêter main forte si le besoin se
21 présentait et la réponse a été oui dans les deux cas.

22 **M. YVES CÔTÉ:** Et je voudrais ajouter, et
23 j'en ai parlé dans mon témoignage aujourd'hui à propos d'une
24 plainte au moins dont j'ai parlée où les documents de base
25 étaient en chinois. Nous avons eu accès à des traducteurs
26 professionnels qui sont parfaitement qualifiés pour effectuer
27 ce travail. Et lorsque ça se produise, que ce soit du
28 chinois, du russe, ou autre, l'accès aux traducteurs serait

1 assuré.

2 **Me SARAH TEICH:** Madame Simard, (non
3 interprété) qui permet de déposer des plaintes. Est-ce que
4 c'est disponible (non interprété)?

5 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est disponible en
6 français et en anglais présentement.

7 **Me SARAH TEICH:** Est-ce que vous pensez que
8 ce serait utile le fait qu'il soit disponible en (non
9 interprété).

10 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais que je
11 prends note de la suggestion.

12 **Me SARAH TEICH:** Est-ce que vous convenez que
13 la capacité limitée du Bureau du commissaire aux élections
14 d'assurer la confidentialité ou l'accès à d'autres langues
15 limite la capacité de (non interprété).

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous dirais que
17 c'est certainement une considération, mais du même souffle,
18 j'aimerais vous rappeler que la protection en matière de
19 confidentialité qui est prévue dans la Loi, c'est une de ces
20 deux raisons-là, c'est pour protéger les gens, pour
21 s'assurer, donc, qu'ils aient confiance évidemment dans le
22 travail qu'on fait, la confidentialité de ce qui sera
23 communiqué chez nous, donc tant de la partie... des plaignants
24 que des témoins. Alors, c'est certainement une considération.

25 **M. YVES CÔTÉ:** Si je peux me permettre, je
26 voudrais rajouter que si un plaignant potentiel ne parlait ni
27 l'anglais, ni le français, il ou elle pourrait trouver une
28 façon d'écrire quelque chose sur le site dans sa langue. Et

1 je suppose que les personnes qui... de notre organisation qui
2 s'occupent de la réception feraient traduire le message.

3 **Me SARAH TEICH:** Est-ce que vous savez si ça
4 s'est produit par le passé?

5 **M. YVES CÔTÉ:** Pas à connaissance.

6 **Me SARAH TEICH:** Ma prochaine question
7 s'adresse aussi à Madame Simard.

8 Vous avez dit que votre bureau a pour
9 habitude d'informer les témoins si vous classez une affaire.
10 Est-ce que vous donnez aussi les raisons?

11 **Mme CAROLINE SIMARD:** En fait, pour ça, je
12 devrai me tourner vers madame Gigou pour répondre.

13 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Ça dépend des
14 circonstances. Ça dépend des circonstances, des documents
15 qui ont été soumis dans le cadre de la plainte. On essaie
16 d'être aussi transparent que possible tout en préservant la
17 confidentialité des détails du travail pour protéger, par
18 exemple, le processus d'enquête. Le contenu ou l'information
19 qui est partagée est fondé sur les faits du scénario.

20 **Me SARAH TEICH:** Merci, Madame Simard. Vous
21 avez dit que le bureau examine les plaintes au cas par cas,
22 est-ce que le bureau examine aussi des schémas de
23 comportement?

24 **Mme CAROLINE SIMARD:** Si je peux me
25 permettre, c'est une excellent question. Elles sont toutes
26 excellentes, mais celle-ci permet de mettre en relief
27 justement le travail qui peut se faire plus largement que
28 dans un seul... dans un dossier de façon isolée. Ce qu'on

1 remarque, c'est la possibilité... je prendrais encore l'exemple
2 de l'examen qui est en cours, donc la possibilité, donc, de
3 retirer des apprentissages du travail qui se fait sur le
4 terrain, notamment au sein de certaines communautés puis
5 certaines pratiques.

6 Alors, je vous dirais qu'en fait, pour moi,
7 c'est un travail continu et les apprentissages dans un
8 dossier pourraient éventuellement servir pour identifier des
9 patrons, qu'on dit en français, dont « *patterns* », puis voir
10 s'il n'y pas, en fait, des liens à faire là entre tout ça,
11 entre certains dossiers fermés et d'autres en cours même. Je
12 ne sais pas si... je me tourne vers madame Gigou si elle a
13 quelque chose à ajouter ou monsieur Côté.

14 **M. YVES CÔTÉ:** J'ajouterais que lorsque
15 j'étais en poste, et je pense que ça continue, les enquêteurs
16 se réunissaient régulièrement. Il y avait des échanges
17 d'information entre eux. Et l'un des objectifs de tels
18 échanges était exactement ce à quoi vous pensiez, pour voir
19 si on identifiait des schémas. Alors que si on examine les
20 dossiers isolément, ce serait différent, mais lorsqu'on les
21 rassemble... et je crois que c'est ce que faisait les
22 enquêteurs, et c'était exactement pour atteindre l'objectif
23 dont vous parlez.

24 **Me SARAH TEICH:** Merci.

25 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Et en fait, même... si je
26 peux compléter alors que j'avais dit que je voulais rien
27 ajouter. Mais, en particulier, lorsqu'il s'agit de dossiers
28 complexes, on examine aussi les enseignements que nous en

1 tirons pour tirer parti de ces enseignements et les partager
2 au sein de l'organisation.

3 **Me SARAH TEICH:** Merci. À tout le monde.
4 Sans les dispositions de la Loi qui interdisent une influence
5 indue, par exemple on peut dire : « Vous devriez voter pour
6 telle ou telle personne », mais si on dit : « Sinon il y aura
7 des conséquences pour votre famille », là c'est une
8 infraction à la Loi?

9 **M. YVES CÔTÉ:** Non, ce n'est pas ce que j'ai
10 dit.

11 **Me SARAH TEICH:** Qu'est-ce que vous avez dit?

12 **M. YVES CÔTÉ:** J'ai dit s'il y a une menace
13 implicite, il faudrait examiner notre disposition de la Loi
14 qui parle d'intimidation et de coercition... je ne sais plus
15 quel est le terme anglais... donc, intimidation ou coercition.
16 Il faudrait voir la façon dont le message a été exprimé et
17 l'effet que ça peut avoir sur les personnes qui ont reçu ce
18 message, il faut voir si cela correspondrait à ce moment-là à
19 une intimidation et une coercition. Je ne sais pas si c'est
20 ce que j'ai dit, mais c'est ce que je veux dire maintenant

21 **Me SARAH TEICH:** C'est intéressant de voir
22 que vous avez dit « implicitement », parce que vous avez
23 anticipé sur ma question.

24 **M. YVES CÔTÉ:** (Non interprété)

25 **COMMISSAIRE HOGUE:** Ce sera la dernière
26 question.

27 **Me SARAH TEICH:** Hier, nous avons entendu de
28 la part de plusieurs membres des communautés que s'ils ne

1 respectent pas les souhaits de leur régime autoritaire, les
2 membres de leur famille peuvent en faire des frais, soit en
3 vertu de l'influence indue ou de l'intimidation ou de la
4 coercition. Si on dit simplement : « Vous devriez voter pour
5 telle ou telle personne », mais que la personne a de la
6 famille en Russie ou en Chine, à ce moment-là, qu'est-ce qui
7 se passe?

8 **M. YVES CÔTÉ:** La question que vous posez est
9 une question très, très complexe. Il faut regarder la Loi.
10 Dans ce cas, on serait dans un contexte de droit pénal, donc
11 il faudrait obtenir des preuves hors de tout doute
12 raisonnable. Il faudrait examiner l'article 8 pour voir si...
13 quel serait le niveau de preuve. S'il a été atteint,
14 lorsqu'on examine l'article 288.2(a), on parle d'empêcher
15 quelqu'un de voter.

16 Et, évidemment, au Canada, dans 99,9 pour
17 cent des cas, le scrutin est secret ou... sauf s'il s'agit d'un
18 bulletin de vote spécial. Donc, c'est une partie très
19 importante de cela. Parce que on ne peut forcer personne de
20 dire pour qui il a voté parce que le scrutin est secret.
21 Donc, c'est une autre dimension du problème qui, pour moi,
22 est un problème tout à fait complexe.

23 **Me SARAH TEICH:** Merci.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alliance démocratique.

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

26 **Me GUILLAUME SIROIS:** Bonsoir.

27 **M. YVES CÔTÉ:** Bonsoir.

28 **Me GUILLAUME SIROIS:** Guillaume Sirois,

1 avocat pour l'Alliance démocratique des Russes canadiens.

2 Je vais poser mes questions dans les deux
3 langues officielles, sentez-vous libre de répondre dans la
4 langue de votre choix.

5 Ce matin, on a entendu parler d'une plainte
6 qui a été déposée au directeur général des élections
7 concernant une fausse publicité ou une campagne de
8 désinformation concernant un chef d'un parti politique lors
9 de l'élection de 2021. Est-ce que vous êtes au courant de
10 cette plainte qui aurait été acheminée vers votre bureau?

11 **Mme CAROLINE SIMARD:** Donc, je n'ai
12 malheureusement pas été en mesure d'écouter ce matin, mais je
13 pense que je sais de quel dossier vous faites référence, mais
14 si vous pouvez donner un numéro, ça nous aiderait
15 certainement pour s'assurer qu'on parle du même dossier.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** Certainement. Bien, on
17 peut peut-être apporter WIT 25 au paragraphe 78, c'est la
18 page 15.

19 C'est écrit en anglais, donc je présume que
20 c'est peut-être vous, Madame Gigou. Ça dit...

21 (Non interprété)

22 **Me GUILLAUME SIROIS:** (Non interprété)... une
23 campagne de désinformation supposément avec la Russie comme
24 origine. J'ai des questions semblables à d'autres qu'on a
25 déjà déposées concernant quand ces plaintes ont été reçues,
26 quand ça a été fermé, quelles mesures ont été prises en
27 réaction?

28 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je peux certainement...

1 **M. YVES CÔTÉ:** Mais oui.

2 **Mme MYLÈNE GIGOU:** ... prendre la première
3 partie de la réponse, peut-être. Encore une fois, de
4 mémoire, sans avoir un dossier particulier devant moi, je
5 crois que notre bureau a reçu une plainte d'un individu
6 indiquant qu'on avait vu une annonce popup ou quelque chose
7 du genre. Il y avait peut-être une URL qui était associée à
8 la Russie. La personne a pas capté l'annonce, n'avait pas la
9 captation d'écran ou ce genre de chose. Et plus tard, nous
10 avons reçu une deuxième plainte, mais je crois que, dans ce
11 cas, le plaignant a été suffisamment rapide pour capter
12 l'image à l'écran. Et c'est basé sur ce que nous avons vu.
13 Nous avons pu l'associer à peut-être la même chose dont avait
14 fait état un autre individu à notre bureau. Nous avons
15 consacré des ressources à ce dossier en ce qui concerne notre
16 équipe d'analytique pour essayer de retrouver l'information.
17 Ça a été extrêmement difficile. En fait, nous n'avons pas pu
18 le faire.

19 Mais, à un certain point, j'ai recommandé... je
20 crois que j'ai recommandé au commissaire Côté qu'il autorise
21 la divulgation au RRM d'affaires mondiales pour déterminer
22 s'ils auraient de l'information qui pourrait nous aider.

23 **Me GUILLAUME SIROIS:** Est-ce que vous avez
24 une idée de quand... de l'échéancier entre la réception de la
25 plainte et le renvoi?

26 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je n'ai pas les dates
27 spécifiques devant moi.

28 **Me GUILLAUME SIROIS:** C'est pas un problème.

1 Peut-être que nous pourrions obtenir cette information plus
2 tard.

3 Est-ce que je peux avoir un engagement pour...

4 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je suis en train de
5 regarder voir si j'ai cette information dans la déclaration
6 du ou de la témoin.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous n'avez pas
8 l'information?

9 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Non, je ne l'ai pas.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Si l'information est
11 facilement disponible, nous allez nous la fournir?

12 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Et pour être clair, c'est
13 la date initiale de la réception de chacune des deux plaintes
14 et la date à laquelle nous avons communiqué avec le RRM
15 d'affaires mondiales?

16 **Mme CAROLINE SIMARD:** Et si je peux me
17 permettre, Madame la Commissaire, le... la date limite pour
18 soumettre cette information?

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est une bonne question.
20 Je dirais le plus tôt possible. Mais ayant dit cela, c'est
21 ce que vous pouvez.

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Parfait. Merci
23 beaucoup.

24 **Me GUILLAUME SIROIS:** Si on passe à des
25 questions plus larges, peut-être.

26 Comme vous le savez, les algorithmes de
27 réseaux sociaux présentent de l'information que l'utilisateur
28 veut voir, d'une certaine façon. Donc, il essaie de

1 satisfaire un peu au besoin de l'utilisateur, à ses goûts et
2 ses préférences.

3 En matière politique, ça peut... on a entendu
4 le témoignage hier de certains témoins de la diaspora russe,
5 que ça peut mener vers progressivement plus... dans plus
6 d'extrémisme vis-à-vis certaines positions politiques.

7 Dans ce contexte-là, est-ce qu'il est
8 raisonnable d'assumer que les gens qui sont exposés à cette
9 information-là ne porteraient pas plainte contre
10 l'information qui sont... auxquelles ils sont exposés?

11 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Je ne pourrais pas vous
12 répondre. Ce que je peux vous dire, c'est que par rapport à
13 la situation dont vous m'avez présentée spécifiquement, c'est
14 qu'on a juste eu deux instances de plainte dans ce cas-là qui
15 nous a été rapporté.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ma question, je vais
17 reformuler différemment. Est-ce que c'est possible que ce
18 problème-là, d'ingérence étrangère, soit sous-reporté au
19 Bureau?

20 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est une...

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** I...

22 **Mme CAROLINE SIMARD:** Excusez-moi.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, non, allez-y,
24 Commissaire.

25 **Mme CAROLINE SIMARD:** C'est une possibilité,
26 je veux dire... mais encore une fois, on... personne... c'est-à-
27 dire que on prend... on a pris toutes les mesures possibles
28 jusqu'à maintenant pour passer un message clair. C'est-à-

1 dire, si vous avez de l'information, contactez notre bureau.
2 Alors... et ce message-là a été répété à chaque occasion qui
3 nous a été présentée.

4 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. J'aimerais peut-
5 être apporter maintenant JKW 07, à la page 36. Page 36,
6 paragraphe 56.

7 **--- PIÈCE No. JKW 7:**

8 Special Report on the Government of
9 Canada's Framework and Activities to
10 Defend its Systems and Networks from
11 Cyber Attack

12 **Me GUILLAUME SIROIS:** On y parle d'ingérence
13 é... d'ingérence de la Russie. Je vais lire en anglais, parce
14 que le document est en anglais, le deuxième... la deuxième
15 phrase :

16 « La Russie s'engage à des activités
17 de menaces... cybermenaces malicieuses,
18 y compris le cyber espionnage et
19 l'ingérence étrangère pour soutenir
20 toute une gamme de priorités de
21 renseignement de sécurité
22 stratégique. » (Tel qu'interprété)

23 On comprend que ce genre de campagne
24 d'influence se passe beaucoup sur les réseaux sociaux. Et ça
25 affecte surtout les membres de la diaspora qui sont peut-être
26 plus liés avec leur pays d'origine par rapport à la relation
27 médiatique.

28 Ma question, c'est dans un contexte où le

1 Bureau n'a pas les moyens de... ne fait pas l'exercice de
2 surveiller les réseaux sociaux ou encore moins les réseaux...
3 les groupes privés là, comme WeChat, mais aussi sur Facebook
4 il y a des groupes qu'il faut avoir une certaine permission
5 pour accéder. Est-ce que... est-ce que c'est facile
6 d'identifier ce genre d'action là d'influence de la part d'un
7 régime étranger comme la Russie?

8 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vous ramènerais au
9 mandat de la Loi. C'est-à-dire que, vous l'avez dit, on ne
10 fait pas de surveillance au Bureau. Ça ne fait pas partie du
11 mandat. C'est un mandat d'observation, contrôle
12 d'application de la Loi. Puis c'est vraiment sous cet angle-
13 là qu'on... en fait, qu'on approche les choses.

14 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Et je pense que nous
15 sommes une organisation dans un écosystème plus large aussi
16 avec différents mandats dans ce domaine d'activité.

17 **Me GUILLAUME SIROIS:** À qui est-ce que je
18 peux poser cette même question?

19 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Non, je dis simplement que
20 nous avons notre rôle comme l'a expliqué la commissaire
21 Simard. C'est une tranche de la tarte, si vous voulez, mais
22 il y a beaucoup d'autres organisations au niveau de la
23 sécurité nationale et de la cybersécurité qui fonctionne dans
24 ce domaine aussi.

25 **Me GUILLAUME SIROIS:** Donc, ce serait plus
26 une question pour le SCRS ou pour le CST?

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bien, c'est à vous de
28 trouver la réponse à cette question.

1 **Me GUILLAUME SIROIS:** (Non interprété)

2 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

3 Han Dong?

4 **Me JEFFREY WANG:** Pas de questions ici.

5 **COMMISSAIRE HOGUE:** Gouvernement?

6 **Me NANCY MILES:** Merci, Madame la

7 Commissaire. Pas de questions.

8 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maitre Boucher?

9 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me LUC BOUCHER:**

10 **Me LUC BOUCHER:** Bon, avant d'être obligé de
11 dire bonne nuit, on va y aller rapidement.

12 (RIRES)

13 **Me LUC BOUCHER:** Afin d'éviter toute
14 spéculation dans les journaux demain, vous avez parlé d'un
15 dossier... pis je vais adresser à madame Gigou la question...
16 vous avez adressé un dossier qui avait été référé par
17 Élections Canada et qui avait été fermé par la suite. Et
18 c'est suite... les questions venaient suite au témoignage de
19 monsieur Perrault, ce matin, qui nous avait parlé d'un
20 dossier d'Élections Canada qui vous avait été référé mais qui
21 avait rien à voir avec l'ingérence étrangère.

22 Alors, pouvez-vous nous dire pourquoi, quelle
23 était la nature de ce dossier qui était référé et pourquoi il
24 a été fermé?

25 **Mme MYLÈNE GIGOU:** (Non interprété)

26 **Me LUC BOUCHER:** Merci. Maintenant, aux
27 questions de mon collègue qui représentait monsieur Chong, il
28 a fait une série d'allégations... et je vais diriger au panel,

1 pour ceux qui se... la personne qui jugera la mieux appropriée
2 pour répondre.

3 Au niveau de... il y avait une série de
4 questions comme quoi vos enquêtes prenaient beaucoup de
5 temps, que même si on vous donnait plus de pouvoir vis-à-vis
6 l'ingérence étrangère, par le temps qu'on arriverait à la fin
7 de l'enquête, l'élection serait terminée.

8 N'est-il pas exact aussi qu'il y a un autre
9 volet à votre travail qui a été peu exploré durant les
10 interrogatoires, soit celui de rendre... de ramener les choses
11 à la conformité le plus rapidement possible et, si oui, il y
12 a un autre volet, est-ce que vous avez un exemple comme, sans
13 vous diriger exactement, un exemple de radio qui serait peut-
14 être approprié dans... à l'instance.

15 **Mme CAROLINE SIMARD:** Je vais commencer à
16 répondre, et je vais me tourner vers mes collègues pour
17 poursuivre la réponse. Donc, effectivement... c'est-à-dire que
18 je commencerais en disant que la conformité, évidemment,
19 c'est ce qu'on recherche. Et en matière électorale, ça
20 répondra pas directement à votre question, Maitre Boucher,
21 mais on a des exemples où... en fait, il y a des actions
22 rapides qui se font pour agir rapidement là durant la période
23 électorale. Encore une fois, je me tourne vers mes collègues
24 pour répondre plus précisément. Ils l'ont vécu durant les
25 élections.

26 Et j'ajouterais que c'est important, encore
27 une fois, s'il y a un message qui doit être clair, c'est
28 celui où bien que... bien qu'on recherche la conformité

1 rapidement, surtout en période électorale, une grande partie
2 du travail au bureau se fait par la suite. Et la conformité,
3 ou sinon la pénalité ou la punition qui viendra par la suite
4 est également très importante pour lancer les messages forts.
5 Alors, je m'arrêterai à ce niveau-là pour l'instant.

6 **Mme MYLÈNE GIGOU:** Peut-être à titre
7 d'exemple, en ce qui concerne la radiotélédiffusion, ce sont
8 des questions bien complexes, mais je me rappelle par exemple
9 un scénario où il n'était pas clair si les annonces que l'on
10 diffusait étaient en fait d'origine américaine ou d'origine
11 canadienne. Mais une fois ce fait établi, on a pris contact
12 avec la campagne pour communiquer nos préoccupations et, très
13 rapidement, les annonces auraient été enlevées et retirées
14 dans ces cas.

15 En bout de ligne, je crois que nous avons
16 déterminé que l'arrangement contractuel pour les annonces
17 avait été fait avec une compagnie canadienne. Et, en fait,
18 on a été remboursé pour la partie des annonces qui a été
19 annulée, encore une fois, par une compagnie canadienne.

20 Mais néanmoins, même si nous ne disposions
21 pas de toute l'information, nous avons pris des mesures
22 actives très rapidement pour essayer de résoudre la
23 situation.

24 Encore une fois, je n'ai pas le dossier
25 spécifique devant moi, mais du mieux que je me rappelle, je
26 crois que c'est un des scénarios.

27 **Me ERIN DANN:** Madame la Commissaire, désolée
28 de vous interrompre. Nos interprètes sont limités à 19 h.

1 Donc, je dois vous avertir.

2 **Me LUC BOUCHER:** On va s'en tenir à bonne
3 soirée.

4 Juste pour revenir, très rapidement, dernière
5 question sur le fameux lunch de monsieur Vander Vies. Est-
6 il... malgré tous les qu'en dira... qu'en dira-t-on ou les
7 rumeurs ou les articles de journaux, est-il exact d'affirmer
8 que vos enquêteurs ont rencontré des témoins et aussi
9 monsieur Vander Vies et il a été clairement établi que tout
10 ce luncheon-là était fait à sa demande?

11 **Mme CAROLINE SIMARD:** Oui.

12 **Me LUC BOUCHER:** C'est tout.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. (Non interprété)

14 **M. YVES CÔTÉ:** (Non interprété)

15 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété). Merci
16 beaucoup. Alors, bon weekend.

17 **M. YVES CÔTÉ:** Merci, Madame.

18 **LE GREFFIER:** Cette séance de la Commission
19 de l'ingérence étrangère est levée. Merci.

20

21 --- La séance est suspendue à 18 h 56

22

23

24

25

26

27

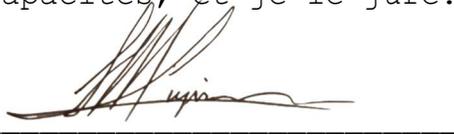
28

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
hereby certify the foregoing pages to be an accurate
transcription of my notes/records to the best of my skill and
ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
certifie que les pages ci-hauts sont une transcription
conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
capacités, et je le jure.



Sandrine Marineau-Lupien